



Assemblée générale

Distr. générale
13 décembre 2018
Français
Original : anglais

Soixante-treizième session
Point 163 de l'ordre du jour
**Financement de la Mission des Nations Unies
au Soudan du Sud**

Exécution du budget de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	5
II. Exécution du mandat	5
A. Considérations générales	5
B. Utilisation des crédits	6
C. Activités d'appui de la Mission	16
D. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional	18
E. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées	18
F. Cadres de budgétisation axée sur les résultats	19
III. Exécution du budget	91
A. Ressources financières	91
B. Récapitulatif des réaffectations de ressources	92
C. Évolution des dépenses mensuelles	92
D. Autres produits et ajustements	93
E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome	93
F. Contributions non budgétisées	94
IV. Analyse des écarts	94



V.	Exécution du budget : ressources financières relevant de l'autorisation d'engagement de dépenses	100
VI.	Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	103
VII.	Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générales dans ses résolutions 72/300 et 71/308	103

Résumé

La corrélation entre les dépenses de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 et son objectif est mise en évidence dans des tableaux axés sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (protection des civils, surveillance et enquêtes en matière de droits de l'homme, instauration des conditions nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire, appui à l'exécution de l'accord de paix, appui).

Le montant total des dépenses pour l'exercice s'élève à 1 110 321 700 dollars, ce qui représente un taux d'utilisation des ressources de 97,7 % (contre 1 071 740 500 dollars de dépenses et un taux d'utilisation de 99,1 % pour l'exercice précédent).

Au cours de l'exercice considéré, les dépenses au titre des militaires et du personnel de police ont été moins élevées que prévu (27,8 millions de dollars) en raison, principalement, du déploiement tardif d'un contingent d'infanterie et du non-déploiement d'autres contingents, notamment de plusieurs composantes de la force de protection régionale, d'un hôpital de niveau II et d'unités du génie.

La sous-utilisation des crédits ouverts au titre du personnel civil (2,5 millions de dollars) s'explique essentiellement par le niveau moins élevé que prévu des indemnités pour frais d'études et prestations connexes, les paiements rétroactifs consécutifs à deux révisions des barèmes de traitements applicables au personnel recruté sur le plan national, et des taux moindres d'indemnité de subsistance pour les Volontaires des Nations Unies.

En ce qui concerne les dépenses opérationnelles, elles ont été plus élevées que prévu (4,4 millions de dollars) du fait, notamment, de l'achat de matériel en prévision du déploiement de la force de protection régionale et devant servir à sécuriser les lieux, et des dépenses plus élevées que prévu au titre des carburants et lubrifiants destinés aux installations et aux infrastructures en raison de l'augmentation des prix du carburant, des frais de mobilisation et de la création d'un nouveau site de stockage du carburant.

Exécution du budget

(En milliers de dollars des États-Unis ; exercice budgétaire allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018.)

Catégorie	Montant alloué ^a	Dépenses	Écart	
			Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	522 098,1	494 331,6	27 766,5	5,3
Personnel civil	287 923,6	285 451,6	2 472,0	0,9
Dépenses opérationnelles [ONU]	326 135,4	330 538,5	(4 403,1)	(1,4)
Montant brut	1 136 157,1	1 110 321,7	25 835,4	2,3
Recettes provenant des contributions du personnel	26 713,1	26 801,1	(88,0)	(0,3)
Montant net	1 109 444,0	1 083 520,6	25 923,4	2,3
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–
Total	1 136 157,1	1 110 321,7	25 835,4	2,3

^a Comprend les ressources approuvées d'un montant brut de 1 071 000 000 dollars (montant net : 1 052 689 700 dollars) et les ressources financières relevant de l'autorisation d'engagement de dépenses de 65 157 100 dollars en chiffres bruts, pour répondre aux besoins de matériel en prévision du déploiement de militaires supplémentaires appartenant à la force de protection régionale et aux dépenses supplémentaires au titre du personnel civil.

Exécution du budget : ressources humaines

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé^{a, b}</i>	<i>Effectif réel (moyenne)</i>	<i>Taux de vacance (pourcentage)^c</i>
Observateurs militaires	242	182	24,8
Contingents	16 279	13 048	19,8
Police des Nations Unies	703	606	13,8
Unités de police constituées	1 280	997	22,1
Personnel recruté sur le plan international	921	844	8,4
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs	157	147	6,4
Agents des services généraux	1 297	1 231	5,1
Volontaires des Nations Unies			
Personnel recruté sur le plan international	439	393	10,5
Personnel recruté sur le plan national	3	3	-
Emplois de temporaire ^d			
Personnel recruté sur le plan international	32	29	9,4
Personnel recruté sur le plan national	10	9	10,0
Personnel fourni par des gouvernements	78	72	7,7

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé.

^b Pour les contingents et les unités de police constituées, les chiffres indiqués correspondent à un déploiement échelonné pour atteindre le niveau le plus élevé de l'effectif autorisé.

^c Compte tenu de l'effectif réel et de l'effectif prévu, mois par mois.

^d Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées au chapitre VI du présent rapport.

I. Introduction

1. Le budget de fonctionnement de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018, que le Secrétaire général a présenté dans son rapport en date du 17 mars 2017 (A/71/841), s'élevait à un montant brut de 1 178 338 600 dollars (montant net : 1 158 620 300 dollars). Les crédits demandés correspondaient au déploiement, en moyenne, de 242 observateurs militaires, 16 758 membres des contingents, 703 membres de la police des Nations Unies, 1 320 membres des unités de police constituées, 961 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 1 480 fonctionnaires recrutés sur le plan national, dont 167 administrateurs, emplois de temporaires inclus, 442 Volontaires des Nations Unies et 78 membres du personnel fourni par des gouvernements.

2. Dans son rapport du 28 avril 2017, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a recommandé que l'Assemblée générale ouvre un crédit d'un montant brut de 1 159 080 000 dollars pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 (A/71/836/Add.15, par. 63).

3. Dans sa résolution 71/308, l'Assemblée générale a ouvert, au titre de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018, un crédit d'un montant brut de 1 071 000 000 dollars (montant net : 1 052 689 700 dollars) destiné à financer le fonctionnement de la Mission. La totalité de ce montant a été mise en recouvrement auprès des États Membres.

4. Par la suite, dans une note sur les modalités de financement de la MINUSS en date du 15 mars 2018 (A/72/792), le Secrétaire général a prié l'Assemblée générale d'ouvrir un crédit supplémentaire d'un montant brut de 65 157 100 dollars pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018. Les dépenses supplémentaires que la MINUSS ne pouvait financer dans la limite des crédits déjà ouverts étaient principalement dues à l'arrivée de contingents supplémentaires et à une augmentation des dépenses prévues au titre du personnel civil, résultant pour l'essentiel d'un surcroît de dépenses communes de personnel, de taux de vacance de postes effectifs plus faibles au vu des tendances constatées, d'un coefficient d'ajustement plus élevé, entraînant l'augmentation des traitements du personnel recruté sur le plan international, et de la révision des barèmes des traitements du personnel recruté sur le plan national au Soudan du Sud.

5. Dans son rapport du 4 mai 2018, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a recommandé que l'Assemblée générale ouvre un crédit d'un montant de 65 157 100 dollars, avec mise en recouvrement, en sus du montant de 1 071 000 000 dollars déjà ouvert aux fins du fonctionnement de la Mission conformément à la résolution 71/308 de l'Assemblée (A/72/854, par. 7).

6. Dans sa résolution 72/300, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à engager des dépenses d'un montant maximum de 65 157 100 dollars pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018, afin d'assurer le fonctionnement de la Mission, venant s'ajouter au crédit qu'elle avait déjà ouvert pour le même exercice. Ce montant de 65 157 100 dollars n'a pas été mis en recouvrement auprès des États Membres.

II. Exécution du mandat

A. Considérations générales

7. Le Conseil de sécurité a établi le mandat de la MINUSS dans sa résolution 1996 (2011) et l'a prorogé dans des résolutions ultérieures. Il a défini son mandat pour l'exercice considéré dans ses résolutions 2327 (2016), 2392 (2017) et 2406 (2018).

8. La Mission a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, à savoir protéger les civils et appuyer l'application de l'Accord sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud (l'Accord de paix) afin de parvenir à cette fin.

9. Dans le cadre de cet objectif général, la Mission a contribué à un certain nombre de réalisations au cours de l'exercice, en exécutant les principaux produits décrits dans les tableaux ci-après. Ceux-ci présentent les réalisations et les produits par composante (protection des civils, surveillance et enquêtes en matière de droits de l'homme, instauration des conditions nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire, appui à l'exécution de l'Accord de paix et appui).

10. On trouvera dans le présent rapport une évaluation des résultats de l'exercice 2017/18, effectuée sur la base des tableaux axés sur les résultats présentés dans le budget. En particulier, y sont mis en regard, d'une part, les indicateurs de succès effectifs – qui mesurent les progrès accomplis pendant l'exercice par rapport aux réalisations escomptées – et les indicateurs de succès prévus, et, d'autre part, les produits exécutés et les produits prévus.

B. Utilisation des crédits

11. Au cours de la période considérée, le cadre opérationnel de la MINUSS est demeuré instable et difficile, en raison de l'absence d'évolution positive dans le processus politique, d'une insécurité généralisée, des violations des droits de l'homme et des exactions, de la poursuite des déplacements de population et de la persistance des crises humanitaires. Les conditions de sécurité à Djouba sont restées fragiles, tandis que les conflits armés se sont poursuivis dans l'ensemble du pays en dépit de la signature d'un nouvel accord de cessation des hostilités par les parties au conflit, en décembre 2017. Les combats ont été particulièrement intenses dans la région du Haut-Nil, la région de l'Équatoria et certaines parties de l'État du Bahr el-Ghazal occidental. Le conflit est devenu plus complexe du fait de la fragmentation de certains groupes qui s'étaient alignés sur l'opposition. Les conflits intercommunautaires et la violence ont également continué en raison de vols cycliques de bétail, de la criminalité, d'une conjoncture économique toujours aussi déprimée, de la faiblesse de l'État et des institutions de l'état de droit et de différends frontaliers exacerbés par un décret-loi instituant de nouveaux États. À la fin du mois de juin 2018, on comptait au total 4,4 millions de personnes déplacées (1,9 million de personnes déplacées à l'intérieur du Soudan du Sud et 2,5 millions de réfugiés dans les pays voisins) et 3,7 millions de personnes avaient bénéficié d'une aide humanitaire. La MINUSS continue d'accueillir 198 444 personnes dans ses sites de protection des civils et dans des zones situées à l'intérieur ou aux abords de ses enceintes.

12. Si l'application de l'Accord de paix d'août 2015 n'a guère progressé, les initiatives visant à trouver une solution politique durable au conflit n'ont pas manqué. Au cours de l'exercice considéré, l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), avec l'appui de l'Union africaine et de l'Organisation des Nations Unies, a multiplié les consultations pour relancer le processus politique, ce qui a abouti à la convocation par l'IGAD, le 18 décembre 2017, d'un forum de haut niveau pour la revitalisation à l'intention des parties à l'accord de paix, y compris des groupes dissidents. Ce forum devait examiner les mesures concrètes qui permettraient de rétablir un cessez-le-feu permanent, de mettre pleinement en œuvre l'accord de paix et de fixer un calendrier révisé et réaliste aux fins de la tenue d'élections démocratiques à l'issue de la période de transition.

13. Au terme de la première phase du forum marquée par d'intenses négociations entre un large éventail de participants sud-soudanais, ceux-ci ont signé un nouvel accord de cessation des hostilités qui est entré en vigueur le 24 décembre 2017. Les parties ont convenu de mettre un terme à toutes les actions et opérations militaires hostiles, y compris les attaques contre les civils et les intervenants humanitaires, et de lever les entraves à l'accès humanitaire. Toutefois, un certain nombre de violations de l'accord, attestées et revendiquées, ont été commises et se sont poursuivies durant la majeure partie de la seconde moitié de l'exercice. Au cours de la deuxième phase du forum, qui a débuté le 5 février 2018, les discussions ont porté sur les questions de gouvernance, l'instauration d'un cessez-le-feu permanent assorti de dispositions transitoires de sécurité ainsi que sur un nouveau calendrier d'application de l'Accord de paix. À la suite de tentatives formelles et informelles pour faire évoluer le processus, avec le concours des chefs des États membres de l'IGAD, une avancée est intervenue en juin 2018 lorsque Salva Kiir, le Président du Soudan du Sud, et Riek Machar se sont rencontrés pour la première fois depuis juillet 2016. Le 27 juin 2018, les parties à l'Accord de paix, rejointes par d'autres parties au conflit, ont signé la Déclaration de Khartoum portant accord entre les parties au conflit au Soudan du Sud, dans laquelle elles s'engageaient à mettre en œuvre un nouveau cessez-le-feu, la revitalisation de l'Accord de paix, un nouveau calendrier pour la période de transition et la réouverture du secteur pétrolier avec l'appui du Soudan. Les pourparlers de paix se sont poursuivis au-delà de l'exercice considéré afin de consolider les détails de la Déclaration de Khartoum.

14. Face à un contexte opérationnel et un environnement en constante évolution et dans le cadre de l'initiative lancée par le Secrétaire général aux fins d'examen de huit opérations de maintien de la paix, une évaluation indépendante de la MINUSS a été réalisée de novembre 2017 à janvier 2018 par une équipe intégrée qui a tenu des consultations approfondies avec la MINUSS, l'équipe de pays des Nations Unies, le Gouvernement provisoire d'union nationale, le corps diplomatique et les organisations non gouvernementales. Diverses questions ont été abordées : la portée du mandat et la validité des hypothèses qui sous-tendent les quatre piliers du mandat actuel, la capacité de la Mission à exécuter son mandat et les moyens de l'améliorer, et les conditions pour parvenir à une solution politique du conflit au Soudan du Sud. Les recommandations issues de cette procédure d'examen ont été transmises au Conseil de sécurité dans le rapport spécial du Secrétaire général sur la prorogation du mandat de la MINUSS (S/2018/143). Dans ce rapport, le Secrétaire général a conclu que le mandat existant demeurerait valable et a recommandé que la MINUSS continue d'exécuter les tâches essentielles qui lui sont prescrites par la résolution 2327 (2016) et que le mandat soit prorogé d'un an. Le Secrétaire général a également souligné qu'une évolution du processus de paix menant à un règlement politique durable du conflit devrait être le principal objectif de l'ONU au Soudan du Sud, vu qu'il s'agit du seul moyen permettant de s'acheminer vers une stratégie de sortie viable pour la MINUSS.

15. Par la suite, le 15 mars 2018, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2406 (2018) qui prorogeait le mandat de la Mission jusqu'au 15 mars 2019, maintenait les quatre principaux piliers et demandait à la MINUSS, entre autres, d'user de ses bons offices pour appuyer le processus de paix, notamment le forum de haut niveau pour la revitalisation, ainsi que de participer activement et d'apporter son soutien aux travaux de la Commission mixte de suivi et d'évaluation. Il recommandait également de maintenir les niveaux d'effectif des agents en tenue de la MINUSS, comprenant le personnel d'une force de protection régionale dont l'effectif, fixé par le Secrétaire général, ne devait pas dépasser 4 000 personnes. Au cours de l'exercice considéré, la composante militaire a déployé un effectif moyen de 13 230 personnes, soit 182 observateurs militaires, 379 officiers d'état-major et 12 669 membres des contingents.

La composante police a déployé un effectif moyen de 1 603 personnes, dont 606 membres de la police des Nations Unies et 997 membres d'unités de police constituées, et un effectif moyen de 72 spécialistes des questions pénitentiaires.

16. En dépit des circonstances, la MINUSS a continué d'exécuter son mandat en toute impartialité et avec réactivité tout au long de la période considérée. Elle a abondamment usé de ses bons offices pour appuyer le processus de paix au Soudan du Sud, en particulier le forum de haut niveau pour la revitalisation et d'autres initiatives de paix telles que le dialogue national. Bien que les avancées aient été limitées au niveau national, la MINUSS a considérablement intensifié ses activités sur le terrain en vue de régler les conflits intercommunautaires, de promouvoir la gestion des conflits et la réconciliation, d'améliorer la situation des droits de l'homme et de soutenir l'aide humanitaire, conformément à son objectif prioritaire, qui est de protéger les civils. Sa composante Personnel en tenue a maintenu un dispositif et une présence robustes sur le terrain et poursuivi les efforts en vue d'améliorer son efficacité et d'adapter son dispositif aux fins d'établir une présence effective là où les risques pour la population étaient élevés. Les activités de lutte antimines telles que le repérage, la neutralisation et l'élimination des mines terrestres et des engins non explosés présents sur les routes, les bandes d'atterrissage et les sites choisis comme bases d'opérations de la Mission, ont continué d'être un élément essentiel de l'exécution de son mandat, afin d'assurer la sûreté et la sécurité de son personnel, du personnel associé et de la population locale.

17. Durant l'exercice considéré, les relations entre la Mission et les parties au conflit sont restées tendues, en raison principalement de problèmes liés à la liberté de circulation, aux restrictions d'accès, aux garanties concernant la sécurité aérienne et aux conditions élémentaires de sécurité. Au total, 546 incidents mettant en jeu le personnel, les enceintes ou les prestataires des Nations Unies, et 229 violations de l'Accord sur le statut des forces, dont 138 incidents directement liés à la liberté de circulation, ont été enregistrés au cours de l'exercice. La Mission a continué de collaborer activement avec le Gouvernement pour régler le problème, au moyen notamment d'ateliers de sensibilisation portant sur l'Accord sur le statut des forces, qui ont été organisés avec succès dans tout le pays à l'intention des agents de l'État, en coordination avec le Ministère des affaires étrangères. Les violations de l'Accord sur le statut des forces ont été communiquées, mensuellement, au Conseil de sécurité et, régulièrement, au Gouvernement, par des notes verbales et à l'occasion de réunions de suivi avec les représentants du Ministère des affaires étrangères.

Activités de fond et autres activités de programme

18. Au cours de l'exercice, la Mission a mené les activités de fond et autres activités de programme suivantes :

a) Renforcement de la confiance. Les activités liées à l'offre de bons offices au niveau du Gouvernement central et au niveau local ont consisté à organiser des ateliers de sensibilisation et mener des projets visant à accroître la prise de conscience concernant la promotion de la paix et la réconciliation ; à organiser des activités de gestion des conflits, notamment des projets destinés à renforcer les capacités des parties prenantes locales à régler les conflits locaux ; à fournir un appui aux initiatives locales qui favorisent la coexistence pacifique, la réconciliation et la cohésion sociale ;

b) Droits de la personne. Les activités ont consisté à surveiller la situation, conduire des enquêtes et établir des rapports concernant les violations et exactions en matière de droits de la personne ; à aider les mécanismes de justice nationaux, notamment la justice transitionnelle ; à organiser des ateliers et des sessions de sensibilisation à l'intention des acteurs et partenaires œuvrant dans le domaine de la

protection et des droits de la personne, aux niveaux national et local ; à poursuivre le dialogue avec les parties prenantes afin de promouvoir la prévention et la protection en matière de violence sexuelle liée aux conflits ;

c) Consolidation de la paix. Les activités ont consisté à fournir appui et assistance technique au Comité national chargé des amendements constitutionnels dans son élaboration d'une constitution permanente (la Commission nationale de révision constitutionnelle n'a pas été créée) ; à organiser des forums pour la paix au niveau infranational des régions pour inciter à faire participer les femmes à la vie politique, et notamment à la prise des décisions et aux processus de paix, en application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité ; à poursuivre la collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies en vue de déterminer les possibilités de réintégration volontaire des personnes déplacées et d'apporter un soutien à cet effet ;

d) État de droit/institutions chargées de la sécurité/réforme du secteur de la sécurité/lutte contre la violence communautaire. Les activités ont consisté à fournir un appui au projet de renforcement de la confiance lancé par la Police nationale sud-soudanaise à Djouba, Malakal, Bentiu, Bor et Wau ; à organiser la formation d'une cellule de veille locale pour appuyer les initiatives de prévention de la criminalité ; à aider les enquêteurs nationaux à mener des investigations sur les crimes commis dans les sites de protection des civils ; à fournir des conseils techniques aux institutions judiciaires nationales pour renforcer leurs capacités à répondre à la violence sexuelle et fondée sur le genre ;

e) Autre. Les activités ont consisté à mieux informer la population sur le VIH/sida, notamment à promouvoir des actions de prévention et des activités de sensibilisation ; à lancer des initiatives ayant trait à la déontologie et à la discipline, pour renforcer la sensibilisation aux violences sexuelles liées aux conflits et aux mesures permettant d'y faire face.

Protection des civils

19. Conformément aux résolutions 2327 (2016), 2392 (2017) et 2406 (2018) du Conseil de sécurité, la MINUSS a continué d'exécuter son mandat de protection des civils par la voie du dialogue et de la concertation (première catégorie d'actions), la fourniture d'une protection physique (deuxième catégorie) et l'instauration d'un environnement protecteur (troisième catégorie), en tenant compte de la problématique femmes-hommes dans toutes ses actions. Durant l'exercice considéré, la Mission a continué de prendre l'initiative du dialogue et de mener des actions de plaidoyer politique, grâce aux bons offices du Représentant spécial du Secrétaire général pour le Soudan du Sud, qui a exhorté toutes les parties à cesser les hostilités et à protéger les civils, et en fournissant un appui important à la gestion des conflits et à la réconciliation entre les communautés et à la promotion de la cohésion sociale au niveau infranational. La Mission a organisé des ateliers, des conférences de paix et des forums de dialogue là où c'était possible, y compris dans des zones contrôlées par l'opposition, afin d'aider à promouvoir des migrations pastorales pacifiques, la cohésion sociale et la réconciliation, et de renforcer les capacités des acteurs locaux à gérer les conflits à leur niveau. Les activités ont également consisté à promouvoir les interactions entre les communautés déplacées présentes dans les sites de protection des civils et leurs communautés d'accueil.

20. Les enseignements tirés d'années de gestion réussie des migrations pastorales entre le Soudan et le nord du Soudan du Sud ont été mis à profit pour aider les autorités de l'État et les autorités locales des États d'Amadi, de Terekeka, de Gok, des Lacs-Orientaux et des Lacs-Occidentaux à créer une commission frontalière mixte pour régler les migrations pastorales traversant leurs frontières, grâce à

l'organisation de cinq conférences inter-États. En novembre 2017, la MINUSS a également appuyé le travail de médiation et de conciliation du Conseil des Églises du Soudan du Sud aux fins de résoudre les principales questions de la gouvernance murle de l'État de Boma au moyen d'une série de forums de concertation et d'une conférence de paix qui s'est tenue dans le comté de Pibor, ce qui a renforcé la cohésion des dirigeants murle s'agissant de la gestion des tensions entre les communautés murle et dinka bor. En mai 2018, la Mission a mené un atelier sur la gestion des conflits pour aider les membres de la commission de paix du Kapoeta, les organisations de la société civile, les jeunes, les femmes et les membres du Parlement de l'État à analyser les conflits et élaborer des pistes d'action, à l'issue duquel un plan d'intervention stratégique a été élaboré visant à régler les conflits locaux dans la zone du Kapoeta. À la demande de jeunes du site de protection des civils de Bor, la Mission a appuyé l'organisation, en décembre 2017, d'un « match amical de football » entre les jeunes du site et ceux de la ville, ce qui a permis d'améliorer leurs relations et de calmer l'hostilité et la suspicion régnantes. Une manifestation similaire a été organisée à Lol en avril 2018, avec de jeunes joueurs des groupes ethniques fertit et dinka malual.

21. La MINUSS a continué d'accueillir des civils cherchant protection dans sept sites et zones de protection des civils, à Djouba, Bentiu, Bor, Leer, Malakal et Wau. Fin juillet 2018, le nombre de personnes déplacées ayant trouvé refuge dans ces sites (hors celui de Leer) s'élevait à 198 444, soit 18 512 personnes de moins qu'en juin 2017. Cette diminution résulte principalement de la fermeture du site de Melout et de la baisse de la population dans la zone de Wau, auparavant surpeuplée, ainsi que de l'intensification, au cours de l'exercice, des initiatives multipartites tendant à créer des environnements sûrs propices à un éventuel retour dans certaines zones du pays. À cette fin, la MINUSS a continué de coopérer avec l'équipe de pays des Nations Unies pour étudier des solutions conduisant à une coordination plus intégrée et plus efficace et à l'application de cadres stratégiques susceptibles de créer un environnement protecteur afin de faciliter le retour librement consenti, en toute sécurité et dans la dignité des personnes déplacées dans leurs foyers. À Malakal, la MINUSS a continué d'exhorter à la démilitarisation du centre-ville par un dialogue avec les autorités sur le processus de cantonnement, ce qui a entraîné une augmentation du nombre de personnes déplacées se rendant dans la ville dans la journée à partir du site de protection. La Mission a également appuyé l'organisation d'ateliers de formation à des activités de subsistance à l'intention de jeunes du site de protection et de la ville de Malakal, ce qui a ouvert des perspectives pour le retour et la réintégration, et renforcé la cohésion sociale grâce aux travaux pratiques mixtes. À Wau, la principale initiative stratégique de la MINUSS visant à encourager les retours a consisté à faciliter les efforts de renforcement de la confiance entre les autorités publiques, le personnel de sûreté et les personnes déplacées, ce qui s'est traduit par une diminution du nombre de personnes déplacées du site de protection de 39 000 à environ 17 000. À Bentiu, dans le cadre de sa stratégie « Beyond Bentiu », la Mission a renforcé ses patrouilles à l'extérieur du site de protection des civils et ses contacts avec les autorités locales et les militaires afin de créer des espaces dans les localités où les civils sont protégés et où les acteurs humanitaires peuvent intervenir. Grâce à ces mesures, certaines personnes déplacées ayant trouvé refuge dans le site de protection ont pu regagner leurs villages.

22. La Mission a continué d'œuvrer à la protection des sites de protection des civils, notamment en assurant des gardes statiques autour des sites, en effectuant des patrouilles pédestres intégrées, notamment dans les zones exemptes d'armes qui entourent les sites de protection de Djouba et en appui aux collectes de bois de chauffe, en mobilisant davantage la population, en améliorant les interventions rapides et en renforçant le maintien de l'ordre et le contrôle des accès. Le déploiement

de chiens détecteurs d'explosifs a été élargi aux principaux sites de l'ONU, y compris les sites de protection des civils, afin de contrôler les points d'entrée et d'éviter le passage d'objets dangereux. La Mission a continué d'organiser des exercices de simulation pour évaluer la planification des interventions d'urgence, en mettant l'accent sur la protection des civils et sur la sûreté et la sécurité du personnel.

23. Malgré tous ces efforts, 1 942 incidents au total ont été signalés à l'intérieur et aux abords des sites de protection des civils au cours de l'exercice budgétaire. Si leur nombre a nettement décliné par rapport à l'exercice précédent, il n'en demeure pas moins élevé et problématique. La MINUSS a effectué des perquisitions et des patrouilles régulières dans les sites de protection des civils et s'est associée à des cellules de veille locale et à des partenaires de protection pour assurer la sécurité et le caractère civil des sites. À Bentiu, Djouba et Malakal, la Mission a continué de gérer trois lieux de détention où des personnes déplacées qui seraient responsables d'atteintes graves à la sécurité ou qui représenteraient une menace pour la sécurité à l'intérieur des sites sont mises à l'écart. Si 587 personnes ont été admises dans les centres de détention au cours de l'exercice considéré, ceux-ci comptaient un nombre de détenus variable en fonction des conditions de sécurité qui prévalaient dans les sites. À la fin de 2017, à l'issue de négociations entre la Mission et le Gouvernement sur le renvoi d'affaires aux autorités nationales, le Gouvernement a accepté de se charger de six affaires d'incidents criminels graves commis à l'intérieur des sites de protection des civils de Bentiu et Malakal aux fins d'enquête et de poursuites. Le déroulement de ce projet pilote ayant donné satisfaction, les autorités nationales ont exprimé leur volonté d'examiner les affaires au fur et à mesure qu'elles se présentent, ce qui a entraîné le renvoi de 26 affaires aux fins d'enquête et de poursuites éventuelles.

24. Bien qu'une part importante de ses effectifs ait été affectée à la sécurité des sites de protection des civils, la MINUSS a néanmoins continué d'effectuer des patrouilles destinées à établir la confiance, notamment des patrouilles de police à Djouba, Malakal et Wau, pour prévenir les actes de violence contre des civils en dehors des sites de protection et dissuader les auteurs potentiels. Elle a également continué de plaider pour que les failles constatées dans la protection des personnes déplacées à Tamboura, Rimenze, Bangasu et Moundri, dans l'Équatoria-Occidentale, soient comblées au moyen de patrouilles proactives dans les sites de personnes déplacées, et pour que des forces organisées soient déployées à proximité des sites pour protéger la population. Afin d'améliorer la protection des civils, la Mission a en outre ajusté sa présence sur le terrain pour tenir compte de la poursuite des combats et de la détérioration des conditions de sécurité dans certaines zones du pays. Le 25 janvier 2018, elle a officiellement établi une base opérationnelle de compagnie, dotée d'une présence civile permanente renouvelée par rotation, à Yei, dans l'État de la Rivière-Yei, ce qui a contribué à l'augmentation, depuis janvier 2018, du nombre de rapatriés venant de l'Ouganda, à un regain d'opérations humanitaires et à l'amélioration des relations entre civils et militaires. En outre, elle a établi des bases d'opérations rudimentaires à Kodok dans l'État du Haut-Nil, et Akobo dans le comté d'Akobo, afin d'y instaurer un environnement sûr et propice à l'acheminement de l'aide humanitaire et au retour volontaire. En outre, les bases opérationnelles de compagnie de Yambio et Torit ont été renforcées par une compagnie supplémentaire, et les patrouilles ont été intensifiées, si nécessaire, notamment à Aburoc, Kodok et Tonga, dans l'État du Haut-Nil, et à Leer, dans l'État de l'Unité. Enfin, le nouveau site (Durupi Sud) qui accueillera la force de protection régionale à Djouba a été ouvert à l'ouest de la Maison des Nations Unies.

25. Au cours de l'exercice, la Mission a réalisé 23 projets à effet rapide (22 lancés durant l'exercice et 1 durant l'exercice précédent) dont l'objectif était de promouvoir la coexistence pacifique entre les personnes déplacées et les communautés d'accueil,

de renforcer les institutions nationales chargées de la sécurité et de créer les conditions propices au retour et à la réintégration des populations déplacées dans d'éventuelles zones de retour. Ces projets ont notamment eu pour effet immédiat d'améliorer les conditions de sécurité dans les zones entourant les sites de protection des civils de Djouba, Malakal, Bor et Wau, grâce à une coordination renforcée et plus efficace avec la Police nationale sud-soudanaise. En outre, l'ouverture du premier centre d'éducation surveillée pour mineurs à Djouba permettra de séparer les détenus mineurs des détenus adultes, conformément aux meilleures pratiques internationales. De plus, grâce aux activités de lutte antimines, 1 207 villes et villages, 314 zones agricoles et 44 marchés ont été sécurisés à la suite du repérage et du déminage des zones contaminées ainsi que de l'enlèvement et de la destruction des mines et restes explosifs de guerre.

Surveillance et enquêtes en matière de droits de l'homme

26. Au cours de l'exercice considéré, la MINUSS a continué d'exécuter la partie de son mandat relative aux droits de l'homme en mettant l'accent sur les activités de surveillance, d'enquête, de vérification des faits et de signalement sur les violations des droits de l'homme et les atteintes au droit international humanitaire, notamment celles qui pourraient constituer des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité. Les activités de surveillance, d'enquête et de vérification des faits ont porté en particulier sur la lutte contre les violences et exactions commises à l'encontre des femmes et des enfants, y compris toutes les formes de violences sexuelles liées aux conflits, comme l'a demandé le Conseil de sécurité dans ses résolutions [2327 \(2016\)](#) et [2406 \(2018\)](#). En dépit d'un accès limité aux zones et aux institutions où des violations des droits de l'homme ont été signalées, la Mission a effectué chaque mois, en moyenne, 5 visites sur le terrain à partir des 10 bureaux locaux. Les observations faites lors de ces visites sur le terrain ont étayé le dispositif d'alerte rapide de la Mission de manière efficace. Des visites ont été régulièrement effectuées dans les prisons et lieux de détention et les activités de plaidoyer menées auprès des autorités locales ont contribué à la libération de plus de 356 civils dans tout le pays. La MINUSS a également organisé des ateliers, des sessions de formation et des campagnes de sensibilisation axés sur différentes questions relatives aux droits de l'homme, notamment la protection des femmes et des enfants et les violences sexuelles liées aux conflits. Par exemple, en juin, la MINUSS a organisé un atelier de haut niveau d'une demi-journée à Aweil pour débattre des questions relatives aux droits de l'homme dans la région avec le Gouverneur, des ministres, le Chef de la police, les directeurs généraux du Service national de sécurité, des services pénitentiaires et juridiques et des représentants d'organisations de la société civile. À cette occasion, il a été décidé de mettre en place officiellement des réunions de haut niveau bimensuelles afin d'échanger des informations et de discuter des difficultés rencontrées et de la voie à suivre.

27. Les citoyens du Soudan du Sud, notamment les professionnels des médias et les acteurs de la société civile, ont continué de faire face à une situation difficile concernant leur droit de s'exprimer sans subir de pressions ou de représailles. En février 2018, la MINUSS et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) ont publié ensemble le Rapport sur le droit à la liberté d'opinion et d'expression au Soudan du Sud depuis la crise de juillet 2016, qui couvre la période allant de juillet 2016 à décembre 2017¹. Le rapport a recensé les restrictions injustifiées imposées aux professionnels des médias, aux acteurs de la société civile et aux agents publics dont les opinions ou les activités étaient considérées comme critiques à l'égard du Gouvernement qui traitaient de questions jugées sensibles, ainsi

¹ Document disponible à l'adresse suivante : www.ohchr.org/Documents/Countries/SS/UNMISS-OHCHR_Freedom_of_Expression.pdf.

que les discours provocateurs et haineux tenus à l'encontre de personnes et de communautés et fondés sur leur appartenance ethnique, leurs croyances supposées ou leurs opinions politiques. La MINUSS a maintenu un dialogue régulier avec les autorités, la société civile et les journalistes afin de mieux faire comprendre le droit à la liberté d'expression, ce qui a suscité l'intérêt de membres de l'Assemblée législative nationale provisoire et de la Commission de l'information en vue d'améliorer leurs bases de connaissances respectives.

28. La MINUSS a continué de faire vigoureusement campagne en faveur de l'application de mesures adéquates pour garantir que toutes les parties au conflit au Soudan du Sud qui se rendent coupables de violations des droits de l'homme et d'atteintes à ces droits répondent de leurs actes. Toutefois, en raison, entre autres, du conflit en cours, de l'absence de volonté politique et de la faiblesse du système de justice pénale, très peu d'auteurs présumés de violations graves des droits de l'homme et du droit international ont fait l'objet de poursuites. Depuis mai 2017, la MINUSS suit le procès ouvert devant la chambre spéciale constituée au sein de la Cour martiale générale de l'Armée populaire de libération du Soudan (APLS), à l'encontre de 12 soldats accusés d'avoir commis des crimes graves à l'hôtel Terrain à Djouba, le 11 juillet 2016. Elle a par ailleurs continué de préconiser la mise en place d'un Tribunal mixte pour le Soudan du Sud par l'Union africaine. De plus, elle a assisté le comité technique chargé de la création de la Commission vérité, réconciliation et apaisement envisagée au titre du chapitre V de l'Accord de paix, notamment en organisant des discussions de groupe et des consultations sur le cadre législatif prévu pour la création de la Commission.

29. Au cours de l'exercice considéré, la MINUSS a recensé et confirmé 160 cas de violences sexuelles liées aux conflits ayant fait 423 victimes, et 546 cas de violations graves commises contre des enfants par des forces armées ayant touché au moins 4 749 enfants (2 828 garçons, 1 915 filles et 6 dont le sexe n'a pu être déterminé). Bien que ces faits soient encore fréquents faute de mécanismes d'application du principe de responsabilité, la proposition de la MINUSS et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) consistant à créer au sein du système judiciaire national une chambre spéciale chargée d'instruire les affaires de violence sexuelle a gagné du terrain sur le plan politique, le principe en ayant été approuvé par la Commission des droits de l'homme sud-soudanaise, le Parlement, le Ministère de la justice et du système judiciaire. La MINUSS a continué de collaborer avec l'équipe de pays des Nations Unies pour veiller à ce que des informations objectives et fiables sur les violences sexuelles liées aux conflits soient collectées au moyen de mécanismes de suivi, d'analyse et de signalement, ce qui a permis d'élaborer, à l'échelle de la Mission, des stratégies de lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits. Elle a également continué d'aider le Gouvernement, y compris l'APLS et la Police nationale sud-soudanaise, à établir les plans d'action en vue de la mise en œuvre du Communiqué conjoint du Gouvernement sud-soudanais et de l'Organisation des Nations Unies sur la lutte contre les violences sexuelles liées au conflit. Concernant le plan d'action sur la protection de l'enfance signé avec l'ONU en juin 2014, les officiers supérieurs de l'APLS se sont de nouveau engagés à réviser le plan d'action lors d'un atelier de deux jours organisé par la MINUSS à l'intention de 50 hauts responsables de l'APLS. Les responsables de l'APLS ont accepté de quitter toutes les écoles actuellement utilisées par ses forces dans le pays et de renforcer ses efforts de prévention ainsi que l'application du principe de responsabilité en cas de violations des droits de l'enfant commises par des militaires.

30. D'importants progrès ont été faits pour libérer les enfants associés à des groupes armés grâce à l'engagement continu de la Mission auprès des groupes armés, à savoir l'Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition (APLS dans l'opposition), qui soutient Taban Deng Gai, et le Mouvement de libération nationale

du Soudan du Sud (MLNSS). Au cours de l'exercice considéré, plus de 1 100 enfants associés à l'APLS dans l'opposition pro-Taban Deng Gai, au MLNSS et au Front de salut national ont été identifiés. Huit cent six de ces enfants (592 garçons et 214 filles) ont été libérés après l'intervention de la Mission et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), de la Commission du Soudan du Sud pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration et des chefs religieux d'Équatoria-Occidental, processus qui a débuté par une réunion avec le Premier Vice-Président Taban Deng Gai et été suivie de vérifications menées entre août 2017 et mars 2018.

31. La MINUSS a également fourni un appui technique et logistique au Gouvernement, à la Commission des droits de l'homme sud-soudanaise et à des organisations de la société civile concernant la présentation de rapports au Conseil des droits de l'homme de l'ONU sur les conventions ratifiées par le Soudan du Sud et sur la Convention relative aux droits de l'enfant.

Instauration des conditions nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire

32. Au cours de l'exercice considéré, il a été constaté que la situation des besoins humanitaires au Soudan du Sud s'était peu améliorée, voire pas du tout. Le nombre de personnes ayant besoin d'aide est resté relativement stable, s'élevant à environ sept millions. Dans le même temps, les difficultés rencontrées par les intervenants humanitaires qui ont répondu à ces besoins dans un contexte opérationnel complexe et dangereux, marqué notamment par des pillages et des saisies de biens à répétition et par une forte dépendance à l'égard du transport aérien, ont persisté. Bien que la Mission ait aidé les partenaires humanitaires à opérer de manière impartiale et indépendante dans la mesure du possible, le contexte ambiant est resté tel que la Mission n'a cessé de jouer un rôle décisif en ce qui concerne l'obtention d'une assistance vitale et la poursuite de sa fourniture ainsi que la protection du personnel et des biens humanitaires.

33. Dans la mesure du possible, la MINUSS a collaboré avec des partenaires humanitaires en vue de protéger la fourniture de l'assistance conformément aux principes humanitaires, en planifiant conjointement les activités relatives au programme humanitaire et celles de la MINUSS de manière à créer un environnement plus sûr pour les intervenants. Étant donné que la présence visible d'une force militaire pouvait mettre les acteurs humanitaires en danger, la MINUSS a parfois fourni des services de protection de manière moins visible. En mai 2018, en réponse à une flambée de violence et à des déplacements de population massifs dans l'État de l'Unité, la MINUSS et des équipes d'intervention humanitaire multisectorielles ont synchronisé leurs calendriers de planification et coordonné les activités de protection de la force de la MINUSS afin d'assurer des interventions humanitaires rapides, portant ainsi secours aide à plus 90 000 civils qui, depuis plusieurs mois, étaient inaccessibles dans le sud de l'Unité. La force de protection de la MINUSS a également contribué à la mise en œuvre d'une réponse humanitaire majeure qui a fourni une aide alimentaire d'urgence, des abris et des soins de santé, notamment en matière d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène, à plus de 30 000 personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays à Tamboura. La MINUSS, elle, s'est déployée pour sécuriser la zone avant l'arrivée de l'aide humanitaire.

34. Au cours de l'exercice considéré, la MINUSS a fourni des services de protection au titre des ressources militaires et de protection civile des Directives sur l'utilisation des ressources militaires et de protection civile étrangères dans le cadre des opérations de secours en cas de catastrophe, en réponse à 68 demandes humanitaires. Soixante-dix-huit pour cent de ces demandes ont porté sur la fourniture d'escortes militaires à des convois humanitaires ou des déplacements par route de durée variable. En ce qui

concerne les demandes de protection de la force, 82 % d'entre elles concernaient la région de l'Équatoria. Dans le cadre de la protection sites civils, la police de la MINUSS a continué d'assurer la sécurité des organisations non gouvernementales lors de la fourniture et de la distribution de l'aide. La MINUSS a également assuré la protection des aérodromes utilisés par les services aériens d'aide humanitaire dans les zones considérées à haut risque du fait de leur proximité avec des éléments armés locaux, pour ce qui est notamment des bandes d'atterrissage de Malakal, Roubkona, Maban, Pibor, Yida, Leer et Yei. Si ces sites n'avaient pas été protégés avant atterrissage et durant la présence au sol des avions, les vols en question auraient été annulés et les incidences sur l'acheminement de l'aide humanitaire dans ces zones auraient été considérables. De plus, la MINUSS a maintenu les accords conclus avec de nombreuses organisations humanitaires en vue de répondre à leurs besoins de logement et de garantir à leurs biens et à leur personnel la protection et l'espace voulus sur les bases de la MINUSS.

35. La MINUSS a également travaillé en collaboration avec le Programme alimentaire mondial (PAM), le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) et les autorités gouvernementales à la réparation et à la réfection des grands axes routiers d'approvisionnement de l'ensemble du pays, d'où d'importantes répercussions sur le plan humanitaire : à savoir la possibilité de desservir de manière ininterrompue des sites clefs, le renforcement des capacités de repositionnement dans les régions les plus reculées et une moindre dépendance à l'égard des moyens aériens. De plus, la MINUSS a mené des activités de lutte antimines afin de permettre l'acheminement de l'aide humanitaire dans tout le pays en recensant et en éliminant les mines et les engins non explosés sur les routes, les bandes d'atterrissage, aux points de largage de nourriture et centres de distribution, ainsi que sur d'autres sites considérés comme prioritaires par les intervenants humanitaires.

Appui à la mise en œuvre de l'Accord de paix

36. La MINUSS est restée en contact avec des acteurs politiques, des organisations de la société civile et des groupes de femmes pour mieux faire connaître le mandat de la Mission et son rôle d'appui à la mise en œuvre de l'Accord de paix. Grâce à des rencontres régulières avec le Président et d'autres dirigeants nationaux clefs à Djouba, ainsi qu'à des entretiens sur le terrain avec des dirigeants des États et des collectivités, la Mission a continué de promouvoir l'instauration d'un dialogue politique constructif, en mettant l'accent sur l'importance de la participation de chacun et de la transparence, éléments essentiels à la mise en œuvre de l'Accord de paix. Conformément à son mandat, la MINUSS n'a cessé de contribuer aux travaux de la Commission mixte de suivi et d'évaluation afin d'harmoniser les positions de la communauté internationale à l'appui des travaux de la présidence de la Commission, en accueillant la tenue régulière de forums à l'intention des partenaires internationaux et du groupe des Amis du Soudan du Sud. La Mission a également participé à des comités de travail chargés d'aider la Commission mixte de suivi et d'évaluation à assurer ses différentes missions.

37. Le Gouvernement provisoire d'union nationale a donné la priorité aux efforts de réconciliation par le dialogue national, qui devrait se conclure en avril 2018. Les premières consultations nationales au niveau infranational ont commencé dans les zones largement contrôlées par le Gouvernement de l'Équatoria central, du Bahr el-Ghazal septentrional et du Haut-Nil. Elles ont pris en compte les personnes déplacées et les réfugiés et se sont achevées au troisième trimestre de l'exercice considéré. Si les consultations ont certes souffert de certaines questions de couverture géographique, de participation et de sécurité, la MINUSS a continué néanmoins de s'employer activement à promouvoir des conditions favorables et une plus large

participation de chacun et a contribué à fournir des conseils, des orientations et des activités de formation aux membres du Comité directeur du dialogue national sur des expériences comparables et leurs enseignements afin d'accélérer le processus. En coopération avec l'équipe de pays des Nations Unies, la Mission a noué un dialogue avec les organisateurs et le Comité directeur et leur a demandé de prendre des mesures concrètes pour rendre le dialogue inclusif et crédible. La MINUSS a également contribué à un cours de formation destiné aux femmes parlementaires et membres du Comité directeur, afin d'accroître la participation des femmes aux phases ultérieures du dialogue et de renforcer ainsi le rôle des femmes dans les processus politiques.

38. Depuis son lancement à la mi-décembre 2017, le processus de paix a été recentré sur le forum de haut niveau pour la revitalisation de l'accord de paix. Au cours de la deuxième moitié de l'exercice considéré, la MINUSS a continué de soutenir le processus de paix et les efforts de l'Union africaine, de l'IGAD et d'autres partenaires régionaux et internationaux en usant de ses bons offices dans toute la mesure du possible. À cet égard, elle a été en contact avec les différentes parties au cours des diverses phases du forum de haut niveau pour la revitalisation de décembre 2017 ainsi que de février et mai 2018, encourageant la recherche d'un compromis sur les questions litigieuses en vue de rapprocher les parties et de faire progresser les pourparlers. La Mission est également intervenue directement auprès du Président afin de prier instamment le Gouvernement de participer de manière continue et constructive aux efforts de paix et à la mise en œuvre de l'Accord sur la cessation des hostilités, la protection des civils et l'accès humanitaire, et a tenu des réunions qui ont souligné l'importance du forum auprès de hauts responsables et d'acteurs dans les États régionaux. Les efforts de la Mission ont également consisté en un dialogue avec des organisations de la société civile, notamment des groupes confessionnels, de femmes et de jeunes, qui a pris la forme d'une consultation publique rassemblant environ 400 participants. Les différentes parties prenantes ont bien accueilli et apprécié les activités de la MINUSS.

39. Dans le cadre de son soutien à la mise en œuvre de l'Accord de paix, la Mission a également continué de fournir un appui administratif, logistique et opérationnel et un appui en matière de communication au Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité mis en place par l'IGAD. Avec ses 12 équipes de surveillance et de vérification et l'appui logistique de la MINUSS, le Mécanisme de surveillance a répondu à plusieurs plaintes relatives à des violations du cessez-le-feu commises dans le cadre du nouvel Accord sur la cessation des hostilités du 24 décembre 2017.

40. Dans le même temps, le manque de volonté politique et l'accent désormais placé sur le forum de haut niveau pour la revitalisation ont continué d'entraver les progrès à réaliser dans la mise en œuvre des dispositions concrètes de l'Accord de paix. Aucun progrès n'a été fait concernant la reconstitution de la Commission nationale de révision constitutionnelle et de la Commission électorale nationale, ni à l'égard du passage à la phase opérationnelle de la police mixte intégrée. Cependant, la MINUSS a pu renforcer le dialogue avec les institutions de contrôle qu'il a été retenu de réformer au chapitre IV de l'Accord de paix, notamment la Chambre nationale de l'audit et la Commission de lutte contre la corruption.

C. Activités d'appui de la Mission

41. Au cours de l'exercice 2017/18, la MINUSS a amélioré l'efficacité de l'utilisation de ses ressources et a obtenu des gains d'efficacité grâce à la normalisation de la prestation de services et au perfectionnement de la gestion de la chaîne d'approvisionnement.

42. Elle a amélioré sa prestation de services dans les domaines de l'ingénierie ; des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications ; du transport ; des services médicaux et généraux. La MINUSS a répondu avec succès aux besoins en logement et en mobilier des membres du personnel en tenue recrutés par la Mission. Elle a entrepris la réfection de ses routes internes et assuré l'entretien des bandes d'atterrissage, des modules d'hébergement préfabriqués et des blocs sanitaires. Elle a étendu l'éventail de ses services en matière de technologies de l'information et des communications, développé son infrastructure de réseau et déployé le matériel nécessaire pour ses liaisons hyperfréquences et un réseau supplémentaire à des fins de modernisation de son infrastructure de réseau et ce pour répondre à la diversité de ses besoins.. Elle a également répondu aux besoins en transport de l'ensemble de ses composantes, en particulier concernant le déplacement des membres du personnel et des biens à l'échelle de toute la Mission. La couverture médicale de cette dernière a été assurée par les centres de soin de niveau I et II de ses bureaux locaux et par des hôpitaux de niveau III et IV situés à l'extérieur de la Mission. Plusieurs locaux pour le bien-être du personnel ont été agrandis afin d'améliorer les conditions de vie du personnel.

43. La Mission a continué d'améliorer sa gestion de la chaîne d'approvisionnement dans différents domaines. Elle a satisfait à tous ses indicateurs clefs de performance de gestion des biens, amélioré sa planification et adopté de nouvelles procédures de prévision de la demande et des acquisitions afin de mieux déterminer ses besoins au titre des immobilisations. La MINUSS sert de mission pilote à l'initiative de planification intégrée des activités, qui prévoit une coordination mensuelle entre la Division du soutien logistique, le Centre de services mondial et la Mission, et fait partie du comité consultatif technique sur les questions relatives à l'établissement du budget sur Umoja, à la planification du réseau d'approvisionnement et à la prévision de la demande.

44. La Mission a continué de travailler avec le Gouvernement pour se procurer des terrains (dans le sud de Durupi) et a acheté 110 locaux préfabriqués de six modules chacun, ainsi que le mobilier à l'avenant afin de loger le personnel en tenue supplémentaire. Au cours de l'exercice 2017/18, la Mission a mis en œuvre les trois projets suivants, d'une valeur de plus de 1 million de dollars chacun : a) la réfection des routes dans les camps de Bentiu, Malakal et Bor, dont le coût est estimé à 3,5 millions de dollars ; b) l'entretien des bandes d'atterrissage à Malakal, Rumbek et Kuacjok, dont le coût est estimé à 1,2 million de dollars ; c) l'achat de 170 blocs sanitaires pour remplacer 92 blocs obsolètes et augmenter le nombre de sanitaires à l'usage des nouvelles troupes, pour un coût de 2,1 millions de dollars. La construction d'héliports à l'intérieur des camps de Wau, Bor et Kuacjok a été reportée à l'exercice 2018/19. L'état des sites d'atterrissage de ces trois camps a été jugé, à l'heure actuelle, adéquat pour les cas d'urgence.

45. Conformément à la résolution [2327 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité, la MINUSS a prévu de déployer des systèmes aériens sans pilote non armés et des hélicoptères militaires tactiques. En ce qui concerne le déploiement prévu des moyens aériens de la Mission, le budget de l'exercice 2017/18 a fait apparaître une diminution nette de deux hélicoptères, suite à la suppression de quatre hélicoptères Mi-8 MTV et au déploiement de deux hélicoptères tactiques à l'appui des opérations de la force de protection régionale, ainsi qu'une diminution d'un avion. Cependant, les deux hélicoptères tactiques Mi-35 et les systèmes aériens sans pilote non armés n'ont pas été déployés en raison de restrictions imposées par le Gouvernement sud-soudanais. Un hélicoptère Mi-26 supplémentaire a été déployé pour répondre aux besoins de la Mission.

D. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional

46. Au cours de l'exercice 2017/18, la MINUSS a continué de collaborer étroitement avec l'IGAD et l'Union africaine afin de relancer la recherche d'une solution politique ouverte à tous. Le Représentant spécial du Secrétaire général a constamment maintenu le contact avec l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud, la Représentante spéciale du Secrétaire général auprès de l'Union africaine et le Haut Représentant de l'Union africaine pour le Soudan du Sud, ainsi que a coordonné avec eux l'appui fourni par l'ONU et mené des actions de bons offices concernant le processus de paix au Soudan du Sud.

47. La MINUSS a également continué de mettre en œuvre des dispositifs de coordination avec d'autres partenaires régionaux, tels qu'un soutien à la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA), dont le mandat consiste à appuyer le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, y compris grâce à des groupes de travail consacrés à des questions portant sur la logistique, la sécurité, les opérations et la communication et grâce à des vols de passagers spécialement affrétés au départ d'Entebbe (Ouganda) et à destination de Wau via Djouba. Elle a continué à fournir un appui au bureau de liaison de la FISNUA à Djouba.

48. Le Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) a continué d'apporter un appui régional, notamment à la Mission, dans les domaines suivants : entrée en fonctions et cessation de service, prestations et états de paie, règlement des fournisseurs, droits à prestation et voyages autorisés, traitement des demandes de prestations (telles que les indemnités pour frais d'études et demandes de remboursement des frais de voyage en mission), services de caisse, formation et services de conférence, transports et contrôle des mouvements et services informatiques.

49. La Mission a continué de faire appel au Bureau régional d'achat d'Entebbe afin de rationaliser les services d'achat en Afrique centrale et en Afrique de l'Est, grâce à des plans conjoints d'achats régionaux, à l'élaboration d'une stratégie régionale d'achats, à la gestion des fournisseurs régionaux et au regroupement des besoins pour les contrats-cadres régionaux.

50. La MINUSS a continué de collaborer avec d'autres entités des Nations Unies présentes dans la sous-région. Sur demande, la Mission a continué de livrer des fournitures humanitaires à l'appui des opérations de l'UNICEF, du PAM, de l'Organisation mondiale de la Santé, du PNUD et de l'Organisation internationale pour les migrations.

E. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées

51. Afin d'améliorer la cohérence globale du système, la MINUSS a continué de travailler en étroite collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies dans les domaines prioritaires communs, conformément à son mandat et au cadre de coopération intérimaire de l'équipe de pays. Durant l'exercice considéré, la MINUSS et le PNUD ont créé un groupe de travail technique et une équipe de travail conjointe avec l'équipe de pays des Nations Unies afin de coordonner le soutien au processus de dialogue national. L'équipe de travail conjointe a élaboré des directives sur la réalisation des activités de l'ONU sur la base des principes de transparence, d'inclusion et de crédibilité du processus, a facilité la coordination de l'appui logistique aux consultations régionales et infranationales et a fourni une assistance technique au Comité directeur du dialogue national et au secrétariat du dialogue. La

MINUSS a également participé activement au processus d'élaboration d'un nouveau cadre devant succéder au cadre de coopération intérimaire, qui expire à la fin de 2018. En conséquence, le nouveau cadre de coopération de l'ONU pour la période 2019-2021 contient des dispositions plus explicites concernant les domaines où une collaboration serait possible avec la MINUSS. La coordination intensive entre la MINUSS et l'équipe de pays pour l'action humanitaire s'est poursuivie sous la direction du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident, Coordonnateur de l'action humanitaire et Représentant résident) et dans le cadre de réunions hebdomadaires associant tous les partenaires humanitaires, outre les réunions trimestrielles du Comité de haut niveau chargé de superviser les activités humanitaires, coprésidé avec le Ministre des affaires gouvernementales.

52. Une stratégie de lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles au Soudan du Sud à l'échelle du système a été encore renforcée par la reconstitution d'une Équipe spéciale interorganisations chargée de la protection contre ces agissements. Cette Équipe a activement participé à tous les aspects de la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles et a retenu 18 implantations en vue de la création de mécanismes de communication de l'information de proximité. Ces mécanismes ont été mis en place avec succès à 11 endroits, dont 9 situés dans les installations de la MINUSS.

F. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

Composante 1 : protection des civils

Réalisation escomptée 1.1 : Renforcement de la protection des civils grâce à l'action politique et à des mesures d'atténuation des conflits

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

1.1.1 Augmentation du nombre d'initiatives prises par les autorités fédérales, nationales (États fédérés) et locales (comtés) ainsi que par des acteurs non étatiques pour protéger les civils (2015/16 : 30 ; 2016/17 : 30 ; 2017/18 : 35)

Au total, 125 initiatives ont été prises par les autorités fédérales, nationales (États fédérés) et locales (comtés) ainsi que par des acteurs non étatiques pour protéger les civils. On peut citer, parmi celles-ci, la mise en place d'accords de paix entre les communautés nuer et dinka visant à favoriser la coexistence pacifique dans le Haut-Nil central ; un dialogue de paix pour les communautés Apuk, Aguok et Kuac dans le Gogrial et le Tonj, qui ont constitué des comités de paix en coordination avec le Gouvernement pour régler les conflits prolongés ; une conférence de paix inter-États tenue à Yambio par les gouverneurs et les responsables locaux de l'Équatoria-Occidental, de l'Équatoria-Central et des Lacs.

Des visites de haut niveau ont également été facilitées, notamment une visite de parlementaires dans le Twic en vue de régler le différend relatif à l'emplacement de sa capitale, ainsi qu'à Duk Padiet (Jongleï) pour atténuer les tensions à la suite de violents affrontements intercommunautaires ; la visite d'une délégation nationale, dirigée par le Conseiller présidentiel pour les affaires militaires, dans le Gok, visant à résoudre les conflits entre clans de l'ethnie Dinka ; une visite du Vice-Président dans la région du Haut-Nil visant à régler le conflit concernant la création d'un nouveau comté d'Adar.

Un dialogue a également été organisé entre éleveurs, communautés agricoles d'accueil et autorités locales autour de la transhumance pacifique du bétail dans les zones du Bahr el-Ghazal septentrional et occidental, du Ouarrap, de Wau, de l'Unité, du Haut-Nil, du Jongleï, des Lacs, de l'Équatoria-Occidental et de l'Équatoria-Central, qui a permis de réduire considérablement les conflits liés à la transhumance au cours de l'exercice considéré. Des forums de dialogue et de réconciliation ont rassemblé des chefs coutumiers, des anciens de la communauté et des instances communautaires dirigeantes, qui ont examiné la question des sites de protection des civils ; des chefs religieux (notamment le Conseil des Églises du Soudan du Sud), qui ont discuté des affaires internes de l'ethnie-Murle ; des autorités des zones contrôlées par le Gouvernement et l'opposition, qui se sont penchées sur la protection des civils et la promotion de la coexistence pacifique.

1.1.2 Maintien du contact avec les autorités fédérales et celles des États fédérés, les communautés et la société civile afin de régler les questions liées à la protection des civils (2015/16 : aucune donnée ; 2016/17 : aucune donnée ; 2017/18 : 600 rencontres)

La Mission a organisé 744 rencontres dans tout le pays, à l'occasion desquelles elle s'est entretenue avec diverses parties prenantes nationales et locales sur les questions liées à la protection des civils. Ces réunions ont permis d'avoir des contacts importants à haut niveau avec les autorités fédérales et celles des États fédérés en vue d'atténuer les tensions créées par la mobilisation des jeunes dinka bor contre les Murle dans le Jongleï ; de mettre en œuvre l'initiative relative à la transhumance dans cinq États pour résoudre les problèmes liés à celle-ci dans les régions des Lacs, de l'Équatoria-Occidental et de l'Équatoria-Central ; de faciliter la visite de responsables locaux influents, dirigée par le Conseiller présidentiel pour les affaires militaires dans la région des Lacs visant à mobiliser les communautés en faveur de la paix après la multiplication des conflits entre Dinka Agar ; de collaborer avec les principaux politiciens et responsables locaux de Djouba en vue d'influencer positivement les conflits infranationaux dans les régions du Ouarrap, du Jongleï et des Lacs.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Offre de bons offices destinée à appuyer l'action entreprise à l'échelon fédéral par le Gouvernement provisoire d'union nationale dans le but de respecter et d'assumer effectivement sa responsabilité de protection des civils	Oui	La Mission a offert ses bons offices en collaborant régulièrement avec les principales parties prenantes, notamment le Président, le premier Vice-Président, les ministres et le Conseiller présidentiel pour les affaires militaires, pour faire bien comprendre aux parties prenantes la nécessité de cesser les hostilités et de respecter le cessez-le-feu, en insistant sur le fait qu'il incombait au premier chef au Gouvernement de protéger les civils. La Mission a continué de souligner la nécessité d'une pleine participation aux initiatives visant à

Action de sensibilisation aux tâches inscrites au mandat de la MINUSS ainsi qu'aux activités visant la protection des civils et un rapatriement sûr et librement consenti des personnes déplacées : organisation de 6 réunions consultatives avec des représentants de l'Assemblée législative nationale provisoire, y compris le Président et les vice-présidents de l'Assemblée, le chef de la minorité parlementaire et des membres des commissions parlementaires aux niveaux national et infranational, et organisation de 500 rencontres avec les autorités des États et des comtés, les forces de sécurité et les principaux responsables locaux et leaders d'opinion, notamment les femmes et les jeunes, y compris dans les zones de rapatriement

Aide à l'élaboration de stratégies globales de protection des civils au niveau des États : organisation de 22 rencontres avec les autorités des États, des représentants de la société civile et des responsables locaux, ainsi qu'avec les éventuels auteurs de troubles

rétablir la paix et la stabilité et à protéger tous les civils.

- 687 Rencontres ont été organisées avec des parties prenantes nationales et locales au sujet du mandat de la MINUSS, des activités visant à promouvoir la protection des civils et du rapatriement des personnes déplacées. À Renk (région du Haut-Nil), les autorités et les communautés d'accueil ont été invitées à promouvoir la coexistence pacifique après la fermeture du site de protection des civils de Melout. La Mission a collaboré avec les autorités et les communautés des régions de Ouarrap et du Bahr el-Ghazal occidental pour résoudre les conflits liés à la transhumance. Les activités de la Mission dans la région des Lacs ont contribué à apaiser les tensions qui ont suivi la flambée des conflits entre clans de l'ethnie dinka. Les contacts avec les autorités et les personnes déplacées à Wau (Bahr el-Ghazal occidental) ont permis de rendre la ville de Wau et ses environs plus sûrs et, ainsi, de réduire le surpeuplement sur le site de protection des civils proche de la zone et d'autres centres collectifs de Wau.

Le nombre de réunions a été plus élevé que prévu en raison de la flambée des conflits intercommunautaires, en particulier dans les régions des Lacs, de Ouarrap et du Jongleï.

- 26 Réunions de sensibilisation ont été organisées pour faire mieux connaître et clarifier le mandat et les modalités d'exécution de la MINUSS, dont 2 réunions avec le Président de l'Assemblée législative nationale provisoire, 2 réunions avec le Vice-Président, 5 réunions avec le secrétariat de l'Assemblée, 4 réunions avec les chefs des groupes parlementaires, 8 réunions avec les présidents des différents comités spécialisés et 5 réunions avec des représentants des groupes parlementaires, y compris du groupe parlementaire des femmes.

Le nombre de réunions a été plus élevé que prévu en raison du nombre accru des demandes d'aide présentées à la MINUSS par des acteurs du corps législatif.

- 40 Rencontres ont été organisées pour promouvoir la protection des civils et appuyer l'élaboration de stratégies globales de protection des civils au niveau des États, y compris des activités avec des partenaires internationaux et locaux. Ces rencontres ont mis en lumière l'importance du rôle des organisations de la société civile dans le

Contribution à la recherche de solutions non violentes visant à réduire les tensions et à régler les conflits : organisation de rencontres mensuelles avec des représentants du Gouvernement provisoire d'union nationale, des partis politiques, des parlementaires, des cabinets du Président et du Vice-Président, des ministères concernés, et du groupe parlementaire des femmes, ainsi que des éléments intéressés de l'opposition

Action en faveur de l'aménagement de l'espace politique nécessaire à un dialogue politique efficace et à la pleine participation de tous aux initiatives politiques nationales et régionales : organisation de 6 rencontres avec les parties prenantes au niveau national, y compris les chefs de partis, les organisations de la société civile, les

suivi des accords de paix locaux, comme dans le Ouarrap, du rôle des parlementaires de l'Équatoria-Oriental dans l'examen de questions intercommunautaires au Parlement et de la coopération des autorités du Jongleï et de Boma pour apaiser les tensions entre Dinka et Murle.

Le nombre de réunions a été plus élevé que prévu en raison de la flambée des conflits intercommunautaires, en particulier dans les régions des Lacs, de Ouarrap et du Jongleï.

- 35 Rencontres ont été organisées avec les parties prenantes pour encourager à trouver des solutions non violentes pour réduire les tensions, régler les conflits et résoudre les questions en suspens, à savoir : 4 réunions avec le groupe parlementaire des femmes, 17 réunions distinctes avec les ministres de la justice, de l'information, des affaires parlementaires, des affaires fédérales, des transports, de l'énergie et des barrages, de l'agriculture et du travail, et le Secrétaire adjoint aux affaires gouvernementales, 8 réunions avec des partis politiques de l'opposition et 6 réunions avec des représentants du Mouvement populaire de libération du Soudan (MPLS).
- 7 Rencontres ont été organisées, dont 3 réunions avec des représentants des personnes déplacées hébergées sur les sites de protection des civils de la MINUSS à Djouba, concernant les tensions intercommunautaires sur les sites, et 4 réunions avec un haut responsable du secrétariat du MPLS et le Conseiller présidentiel pour les affaires militaires sur les questions de sécurité et de désarmement civil.
- 3 Réunions ont été organisées pour réduire les tensions créées par l'impasse entre les forces de sécurité due à la détention de l'ancien chef d'état-major et les conséquences que cette situation pourrait avoir pour les conditions de sécurité. Dans le cadre de ses efforts de médiation, la Mission a assuré la liaison entre les membres de l'équipe de médiation, l'ancien chef d'état-major et les représentants de sa famille.
- 26 Rencontres ont été organisées avec des représentants des partis politiques de l'opposition, notamment le Parti du changement démocratique, United South Sudan African Party, Sudan African National Union, National Democratic Front, People's Party et People's Liberation Party ; des représentants de divers groupes de partis politiques, tels que South

groupes confessionnels et les associations de femmes

Sudan National Alliance ou National Agenda Umbrella and Other Political Parties ; le Conseiller présidentiel pour les affaires militaires ; le Conseil de libération nationale du MPLS ; et le responsable des relations publiques du Conseil des partis politiques, pour examiner des questions liées à l'espace politique, à l'évolution de la dynamique politique et à l'inclusion dans le cadre du forum de haut niveau pour la revitalisation de l'accord de paix et des processus politiques en cours.

- 64 Rencontres, séminaires et réunions d'information ont été organisés avec la participation de la Mission au sujet du dialogue national.

La Mission a assisté à 7 séances de travail du Comité directeur du dialogue national sur diverses questions (lancement d'un site Web, élaboration d'un règlement intérieur, création d'un comité spécial chargé d'élaborer et de présenter le rapport préliminaire, établissement d'un programme national, présentation de la charte nationale), à 14 séances plénières consacrées à des débats sur les délibérations relatives aux rapports issus des consultations avec les organisations locales et à 8 réunions de groupes de travail ; a participé à des séminaires sur les concepts et les principes clefs du dialogue national, les enseignements tirés, les compétences pratiques en matière de médiation et de facilitation et les meilleures pratiques ; a assisté à des réunions d'information organisées par les diverses parties prenantes et leur a présenté des réunions d'information et a participé à des ateliers organisés par le secrétariat du dialogue national ; a tenu des réunions bilatérales avec les responsables du dialogue national, le Comité directeur et les présidents des différents sous-comités.

- 8 Rencontres ont été organisées : 6 réunions consultatives avec le groupe parlementaire des femmes, les chefs de groupes confessionnels, les chefs de partis politiques, les représentants des personnes handicapées, les représentants de l'Assemblée législative nationale provisoire et les associations de femmes sur la nécessité de n'exclure personne et d'offrir des espaces adaptés pour participer au dialogue national ; 2 réunions avec des représentants du Conseil des Églises du Soudan du Sud sur le rôle de l'Église dans les initiatives de paix.

Appui au renforcement de l'espace de dialogue entre le Gouvernement et les différents secteurs de la société, dans le cadre de 20 réunions de sensibilisation organisées en collaboration avec les différents partenaires afin d'aider les parties à traiter avec efficacité les sujets de préoccupation et à mettre au point des initiatives conjointes de protection des civils

Organisation, à l'occasion des Journées portes ouvertes sur les femmes et la paix et la sécurité, de 10 forums de femmes pour la paix au niveau infranational et d'un forum de femmes pour la paix à l'échelon national, avec des femmes d'organisations de la société civile

Le nombre de réunions a été plus élevé que prévu car les parties prenantes n'ont cessé de demander à la MINUSS de l'aide, ainsi qu'un appui et des conseils techniques sur la dynamique et les questions liées au dialogue national.

- 40 Réunions ont été tenues pour encourager l'élaboration d'activités conjointes visant à protéger les civils et à créer des plateformes de dialogue. Dans le cadre de sa collaboration avec ses partenaires, la Mission a notamment mis en place des initiatives visant à résoudre les conflits liés la transhumance dans cinq États des régions des Lacs, de l'Équatoria-Occidental et de l'Équatoria-Central ; tenu des réunions de sensibilisation en prévision des migrations à l'intention des communautés d'accueil et des communautés pastorales dans les régions de Wau, de Ouarrap et du Jongleï ; préparé une conférence de paix entre les Misseriya et les Mayom dans l'Unité ; organisé des dialogues entre les communautés Ajak et Ajong Dit dans la région d'Aweil pour résoudre les différends fonciers, qui ont abouti à un accord de paix ; créé et formé des comités de paix et de réconciliation au niveau local (comtés) dans les régions de Gok et des Lacs-Orientaux ; organisé des dialogues entre les organisations de la société civile et les autorités publiques de Wau, et entre les personnes déplacées et les autorités locales de Wau pour favoriser le retour des personnes déplacées ; tenu des conférences civilo-militaires en Équatoria (Torit, Yambio et Yei) pour favoriser une meilleure entente entre les populations et les forces organisées.

Le nombre de réunions a été plus élevé que prévu en raison de la flambée des conflits intercommunautaires et de la nécessité de renforcer l'appui apporté à la gestion de la transhumance, qui a permis aux mouvements de se dérouler pacifiquement au cours de l'exercice considéré.

- Oui 10 forums ont été organisés au niveau infranational à l'occasion des Journées portes ouvertes sur les femmes et la paix et la sécurité. Au total, 1 087 femmes représentant des organisations de la société civile et des associations locales ont participé à des débats sur la participation politique des femmes au processus de paix, la protection des femmes et des filles contre la violence sexuelle et sexiste, le rôle des femmes dans la prévention des conflits et la prise en compte systématique de la

problématique femmes-hommes dans le cadre des activités de secours, de relèvement et de reconstruction. Ces activités infranationales se sont terminées par la tenue, en mars, du forum national des Journées portes ouvertes, auquel ont participé le groupe parlementaire des femmes et les femmes des forces organisées et de la société civile.

Avant la tenue du forum national des Journées portes ouvertes, un atelier de deux jours a été organisé pour accroître la participation des femmes aux processus de paix et à la gouvernance. Au total, 65 femmes y ont participé, dont des membres de l'Assemblée législative nationale provisoire et de tous les partis politiques, qui avaient établi leur propre note d'information pour le forum de haut niveau pour la revitalisation, qui a également servi lors des débats des Journées portes ouvertes.

En outre, dans le cadre du suivi des Journées portes ouvertes, la Mission a apporté son concours à un atelier sur les femmes et la paix et la sécurité destiné aux femmes des forces organisées. Il s'agissait du premier atelier de ce genre et 105 femmes de l'Armée populaire de libération du Soudan (APLS), de la Police nationale sud-soudanaise et du Service de protection de la nature y ont participé afin de dégager les questions essentielles qui touchent les femmes dans le secteur de la sécurité.

Sensibilisation à l'importance de la prévention et de la dénonciation des violences sexuelles liées aux conflits : lancement d'une campagne nationale sur ce thème et assistance aux rescapés en vue du signalement de ces violences aux acteurs compétents

Oui La Mission a mené des activités de sensibilisation et d'information dans tous les bureaux extérieurs dans le cadre d'une campagne nationale menée pour célébrer la Journée internationale pour l'élimination de la violence sexuelle en temps de conflit.

Fourniture d'un appui aux institutions et organisations de la société civile concernées aux fins d'une meilleure protection des populations contre les violences sexuelles liées aux conflits et de l'établissement des responsabilités des auteurs de ces actes : élaboration et lancement d'une campagne de promotion du plan d'action national de lutte contre les violences liées aux conflits

Oui Le projet de plan d'action national (plan de mise en œuvre) a été examiné au cours de l'exercice considéré et arrêté définitivement lors de la visite de l'équipe d'experts du Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, effectuée en juillet 2018. Le plan doit encore être approuvé par le Gouvernement. La Mission a en outre organisé 2 ateliers à l'intention de l'APLS et 2 ateliers à l'intention de la Police nationale sud-soudanaise pour suivre la mise en œuvre des dispositions énoncées dans le Communiqué conjoint du Gouvernement sud-soudanais et de l'Organisation des Nations Unies sur la lutte

Organisation conjointe, via les médias et les milieux associatifs, d'une campagne nationale d'information visant à mieux faire connaître le mandat de protection des civils de la Mission et ses activités de renforcement de la confiance :

a) production d'un court documentaire vidéo présentant les activités de la Mission (cf. réalisation escomptée 1.1) ; b) conception et présentation de 80 exposés sur le mandat de la Mission à l'intention des organisations cibles de la société civile, y compris, entre autres, les organisations de jeunes et de femmes et les organisations confessionnelles (réalisation escomptée 1.1) ; c) création d'un album photographique illustrant l'œuvre accomplie par la Mission dans le cadre de son mandat de protection des civils (réalisation escomptée 1.1) ; d) campagnes de communication multimédia mensuelles destinées à faire connaître au public les activités des agents en tenue de la MINUSS, y compris la force de protection régionale (réalisation escomptée 1.1) ; e) points de presse de la MINUSS, diffusion d'émissions sur les initiatives prises en partenariat en faveur de la paix ainsi que de 12 programmes radiophoniques sur Radio Miraya, et couverture médiatique numérique sur les chaînes de télévision partenaires, nationales et locales, de la question de la réinstallation des personnes déplacées afin de favoriser un climat de sécurité plus propre au retour et à la réinstallation volontaires des déplacés, en partenariat avec les entités compétentes de l'équipe de pays des Nations Unies (réalisation escomptée 1.1) ; f) organisation de 3 campagnes multimédias de sensibilisation au dialogue de paix entre autorités locales, responsables locaux et représentants de la société civile, notamment les organisations de femmes, et au processus de paix, par l'intermédiaire de programmes de radiotélédiffusion, de la presse écrite, d'Internet, des médias sociaux, des supports promotionnels et d'une action auprès du public (réalisation escomptée 1.4)

contre les violences sexuelles liées au conflit et élaborer leurs plans d'action respectifs.

- 118 Exposés ont été présentés sur le mandat de la Mission à l'intention de fonctionnaires nationaux et locaux, des forces organisées, des organisations de jeunes et de femmes et des organisations confessionnelles afin de mieux faire connaître les activités de protection des civils menées par la Mission, en particulier l'accord sur le statut des forces, et pour renforcer la confiance du public. La Mission a organisé une balade en motocyclette dans Djouba, à laquelle ont participé 400 personnes, et a fourni à cette occasion 1 500 casques de sécurité et 1 500 vestes réfléchissantes à une association de conducteurs de boda-boda. Cette initiative a permis de rassembler à Djouba les chauffeurs de taxi locaux pour les sensibiliser à la sécurité routière et promouvoir le mandat de protection des civils de la Mission.
- La campagne d'information lancée par la MINUSS a consisté en :
- 657 Contenus médiatiques, dont 412 articles numériques, 124 contenus audiovisuels et 121 albums, sur les activités de protection des civils de la Mission ont été produits et diffusés sur toutes les plateformes des Nations Unies et dans les médias externes selon les besoins.
- 121 Contenus médiatiques, consistant en 75 articles numériques, 20 contenus audiovisuels et 26 pages de photographies partagées, ont été produits pour faire connaître les activités des agents en tenue de la MINUSS. Le Représentant spécial a également organisé une conférence de presse et une manifestation médiatique consacrées à la promotion du déploiement de la force de protection régionale. Cet événement a aussi été diffusé sur Radio Miraya.
- 46 Contenus médiatiques, consistant en 27 articles numériques, 12 contenus audiovisuels et 7 pages de photographies partagées, ont été produits afin de favoriser un climat de sécurité plus propre au retour des déplacés. À cela se sont ajoutés d'autres articles visant à promouvoir la paix et à mettre en lumière la détresse humanitaire de la population locale et les activités de la Mission visant à protéger les populations civiles ainsi que les personnes hébergées sur les sites de protection des civils.
- 194 Contenus médiatiques, consistant en 106 articles numériques, 23 contenus audiovisuels et

34 pages de photographies partagées sur la consolidation de la paix, et en 23 articles numériques, 5 contenus audiovisuels et 3 pages de photographies partagées sur le règlement des conflits, et notamment sur la violence intercommunautaire et intracommunautaire, ont été produits et diffusés sur toutes les plateformes de médias sociaux des Nations Unies et dans les médias externes selon les besoins.

Au cours de l'exercice, des supports promotionnels consacrés à la paix, notamment des panneaux d'affichage et des affiches de la Mission, et à l'accord de cessation des hostilités, notamment des exemplaires complets dudit accord, des comptes rendus, des cartes et des panneaux d'affichage visuels et textuels ont été produits et distribués.

- 18 Débats d'une heure ont été diffusés par Radio Miraya entre juillet et décembre 2017 pour soutenir l'initiative de dialogue national lancée en décembre 2016.
 - 36 Débats, à l'occasion desquels divers acteurs de la paix ont été présentés dans le cadre des émissions hebdomadaires intitulées « Democracy in Action and Peace Makers » (La démocratie en action et les artisans de la paix), ont été diffusés. Au total, 56 acteurs de la paix ont été invités à l'émission matinale de Radio Miraya, et 35 ont été invités dans le cadre de programmes diffusés à l'échelle nationale.
 - 28 Reportages ont été diffusés par les médias, consistant en 8 reportages de Radio Miraya sur la libération et la démobilisation des enfants associés à des groupes armés dans les régions du Jongleï et de l'Équatoria-Occidentale ; 4 reportages sur la mission de paix des gouverneurs à Boma ; 4 reportages sur un exercice de désarmement dans les régions des Lacs et du Jongleï ; 12 reportages sur les assemblées sur la transhumance visant à mettre fin aux conflits entre agriculteurs et pasteurs dans différentes régions du Soudan du Sud.
 - 24 Feuilletons ont été diffusés par Radio Miraya sur la coexistence pacifique entre les communautés du Soudan du Sud. Radio Miraya a également rendu compte à plusieurs reprises des initiatives menées au niveau local.
-

Réalisation escomptée 1.2 : Amélioration de la protection des civils menacés de violences physiques, d'où qu'elle provienne, et en particulier des femmes et des enfants

*Indicateurs de succès prévus**Indicateurs de succès effectifs*

1.2.1 Réduction du nombre de victimes civiles, ainsi que du nombre d'incidents et de menaces physiques dont sont l'objet les civils à l'intérieur et aux alentours des bases de la MINUSS et des zones de regroupement de déplacés et de réfugiés (2015/16 : 5 204 ; 2016/17 : 5 000 ; 2017/18 : 4 500)

Au cours de l'exercice considéré, 2 915 victimes civiles (1 356 blessés et 1 559 morts) ont été enregistrées dans la base de données de suivi des victimes de la Mission et dans le système d'établissement de rapports du centre d'opérations intégré. Le nombre de victimes civiles a augmenté par rapport à l'exercice précédent (2 340 victimes civiles pendant l'exercice 2016/17) du fait de la multiplication des violences intercommunautaires, en particulier pendant la saison sèche, et la poursuite des combats malgré le nouvel accord de cessez-le-feu.

1.2.2 Augmentation du nombre de mécanismes visant à favoriser la protection des femmes, des enfants et des jeunes contre la violence liée aux conflits et la violence sexuelle (2015/16 : 2 ; 2016/17 : 6 ; 2017/18 : 10)

Aucun autre mécanisme n'a été mis en place. Néanmoins, les dispositifs existants tels que le Groupe de travail technique sur les arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information et l'équipe spéciale de pays chargée du mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur les violations graves commises contre des enfants en situation de conflit armé ont continué d'exercer leurs activités.

1.2.3 Repérage et déminage des zones dangereuses infestées de mines et d'engins non explosés à l'intérieur et aux alentours des bases de la MINUSS et dans les régions où ces engins peuvent constituer une menace pour les civils (2015/16 : 2 162 ; 2016/17 : 1 100 ; 2017/18 : 1 500)

3 110 zones dangereuses infestées de mines et d'engins non explosés ont été déminées à l'intérieur et aux alentours des bases de la MINUSS et dans les régions où ces engins constituaient une menace pour les civils, grâce au renforcement de la liaison avec la population pendant les opérations, qui a permis à la Mission de recueillir des informations complémentaires sur les zones dangereuses, qui ont ensuite pu être rapidement repérées et déminées.

Produits prévus

*Produit(s)
exécuté(s) :*
oui/non
ou nombre *Observations*

Appui au travail de cartographie des risques et menaces qui pèsent sur les civils, à commencer par les femmes et les enfants, notamment dans le cadre des dispositifs d'alerte rapide : organisation de 120 missions conjointes de la MINUSS dans les zones touchées par des conflits et sur les sites de retour, si nécessaire, avec les partenaires nationaux et internationaux

295 Missions conjointes ont été menées par la MINUSS dans les zones touchées par des conflits et sur les sites de retour pour la cartographie des risques et l'alerte rapide, notamment la collecte de données et d'autres activités de collecte d'informations auprès des différentes parties prenantes et communautés. Les principales activités menées ont concerné la promotion de la coexistence pacifique entre les personnes déplacées et les communautés d'accueil dans la région de la Lol (Bahr el-Ghazal septentrional) ; la mise en place de dispositifs d'alerte et de réaction rapide pour lutter contre les vols de bétail et les meurtres commis par vengeance par les habitants de Mayom (Unité) et les Misseriya, et pour faciliter les mouvements transfrontières pacifiques depuis le Soudan vers la région du Haut-Nil ;

l'appréciation de la situation à l'ouest du Nil ainsi que dans les zones contrôlées par l'opposition à Wau (Bahr el-Ghazal occidental), Akobo (Jongleï), Pagak (Haut-Nil) et Mayendit (Unité) et dans l'Équatoria-Occidental. Les missions menées par la MINUSS dans le Bahr el-Ghazal occidental ont contribué à la fourniture continue de l'aide humanitaire en améliorant la liberté de circulation et la prestation de services dans les communautés hébergées sur les sites de retour tandis que, dans l'Équatoria-Occidental, la collaboration avec les chefs de l'opposition a permis de communiquer avec les autorités locales pour résoudre les problèmes liés au déplacement de civils dans le Gunyoro.

La MINUSS a mené plus de missions que prévu en raison de sa collaboration accrue avec les autorités et les communautés dans les zones contrôlées aussi bien par le Gouvernement que par l'opposition, en particulier dans les États de l'Unité, du Haut-Nil et du Jongleï (Akobo), grâce à un meilleur accès et aux efforts déployés pour faire face à la flambée des conflits dans les régions des Lacs, de Ouarrap, du Bahr el-Ghazal occidental, du Jongleï et de l'Équatoria-Occidental.

Appui aux civils vivant dans des zones sujettes aux conflits ou accueillant des rapatriés ainsi qu'aux populations déplacées sur les sites de protection des civils de la MINUSS, dans le but de régler les différends intercommunautaires : organisation de 10 ateliers, avec un accent particulier sur la participation des femmes et des jeunes au dialogue de paix

- 12 Ateliers ont été organisés dans les régions de l'Équatoria-Occidental, de l'Équatoria-Oriental et de l'Équatoria-Central, des Lacs, du Haut-Nil et de l'Unité dans le but de régler les différends intercommunautaires et de protéger les civils dans les zones sujettes aux conflits ou accueillant des rapatriés. Des ateliers ont également été organisés à l'intention des personnes déplacées dans les sites de protection des civils de Bentiu et de Malakal pour promouvoir la coexistence pacifique. Des ateliers de sensibilisation en faveur de la paix ont été organisés dans l'Équatoria-Occidental, où se trouvaient des populations déplacées, et ont contribué à renforcer la confiance entre ces populations et les communautés d'accueil. Des ateliers s'adressant aux jeunes et aux femmes ont été organisés dans plusieurs endroits pour promouvoir leur rôle dans la consolidation de la paix et la gestion des conflits locaux. Dans le Jongleï, un forum de dialogue destiné aux femmes dinka (ville de Bor) et nuer (site de protection des civils de Bor) a permis d'aborder des questions d'intérêt commun et de promouvoir la cohésion sociale.

- Patrouilles de protection des civils (981 120 jours-personnes) visant à dissuader toute forme de violence par la création de conditions propices à l'acheminement de l'aide humanitaire ainsi qu'au retour et à la réinstallation, à titre volontaire et en toute sécurité, des personnes déplacées et des réfugiés, par la protection du personnel et des biens des Nations Unies et d'autres parties désignées dans toute la zone de la Mission, par la sécurisation des points de contrôle fixes et mobiles, et par l'organisation de déploiements tactiques (48 soldats par patrouille, à raison de 56 compagnies, pendant 365 jours).
- Patrouilles aériennes de reconnaissance (3 120 heures) et d'évaluation des conditions de sécurité dans le cadre de la protection des civils, visant à créer des conditions propices à l'acheminement de l'aide humanitaire, à venir en aide aux acteurs du développement et à assurer la protection du personnel et des biens des Nations Unies et d'autres parties désignées dans toute la zone de la Mission (12 heures par jour, à raison de 5 jours par semaine pendant 52 semaines)
- Organisation de patrouilles : à l'échelon des bureaux extérieurs, patrouilles d'officiers de liaison opérant en équipes intégrées (4 160 jours-personnes, à raison de 2 officiers de liaison pour 4 jours de patrouille par semaine pendant 52 semaines, à partir de 10 bureaux extérieurs) ; ou au niveau des comtés, en équipes intégrées (832 jours-personnes, à raison de 2 officiers de liaison par base d'appui de comté, effectuant 4 jours de patrouille par semaine pendant 52 semaines, sur 2 bases). Objectifs : prévenir toute forme de violence contre les civils, en particulier les femmes et les filles, maintenir des contacts avec les autorités locales et les services en uniforme, et recueillir des informations à des fins d'alerte rapide en cas d'interventions nécessaires pour la protection des civils et la prévention des violences sexuelles et sexistes, notamment les violences liées aux conflits
- Garde stationnaire (105 120 jours-personnes) destinée à maintenir la sécurité sur les sites de protection des civils de la MINUSS (48 soldats sur 6 sites pendant 365 jours)
- Mise en œuvre de 7 projets à effet rapide visant à apaiser les préoccupations de la population
- 527 880 Jours-personnes de patrouille motorisée ont été effectués afin de contribuer à la protection des civils.
- Le nombre de patrouilles a été moins élevé que prévu car le nombre de soldats par patrouille a varié en fonction du type de patrouille (patrouille aérienne, patrouille de longue durée ou patrouille de courte durée) et du niveau de la menace.
- 1 203 Heures de patrouille aérienne de reconnaissance et d'évaluation de la sécurité ont été effectuées.
- Ce chiffre, inférieur aux prévisions, s'explique par l'absence des autorisations nécessaires et des garanties de sécurité aérienne, en particulier dans le Jongleï, l'Unité et le Haut-Nil, due aux conditions météorologiques et à d'autres problèmes logistiques.
- 8 283 Jours-personnes de patrouille motorisée ont été effectués par des officiers de liaison opérant en équipe intégrée au niveau des États.
- 1 606 Jours-personnes de patrouille motorisée ont été effectués par des officiers opérant en équipe intégrée au niveau des comtés.
- Ces chiffres sont supérieurs aux prévisions, tant au niveau des États que des comtés, du fait des conditions de sécurité précaires et des besoins des bureaux extérieurs, qui ont contraint les équipes d'officiers de liaison à patrouiller au moins 6 jours par semaine.
- 596 116 Jours-personnes de garde stationnaire ont été effectués pour assurer la sécurité dans tous les sites de protection des civils.
- Ce chiffre, supérieur aux prévisions, s'explique par le fait qu'il a fallu réaménager la configuration des contingents dans l'ensemble des bases pour assurer la protection de la force, et effectuer 3 vacations par jour.
- 2 Projets à effet rapide ont été mis en œuvre, notamment : a) la construction d'un poste de

s'agissant de la protection des civils à l'intérieur et autour des sites de protection de la MINUSS, à favoriser une coexistence pacifique entre populations déplacées et communautés d'accueil, et à appuyer les opérations de la Police nationale sud-soudanaise autour des sites de protection des civils de la MINUSS

police mixte intégrée à Djouba près des sites de protection des civils de la Maison des Nations Unies, pour contribuer à la sûreté et à la sécurité des personnes déplacées et des communautés d'accueil dans le cadre d'activités visant à favoriser la coexistence pacifique ; b) la construction de nouvelles salles de classe à Wau, Aweil et Jadid, à l'intérieur et autour des sites de protection des civils, pour permettre aux jeunes déplacés d'avoir accès à l'éducation.

Le nombre de projets achevés pendant cet exercice a été moins élevé que prévu en raison des conditions météorologiques dans le nord du pays, qui ont retardé la mise en œuvre des projets visant à défricher la zone exempte d'armes située près du site de protection des civils de Bentiu.

Repérage et déminage de 1 500 zones dangereuses connues ou suspectées, et enlèvement ou destruction de 30 000 pièces présentant un risque d'explosion, y compris les mines terrestres, dans des lieux pouvant avoir une incidence sur les sites de la Mission réservés à la protection des civils et les zones où il existe une menace pour ceux-ci

3 110 Zones dangereuses connues ou suspectées ont été repérées et déminées.

Le nombre de zones déminées est plus élevé que prévu grâce au renforcement de la liaison avec la population pendant les opérations : lorsqu'elle informait la population des progrès des opérations, la Mission a recueilli des informations supplémentaires sur les zones dangereuses, qui ont ensuite été rapidement repérées et déminées.

Par l'exécution d'activités de neutralisation des explosifs, notamment de dépollution de zone et de déminage, de relevés techniques et non techniques, les engins ci-après ont été détectés, enlevés et détruits :

576 Mines terrestres

27 134 Engins non explosés

268 344 Munitions d'armes légères

Mesures de sensibilisation d'urgence au danger des mines, prises à l'intention de 250 000 civils, dans le but de renforcer la sécurité de la population locale pour qu'elle soit mieux à même de reconnaître les risques présentés par les engins explosifs, y compris les armes légères et de petit calibre et les munitions d'armes légères, de réduire ces risques et de les faire connaître ; action de sensibilisation globale, menée par l'intermédiaire de manifestations à but pédagogique comme la Journée internationale pour la sensibilisation au problème des mines et l'assistance à la lutte antimines

323 563 Personnes, dont 187 435 enfants, ont été sensibilisées au danger des mines. Ce chiffre, supérieur aux prévisions, s'explique par le fait que les équipes chargées de la sensibilisation au danger des mines et de la liaison avec la population ont pu organiser des séances dans les écoles, avec des personnes déplacées et sur les sites de protection des civils, et avec les populations vivant à proximité des opérations.

3 Activités à but pédagogique, telles que la Journée des Nations Unies, célébrée en octobre 2017, une manifestation organisée en novembre 2017 à l'occasion du vingtième anniversaire de la création du Service de la lutte antimines et la Journée internationale pour la sensibilisation au

- problème des mines et l'assistance à la lutte antimines, célébrée en avril 2018, ont été menées.
- Des messages de sécurité, dont 2 reportages sur le déminage au Soudan du Sud, que la Mission a publiés sur ses plateformes numériques et dans les médias, ont été diffusés par la station de radio de la Mission, ainsi que par les médias nationaux et internationaux.
- Formation, aux normes internationales, de 10 équipes comprenant du personnel des autorités nationales à l'amélioration de la gestion des armes légères et de petit calibre au niveau des ménages dans le but de promouvoir la sûreté et la sécurité des populations locales
- 19 Équipes communautaires ont été formées à la manipulation et au stockage sûrs des armes légères et de petit calibre au niveau du ménage et de la communauté dans le but de promouvoir la sûreté et la sécurité. Elles ont sensibilisé 949 membres des populations locales (680 hommes et 269 femmes) aux menaces que représente la prolifération de ces armes.
- Le nombre d'équipes a été plus élevé que prévu car des associations locales ont demandé de l'aide concernant ces questions après avoir participé à des campagnes de sensibilisation du public.
- Conduite, par des équipes de cynodétection d'explosifs placées aux points d'entrée, de 12 000 fouilles de contrôle et de détection pour la recherche de munitions d'armes légères et d'explosifs sur les principaux sites de la MINUSS, y compris les sites de protection des civils
- 12 768 Fouilles de contrôle et de détection ont été menées pour la recherche de munitions d'armes légères et d'explosifs sur les principaux sites de la MINUSS, y compris les sites de protection des civils, par 50 équipes de cynodétection d'explosifs placées aux points d'entrée. Au total, 674 834 véhicules, articles de cargaison et autres articles ont été fouillés.
- Patrouilles des unités de police constituées des Nations Unies (262 800 jours-personnes, à raison de 10 personnes par patrouille, 3 patrouilles par section, 4 sections par unité de police constituée et 6 unités de police constituées, pendant 365 jours), visant à maintenir la vigilance, à procéder à des contrôles de sécurité en respectant les sensibilités liées au sexe et à faire face aux problèmes d'ordre public dans le périmètre des sites de protection des civils
- 220 800 Jours-personnes d'unités de police constituée des Nations Unies ont été effectués, ce qui a permis d'effectuer des patrouilles, de maintenir la vigilance, de procéder à des contrôles de sécurité en respectant les sensibilités liées au sexe et de faire face aux problèmes d'ordre public dans le périmètre des sites de protection des civils de la Mission.
- Ce chiffre, inférieur aux prévisions, s'explique par le retard pris dans le déploiement de la sixième unité de police constituée.
- Fourniture de 118 260 jours-agents de police des Nations Unies sur les sites de protection des civils de la MINUSS et dans les zones à forte concentration de personnes déplacées : 18 agents par vacation (à raison de 3 vacations par jour sur 6 sites ou points de concentration, pendant 365 jours), chargés d'effectuer des patrouilles, d'assurer une présence policière et de maintenir le contact avec les populations locales, y compris des patrouilles conjointes avec d'autres composantes
- 118 260 Jours-agents de police des Nations Unies ont été effectués sur les sites de protection des civils et dans les zones à forte concentration de personnes déplacées.
- Pendant l'exercice considéré, des patrouilles destinées à établir la confiance ont été effectuées dans les zones exemptes d'armes près des sites de protection des civils, ainsi que des patrouilles quotidiennes à Djouba.

de la Mission, afin de surveiller et de signaler les menaces liées à la sécurité et les violations des droits de l'homme

Fourniture de 19 710 jours-gardiens de prison : 6 agents par vacation, à raison de 3 vacations par jour sur 3 lieux de détention pendant 365 jours, assurant des services administratifs, opérationnels et de sécurité dans les centres de détention gérés par la Mission dépendant des sites de protection des civils de Djouba, de Malakal et de Bentiu

Action de plaider auprès des autorités nationales, à l'occasion de rencontres périodiques avec les autorités pénitentiaires, la magistrature et le parquet, concernant le traitement, dans le cadre d'une procédure régulière, de personnes déplacées ayant été remises par la MINUSS aux autorités nationales pour infraction grave à la sécurité sur des sites de protection des civils de la Mission

En partenariat avec les acteurs concernés sur les sites de protection des civils de la Mission, organisation de sessions de formation à l'intention de 500 membres et chefs de groupes de surveillance locaux, y compris des femmes, sur les sites de Djouba, de Bor, de Bentiu, de Malakal et de Wau, afin de contribuer à la prévention des délits, à l'amélioration de la sécurité et des relations au niveau local, et aux mécanismes traditionnels informels d'atténuation et de règlement des différends

25 884 Jours-gardiens de prison ont été effectués

Le nombre de jours-gardiens de prison a été plus élevé que prévu du fait de l'augmentation du nombre de gardiens de prison déployés pour assurer des services administratifs, opérationnels et de sécurité dans les centres de détention gérés par la Mission dépendant des sites de protection des civils de Djouba, de Malakal et de Bentiu (72 en moyenne pendant l'exercice 2017/18, contre 66 en moyenne pendant l'exercice 2016/17).

Oui En janvier 2018, la MINUSS a facilité une mission de six jours à Malakal et à Bentiu pour enquêter sur 6 affaires impliquant des infractions graves commises sur les sites de protection des civils de ces villes. À l'issue de cette enquête menée par les autorités nationales, le Procureur général a accepté d'instruire 3 de ces affaires. Une autre affaire concernant le site de protection des civils de Djouba faisait l'objet d'une enquête de la police nationale. À la fin de l'exercice considéré, 36 affaires avaient été renvoyées, à des fins d'enquête et d'éventuelle poursuite, aux autorités nationales, qui en avaient accepté 22.

13 799 Membres et chefs de groupes de surveillance locaux ont été formés dans les sites de protection des civils de Djouba, de Bor, de Bentiu et de Malakal.

Ce chiffre est plus élevé que prévu du fait de la demande d'activités liées à la prévention des délits et au règlement des différends. Ces activités ont été rendues possibles par la réaffectation des ressources initialement destinées à dispenser formations et conseils aux agents de la police mixte intégrée, qui n'ont pas pu être utilisées en raison du peu de progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'initiative de police mixte intégrée.

Réalisation escomptée 1.3 : Instauration d'un climat de sécurité propice au retour et à la réintégration volontaires des personnes déplacées et des réfugiés

Indicateurs de succès prévus

1.3.1 Diminution du nombre de personnes déplacées et de réfugiés depuis décembre 2013 (2015/16 : 2,48 millions ; 2016/17 : 3,5 millions) 2017/18 : 2,5 millions)

Indicateurs de succès effectifs

En juin 2018, le nombre total de personnes déplacées dans le Soudan du Sud s'élevait à 1,9 million, dont 198 444 personnes hébergées sur les sites de protection des civils de la MINUSS, et le nombre de réfugiés et de demandeurs d'asile du Soudan du Sud se déplaçant vers les pays voisins était de 2,5 millions. Le nombre de réfugiés sud-soudanais

1.3.2 Réduction, grâce à un travail de levé et de déminage, de la menace représentée par les mines terrestres et les engins non explosés, afin de créer des conditions de sécurité propices au retour et à la réinstallation volontaires des déplacés et des réfugiés (2015/16 : 30,8 millions de m² déminés ; 2016/17 : 10 millions de m² ; 2017/18 : 10 millions de m²)

ayant fui vers les pays voisins a fortement augmenté depuis l'exercice précédent.

La MINUSS a déminé 17,0 millions de mètres carrés de terres qui ont été restituées aux communautés, ce qui a permis à la population locale et au personnel humanitaire de se déplacer en toute sécurité et favorisé la reprise des activités de développement et l'acheminement de l'aide humanitaire. Tout au long de l'exercice considéré, des affrontements et l'insécurité ont entravé les opérations dans différentes parties du pays pendant de courtes périodes.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
<p>Organisation de 20 missions conjointes visant à évaluer les situations de conflit sur les sites de retour possibles, et animation de 10 ateliers sur la gestion des conflits et le renforcement de la confiance avec les populations des sites de rapatriement afin d'appuyer le règlement des conflits entre communautés d'accueil et rapatriés</p>	65	<p>Missions conjointes ont été effectuées pour évaluer les situations de conflit sur les sites de retour possibles. Les efforts déployés à Wau ont permis le retour volontaire de personnes déplacées venues des environs du site de protection des civils et ont contribué à améliorer la liberté de circulation et à renforcer les opérations menées par la Mission pour s'acquitter de son mandat à l'extérieur des sites de protection. À Kodok (Fachoda), dans la région du Haut-Nil, des missions d'évaluation ont permis le retour d'un nombre important de personnes déplacées d'Aburoc et de Khor Waral à Fachoda. Les efforts déployés à Bentiu (Unité) ont contribué de manière significative à la Stratégie d'intervention au-delà de Bentiu, qui visait à favoriser et à soutenir le retour et la réintégration volontaires.</p> <p>Le nombre de missions a été plus élevé que prévu pour favoriser le retour des personnes déplacées et créer un climat de confiance entre elles et les communautés d'accueil dans le cadre de la stratégie visant à réduire le surpeuplement sur le site de protection de Wau.</p>
	14	<p>Ateliers ont été organisés sur la gestion des conflits et la promotion de la coexistence pacifique à l'intention des communautés d'accueil et des rapatriés et des personnes déplacées dans les régions des Lacs, du Jongleï, de l'Unité, de l'Équatoria et du Bahr el-Ghazal septentrional et occidental. Ces efforts ont abouti à la création d'un comité mixte pour la paix avec les chefs religieux et les responsables locaux de Bentiu et au renforcement de la collaboration entre les jeunes lou nuer et dinka bor des régions du Jongleï contrôlées par le Gouvernement et par l'opposition.</p>

En coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies, l'équipe de pays pour l'action humanitaire, le Gouvernement et les autres partenaires concernés, aide à la mise au point de plans d'action visant la remise en état et le rétablissement des infrastructures de base et des services publics sur les lieux de rapatriement afin de préparer et de faciliter le retour et la réintégration volontaires, en toute sécurité, des personnes déplacées

Oui À Djouba, des réunions bilatérales avec les partenaires et les autorités des États ont été organisées pour déterminer quelles sont les infrastructures à remettre en état en priorité. Les domaines thématiques ont été répertoriés et 4 domaines ont été retenus pour d'éventuels projets à effet rapide.

À Wau, un cadre stratégique visant à créer un environnement protecteur propice au retour des personnes déplacées se trouvant sur les sites de protection des civils et les sites collectifs a été élaboré en novembre 2017 avec la participation de toutes les parties prenantes concernées, notamment les organismes des Nations Unies et les partenaires nationaux. Dans cette optique, un plan d'action clair a été mis en place pour créer un environnement protecteur propice au retour des personnes déplacées, facilitant le retour volontaire de près de 20 000 d'entre elles.

À Yambio, la Mission a apporté son concours au programme de relèvement et de résilience, dirigé par l'équipe de pays des Nations Unies, en participant à une réunion du Groupe de travail technique et en déterminant les domaines de collaboration.

5 ateliers ont été organisés à Bor, à Pibor, à Kapoeta-Est, à Rumbek et à Kuacjok pour donner aux associations locales les moyens de présenter des demandes de projets à effet rapide ayant trait à la remise en état et au rétablissement des infrastructures de base et des services publics sur les lieux de rapatriement. Au total, 170 personnes travaillant avec la société civile et les organisations nationales ont été formées ; elles ont remercié la Mission pour le renforcement de leurs capacités d'élaboration et de mise en œuvre de projets.

À Rumbek, un atelier sur les thèmes des facteurs du déplacement, de l'alerte rapide, du retour, du relèvement et de l'action coordonnée a rassemblé 52 participants de la région élargie des Lacs en vue d'analyser les difficultés qui entravent le retour, la réinstallation et la réintégration des rapatriés et de cerner les stratégies d'alerte rapide à adopter pour prévenir les déplacements de population. L'atelier a permis aux populations déplacées, aux autorités locales et à la Mission de s'accorder pour adopter un mécanisme d'alerte rapide et une feuille de route visant à favoriser les retours volontaires.

Aide à l'organisation de 10 sessions de consultation à l'intention des personnes déplacées des sites de protection des civils de la MINUSS, notamment les femmes et les enfants, afin de cerner leurs préoccupations en matière de protection et leurs besoins dans l'optique d'un retour sûr et d'une réintégration viable

Aide, en coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies, l'équipe de pays pour l'action humanitaire, le Gouvernement et les autres partenaires concernés, à l'élaboration et à la réalisation d'enquêtes ciblant les personnes déplacées présentes sur des sites de protection des civils de la MINUSS et les populations touchées par la violence se trouvant dans d'autres lieux, sur leurs destinations privilégiées en vue d'une réinstallation et d'une réintégration, avec notamment la production d'un rapport correspondant

- 12 Sessions de consultation ont été organisées à l'intention des personnes déplacées se trouvant sur tous les sites de protection des civils :
- a) À Wau, 4 sessions ont été organisées pour créer un climat de confiance entre les personnes déplacées et le Gouvernement, et une session a été organisée à l'intention des dirigeants des groupes de personnes déplacées pour leur permettre d'encourager le débat sur le retour et la réintégration ;
 - b) À Bentiu, un atelier a été organisé avec des représentants de personnes déplacées pour cerner leurs préoccupations en matière de protection et rappeler qu'il importait que la protection des sites civils soit assurée par des civils. Par ailleurs, 40 personnes déplacées ont participé à un atelier de consultation visant à définir les responsabilités des principaux acteurs pour que les personnes déplacées puissent décider en connaissance de cause de quitter les sites de protection des civils et de regagner leurs villages respectifs ;
 - c) À Malakal, une session de consultation a été organisée afin d'étudier et d'examiner la manière dont les personnes déplacées percevaient leur retour et les moyens de faire régner l'harmonie entre les communautés. À cette occasion, 50 participants du site de protection des civils et de la ville de Malakal ont fait part de leurs inquiétudes et de leur volonté de rentrer chez eux si la paix était rétablie ;
 - d) À Melout, 3 consultations ont eu lieu dans le cadre des préparatifs du retour des personnes déplacées ;
 - e) À Bor, une consultation a été organisée pour étudier ce qui préoccupe les personnes déplacées quant à leur retour.
- 19 Réunions consultatives, enquêtes et séances d'évaluation ont été organisées :
- a) À Djouba, en collaboration avec le Ministère des affaires humanitaires et de la gestion des catastrophes, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le PNUD, la Mission a organisé un séminaire de deux jours en vue d'explorer les conditions à réunir pour assurer un retour librement consenti et dans la dignité des déplacés et d'élaborer un plan d'action pour la mise en œuvre d'un cadre national d'aide au retour et à la réintégration. Soixante-dix

représentants locaux venus de tous les États ont assisté à cet atelier ;

b) À Bor, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, l'équipe de pays pour l'action humanitaire et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, une enquête a été menée sur les sites de protection des civils de la MINUSS pour permettre aux personnes déplacées de faire part de leurs inquiétudes en matière de protection et d'indiquer leurs lieux de retour et de réintégration préférés. Un rapport sur l'enquête a été transmis au groupe de travail sur les solutions durables aux fins de l'élaboration d'un plan d'action visant à faciliter le retour dans le Fangak de 251 personnes déplacées ;

c) Dans l'Équatoria-Occidentale, 17 séances d'évaluation sur les inquiétudes en matière de protection et les lieux de retour et de réintégration préférés ont été organisées avec des personnes déplacées à Yambio, à Rimenze, à Bangasu, dans le Maridi et à Moundri. Cinq lieux ont été définis et un plan d'action a été élaboré pour mener des activités de sensibilisation du public dans ces zones.

Aide à l'organisation de 10 sessions de consultation entre les autorités locales, les communautés d'accueil et les populations rapatriées afin de répondre aux problèmes qui se font jour dans le cadre des retours et de la réintégration

10 Sessions de consultation ont été organisées comme suit :

a) Dans l'Aweil, la MINUSSI a animé 2 ateliers, qui ont réuni 140 participants, personnes déplacées et membres des communautés d'accueil de Nylatta et d'Awoda, afin de promouvoir la coexistence pacifique et de recenser et d'examiner les moyens de surmonter les obstacles à la coexistence pacifique entre les personnes déplacées et les communautés d'accueil ;

b) À Wau, la MINUSSI a organisé 6 consultations entre les personnes déplacées, les communautés d'accueil, les autorités locales et les forces de sécurité de l'État afin de lutter contre les problèmes qui se posent lors du retour et la réintégration des personnes déplacées et de trouver les moyens de créer un climat de confiance. En outre, une organisation nationale a mis en œuvre un projet de quatre mois s'adressant aux personnes déplacées et aux représentants des pouvoirs publics afin de favoriser les retours volontaires en créant un climat de confiance entre les institutions publiques, les institutions chargées de la sécurité, les civils et les personnes déplacées de Wau. Ce projet a permis aux populations locales

Mise en œuvre de 10 projets à effet rapide visant à améliorer l'infrastructure des services de base dans les zones de retour en vue d'un retour et d'une réintégration sûrs et librement consentis des personnes déplacées et des populations vulnérables

ainsi qu'aux autorités de l'État et aux autorités responsables de la sécurité d'examiner les questions de protection ;

c) À Bentiu, 40 personnes ont participé à un atelier de deux jours visant à faire connaître les mesures prises par le Gouvernement fédéral, les autorités locales et d'autres organisations pour aider à créer un environnement propice au retour volontaire des personnes déplacées dans leur région d'origine ou à leur intégration dans de nouvelles communautés d'accueil ;

d) À Kodok, la Mission a organisé un atelier auquel ont participé 50 personnes, pour apprendre à leur contact ce qu'il fallait mettre en place pour faciliter la réinstallation des rapatriés du Soudan dans leur communauté d'origine ;

e) À Malakal, 102 jeunes ont bénéficié d'une formation professionnelle dans le cadre d'un projet de cinq mois mis en œuvre par un partenaire national sur le site de protection des civils et dans la ville de Malakal. Le projet a permis de restaurer un climat de confiance chez les jeunes tout en les dotant de compétences professionnelles intéressantes.

23 Projets à effet rapide ont été mis en œuvre et menés à bien pour aider à créer des conditions propices au retour et à la réintégration des personnes déplacées :

a) Dans la région du Jongleï, des systèmes d'énergie solaire ont été installés dans 2 centres de santé à Maar et à Tangajon. Un système d'énergie solaire a également été installé dans un centre de santé de Pibor et un dispensaire a été construit dans le même comté. Toutefois, en raison du conflit dans la région et de problèmes logistiques, le forage de puits dans le Terekeka n'a pas été achevé ;

b) À Aweil, 3 projets à effet rapide ont été exécutés : i) un centre conjoint pour la paix et un palais de justice ont été construits pour faciliter le règlement des différends pendant le retour et la réintégration des déplacés ; ii) 2 postes de police ont été rénovés ; iii) un poste spécial du Groupe de la protection a été construit pour les femmes et les enfants vulnérables ;

c) Dans la région de l'Équatoria-Central, 3 projets à effet rapide ont été exécutés comme suit : i) 2 puits ont été forés dans les bomas de Gwori et Ilikare dans le comté de Ladu pour

fournir de l'eau potable afin d'encourager le retour des personnes déplacées ; ii) un système d'énergie solaire a été installé à l'hôpital universitaire de Djouba pour améliorer les services de santé dispensés aux rapatriés et à la population de la communauté d'accueil ; iii) un centre de détention provisoire pour mineurs a été construit à la prison centrale de Djouba ;

d) Dans la région élargie des Lacs, 9 projets ont été menés à bien : i) un dortoir pour filles de l'école secondaire nationale de Rumbek a été rénové ; ii) un poste de police a été construit à Makuac ; iii) une école primaire a été rénovée à Mayen Gumel ; iv) un poste de police a été construit à Riang-Alek ; v) le poste de police de Ouarrap a été rénové ; vi) la station de radio FM du Gouvernement a reçu des panneaux solaires pour appuyer la diffusion de messages de paix et favoriser le dialogue intercommunautaire ; vii) la construction d'un bâtiment scolaire et l'installation d'un chauffe-eau solaire ont été achevées à Rumbek ; viii) la prison de Cueibet a été remise en état pour renforcer l'état de droit et prévenir les attaques commises par vengeance ; ix) une salle de la paix a été construite à Aduel ;

e) À Torit, le tribunal « B », dont les audiences sont consacrées aux chefs coutumiers, a été remis en état et un système d'assainissement de l'eau a été installé dans les locaux de l'Unité de protection spéciale ;

f) À Yambio, des salles de classe ont été construites à l'école maternelle et primaire, et le système de canalisation d'eau a été remis en état et développé ;

g) À Wau, une station de radio a été remise en état et joue maintenant un rôle essentiel dans la diffusion de messages de paix aux personnes déplacées et aux communautés d'accueil. Le poste de police de Lokoloko a été rénové pour aider la Police nationale sud-soudanaise à rétablir l'ordre public dans les zones de retour potentielles de la ville de Wau.

Déminage et relevé de 10 millions de m² de terres visant à permettre aux populations d'y circuler librement et de s'y réinstaller volontairement et en toute sécurité

17,0 millions de m²

de terres ont été inspectés, déminés et restitués aux populations locales afin de permettre aux populations d'y circuler librement et de s'y réinstaller volontairement et en toute sécurité, dont 314 zones agricoles, 170 sources d'eau naturelles pour l'irrigation et 44 marchés pour favoriser la reprise des activités de subsistance.

<p>Appui au projet de renforcement de la confiance lancé par la Police nationale sud-soudanaise à Djouba, à Malakal, à Bentiu, à Wau et à Bor : organisation de 8 séminaires et ateliers de sensibilisation et de réunions consultatives hebdomadaires avec la Police nationale, les responsables locaux, les organisations de la société civile, les représentants de mouvements de femmes et d'autres parties prenantes, sur les stratégies de protection des civils, les droits de l'homme, la police de proximité, le renforcement de la confiance et la création de conditions propices au retour ou à la réinstallation volontaires des personnes déplacées</p>	<p>Après une nouvelle étude et une nouvelle évaluation des dangers déjà enregistrés, il a été possible de restituer d'autres terres aux populations.</p> <p>16 Séminaires et ateliers de sensibilisation ont été organisés à l'intention de 2 055 membres de la Police nationale sud-soudanaise sur les droits de l'homme, le droit international humanitaire, le renforcement de la confiance, la police de proximité et la déontologie policière. Les séminaires n'ont été organisés que dans des zones où les conditions étaient propices aux interactions avec la Police nationale.</p>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Réalisation escomptée 1.4 : Coexistence pacifique, réconciliation et cohésion sociale entre groupes ethniques au niveau local

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

1.4.1 Nombre de conflits intra- et intercommunautaires (2015/16 : aucune donnée ; 2016/17 : aucune donnée ; 2017/18 : 530)

Au total, 258 conflits intra- et intercommunautaires ont été enregistrés au cours de l'exercice considéré. On prévoyait un grand nombre de conflits intercommunautaires après la crise de juillet 2016. Le conflit s'aggravant, les conflits intercommunautaires, bien que moins nombreux que prévu, ont fait plus de morts en raison de la prolifération des armes légères, de la détérioration de la situation économique et de l'inefficacité des structures de gouvernance locale.

1.4.2 Nombre d'initiatives de réconciliation prises au niveau infranational (2015/16 : aucune donnée ; 2016/17 : aucune donnée ; 2017/18 : 10)

Au total, 77 initiatives de réconciliation ont été menées au niveau infranational par des acteurs locaux, notamment le dialogue de réconciliation intra-Murle au Village de la paix de Kouron (Équatoria-Oriental) visant à promouvoir la paix, et une conférence de paix à Pibor (Jongleï) visant à résoudre les tensions intra-Murle et à diffuser des messages de paix à Boma. Les conflits ont été atténués par des dialogues de paix dans la région des Lacs entre les Waat et les Ayiel et entre les Rup et les Kuei, et les chefs coutumiers de Roubkona ont adopté des mesures visant à lutter contre les vols de bétail. L'initiative de paix interconfessionnelle menée par des groupes confessionnels a abouti à la libération de 596 enfants (385 garçons et 211 filles) associés à d'anciens groupes armés et au recrutement de 1 926 ex-combattants par les forces gouvernementales entre janvier et juin 2018. Dans l'Équatoria-Central, la collaboration avec les populations a permis d'atténuer les conflits entre les agriculteurs de Lobonok et les pasteurs dinka bor. Les ex-combattants du Mouvement de libération nationale du Soudan du Sud ont été recrutés par les forces gouvernementales après la

1.4.3 Nombre d'accords de paix locaux (2015/16 : aucune donnée ; 2016/17 : aucune donnée ; 2017/18 : 10)

conclusion d'un accord entre le Mouvement de libération nationale du Soudan du Sud et le Gouvernement.

16 accords de paix locaux ont été conclus à l'occasion de différentes manifestations, telles que des conférences de paix, des forums de concertation et des assemblées sur la transhumance, y compris des résolutions préalables aux migrations adoptées par les Dinka (Aweil, Bahr el-Ghazal Nord) et les Misseriya (Kordofan septentrional) ; des résolutions préalables aux migrations adoptées par les Aguok, les Apuk et les Awan (Ouarrap) ; des accords de mouvements pastoraux transfrontières conclus entre les Arabes rizeigat et les nomades fallata du Soudan d'une part et les communautés d'accueil de l'autre dans le Bahr el-Ghazal et le Haut-Nil septentrional pour une gestion pacifique de la transhumance ; l'accord conclu entre les pasteurs de Gogrial (Ouarrap) et d'Aweil (Bahr el-Ghazal septentrional) et les communautés d'accueil pour réguler les mouvements pastoraux. Un accord a été conclu pour régler les différends entre les Ajak et les Ajong Dit (Bahr el-Ghazal septentrional) au sujet des problèmes fonciers et frontaliers, et un accord entre les Buya et les forces organisées en Équatoria-Oriental a permis de réduire les tensions. Des accords de cessation des hostilités liées au conflit intercommunautaire ont également été conclus entre les Pathiong, les Pagok et les Kongor (Gok) ; entre les Waat et les Ayiel, ainsi qu'entre les Rup et les Kuei (Lacs) ; entre les Dinka Ngok, les Jikany Nuer et les Lou Nuer, qui se partagent le payam de Gel Achel (Haut-Nil) ; et entre les clans des Ngarothi et des Ngenwach (Jongleï).

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Échanges réguliers avec les parties prenantes au niveau local : organisation, dans tout le Soudan du Sud, de 120 missions d'évaluation destinées à mieux faire comprendre la dynamique locale en matière de conflits et à appuyer la fourniture d'une assistance et de bons offices aux initiatives de paix locales	421	<p>Missions d'évaluation ont été organisées. Les missions ont collaboré avec les parties prenantes locales pour chercher à comprendre la dynamique locale en matière de conflits et appuyer la fourniture d'une assistance aux initiatives de paix locales.</p> <p>Le nombre de missions sur le terrain a été plus élevé que prévu en raison d'une flambée des conflits, en particulier dans les régions du Jongleï, de Ouarrap et des Lacs et en Équatoria-Occidental. Dans l'Unité, les autorités de l'État ont œuvré pour relancer la mise en œuvre de l'accord de « Wangkay », qui avait permis de réduire sensiblement les vols de bétail en 2017, ainsi que pour inciter les autorités gouvernementales et les responsables de l'opposition à Leer à favoriser la protection des civils après une</p>

Appui à la participation politique et aux stratégies de coordination d'initiative locale, et démarrage d'un processus de cartographie des conflits entre populations dans le cadre de 20 réunions de sensibilisation et de 5 ateliers sur la gestion des conflits visant à encourager les populations et les autorités à réduire les conflits entre communautés, les vols de bétail et les meurtres commis par vengeance et à apaiser les violences anciennes

Encouragement, dans le cadre de 10 ateliers consacrés au renforcement des capacités en matière de gestion des conflits, d'une prise de conscience, chez les parties prenantes locales, y compris les autorités des États, les responsables locaux, les jeunes, les femmes, les acteurs de la société civile et les autorités traditionnelles, du rôle et des responsabilités du Gouvernement et des collectivités locales en matière de prévention, d'atténuation et de règlement des conflits locaux

flambée d'affrontements violents qui avait provoqué des déplacements de population importants.

- 40 Réunions de sensibilisation ont été organisées pour faciliter la participation politique et les stratégies de coordination d'initiative locale et démarrer un processus de cartographie des conflits entre populations. Dans l'Équatoria-Central, la MINUSS a aidé les autorités de Joubek à cartographier les principaux conflits dans cette région et à élaborer des stratégies d'intervention visant à les atténuer.
- 9 Ateliers ont été organisés sur la gestion des conflits afin d'encourager les communautés et les autorités à réduire les conflits intercommunautaires, les vols de bétail et les meurtres commis par vengeance et à apaiser les violences liées à des querelles anciennes dans les régions de l'Équatoria, du Bahr el-Ghazal septentrional, du Haut-Nil, de l'Unité et du Jongleï. À Bor, les représentants des jeunes de 8 comtés se sont engagés à faire appel à de plus grands groupes pour atténuer les conflits intercommunautaires et intracommunautaires liés aux vols de bétail et aux enlèvements d'enfants par la communauté Murle. Des forums de dialogue et de réconciliation ont également été organisés pour briser le cycle des meurtres commis par vengeance, en créant des comités mixtes entre les chefs coutumiers, les groupes communautaires et les autorités locales à Guit (Unité), ainsi qu'entre les réfugiés et la communauté d'accueil de Jamjang (Unité).

Le nombre de réunions de plaidoyer et d'ateliers sur la gestion des conflits a été plus élevé que prévu, compte tenu de la nécessité de faire face à la flambée des conflits intercommunautaires dans tout le pays.

- 29 Ateliers de renforcement des capacités ont été organisés pour faire mieux comprendre aux parties prenantes locales le rôle et les responsabilités du Gouvernement et des collectivités locales en matière de prévention, d'atténuation et de règlement des conflits locaux. Des ateliers ont également été organisés sur les sites de protection des civils à Malakal, à Bentiu et à Bor afin de renforcer les capacités des instances locales de réduire les tensions interethniques, avec les chefs religieux à Boma (Jongleï), des groupes armés et des forces organisées dans

Fourniture au Gouvernement et aux populations, dans le cadre de 12 rencontres et de 5 déplacements dans les régions du Bahr el-Ghazal septentrional, des Lacs, du Ouarrap, du Bahr el-Ghazal occidental et de l'Équatoria-Occidental, d'un appui aux migrations transfrontalières internationales et internes pacifiques pour la prévention, l'atténuation et le règlement des conflits entre populations pastorales et communautés d'accueil

l'Équatoria-Occidental et le Haut-Nil, et des groupes de femmes et de jeunes pour promouvoir leur rôle dans la protection des civils dans le Bahr el-Ghazal occidental, l'Unité et l'Équatoria-Central et Oriental. En Équatoria-Central, un forum des femmes a été créé au niveau de l'État pour promouvoir le rôle des femmes dans la gestion des conflits.

Le nombre d'ateliers de renforcement des capacités a été plus élevé que prévu en raison de l'augmentation des demandes visant à donner aux parties prenantes les moyens de faire face à la flambée des conflits intercommunautaires au cours de l'exercice considéré.

- 95 Réunions, y compris des assemblées sur la transhumance et la paix, se sont tenues dans le Bahr el-Ghazal occidental, le Bahr el-Ghazal septentrional, l'Unité, le Haut-Nil, les Lacs, l'Équatoria-Occidental et l'Équatoria-Central. Les conférences sur la transhumance ont abouti à des accords sur les parcours, le port d'armes et les mécanismes de règlement des conflits, et de passer en revue la mise en œuvre des accords précédents pour la gestion pacifique de la transhumance. Les réunions ont également aidé les comités mixtes pour la paix aux frontières (notamment dans les Lacs, le Haut-Nil et le Bahr el-Ghazal septentrional) à atténuer les conflits liés à la transhumance. Ces efforts se sont traduits par une saison migratoire relativement paisible au cours de l'exercice considéré.

Le nombre de réunions a été sensiblement plus élevé que prévu en raison de l'amélioration de la planification des assemblées sur la transhumance, qui a permis de tenir plus de réunions au cours de l'exercice, et de la demande de renforcement des capacités des comités mixtes pour la paix aux frontières chargés de la gestion de la transhumance. L'appui de la Mission, en partenariat avec d'autres acteurs de la paix, a été très apprécié par les autorités, les éleveurs et les communautés d'accueil, qui ont fait état de répercussions importantes sur la gestion pacifique de la saison migratoire pendant l'exercice considéré. Les mouvements de transhumance demeurent la première cause de victimes civiles au niveau infranational. Les

efforts de la Mission lui ont permis d'accroître sa visibilité.

- 13 Visites ont été organisées dans les zones où vivent les communautés d'accueil et où passent les éleveurs nomades, l'objectif étant de faire connaître les accords de transhumance afin qu'ils soient mieux respectés. Dans les régions du Bahr el-Ghazal occidental et de Ouarrap, le soutien à la diffusion d'informations au sujet de l'accord de Marial Bai et la sensibilisation des éleveurs de Ouarrap aux accords de transhumance avant le début des mouvements saisonniers du bétail ont considérablement réduit la violence et les mouvements ont été relativement pacifiques. Le respect des dispositions relatives au port d'armes a été amélioré pendant les mouvements de l'Aweil grâce à la sensibilisation des éleveurs et de la communauté d'accueil à l'accord. Dans le Bahr el-Ghazal septentrional, la Mission a facilité l'organisation d'assemblées sur la transhumance réunissant les Rizeigat et les Dinka Malual d'une part et les Misseriya et les Dinka Malual de l'autre, en collaboration avec le PNUD et d'autres partenaires. La communication d'informations au sujet de l'accord de transhumance en Équatoria-Occidental a entraîné une réduction sensible des affrontements violents entre pasteurs et communautés agricoles d'accueil.

Organisation de 15 manifestations portant sur la gestion des conflits destinées à aider les autorités gouvernementales, mécanismes traditionnels de gestion des conflits, jeunes, femmes et communautés, y compris les acteurs de la société civile, à gérer les conflits intracommunautaires et intercommunautaires sur les sites de protection des civils de la MINUSS et autres sites accueillant des personnes déplacées

- 22 Manifestations portant sur la gestion des conflits, visant à gérer les conflits intracommunautaires et intercommunautaires sur les sites de protection des civils de la MINUSS et autres sites accueillant des personnes déplacées, ont été organisées. Dans le Jongleï, des animateurs de mouvements de jeunesse de 8 comtés ont participé à un forum sur la gestion des conflits consacré au renforcement des capacités pour atténuer les conflits intracommunautaires et intercommunautaires liés aux vols de bétail et aux enlèvements d'enfants. À Yei (Équatoria-Central), un groupe de jeunes a été formé pour travailler avec le gouvernement à la mise en œuvre du cadre politique de l'État visant à faciliter le retour des populations déplacées. À Aweil (Bahr el-Ghazal septentrional), un comité mixte pour la paix a été formé, réunissant des personnes déplacées de Raga et des membres de la communauté d'accueil de Lol pour promouvoir la

coexistence pacifique. À Bor (Jongleï), les commissaires de comté par intérim du nord et du centre de Twic et des responsables locaux ont participé à un forum sur les principaux déclencheurs du conflit entre clans dinka bor. Dans le Haut-Nil, la Mission a organisé des dialogues entre les autorités et les communautés d'accueil à Renk pour promouvoir une coexistence pacifique durable après la fermeture du site de protection des civils de Melout. Le rôle des responsables religieux et des dignitaires dans le règlement des conflits a été mis en évidence dans le cadre des activités menées sur le site de protection des civils de Bentiu, dans le camp de personnes déplacées de Wau et au sein de la communauté Chiengkuoth-Chienglem de Guit, qui vit sur le site de protection des civils de Bentiu.

Le nombre d'activités a été plus élevé que prévu en raison du nombre croissant d'incidents intracommunautaires et intercommunautaires et de victimes de ces incidents.

Organisation de 5 sessions de renforcement des capacités visant à appuyer les structures de paix dans l'État de Boma, au niveau des comtés et des États, dans les domaines de la gestion des conflits, de la consolidation de la paix et de la réconciliation

- 10 Sessions de renforcement des capacités ont été organisées pour appuyer les structures de paix, au niveau des comtés et des États, dans les domaines de la gestion des conflits, de la consolidation de la paix et de la réconciliation. Les capacités en matière de transhumance à Yirol (Lacs) ont notamment été renforcées, ainsi que celles des capacités des instances communautaires dirigeantes sur le site de protection des civils de Bentiu (Unité) et des chefs coutumiers et des jeunes à Nyamllell (Bahr el-Ghazal septentrional).

Le nombre d'activités a été plus élevé que prévu en raison de la multiplication d'initiatives menées en collaboration avec les pouvoirs publics et les partenaires, et de la collaboration active de la Mission avec les parties prenantes locales.

Organisation de 20 réunions destinées à renforcer la capacité des chefs coutumiers de mettre en œuvre les mécanismes traditionnels de dialogue inclusif et de réconciliation

- 40 Réunions ont été organisées pour renforcer la capacité des chefs coutumiers de mettre en œuvre les mécanismes traditionnels de dialogue inclusif et de réconciliation. Dans l'Unité, les chefs coutumiers des villes de Roubkona et de Bentiu et des bomas de Dingding, de Pakur et de Tong ont décidé d'appuyer la revitalisation des systèmes de justice traditionnels afin de s'occuper des communautés divisées de la région de

Organisation de 11 forums de dialogue visant à aider les acteurs de la société civile et les agents de l'État à promouvoir l'intégration, une identité nationale, de bonnes relations au sein de la population ainsi que l'égalité des chances, afin d'enrayer le processus d'ethnicisation et de réparer le tissu social

Lancement de 5 campagnes de paix itinérantes et tenue de 5 activités sportives destinées à promouvoir l'harmonie sociale et l'idée d'une société pluriethnique cohésive et exempte de laissés-pour-compte

Roubkona et de promouvoir le rôle des femmes à l'intérieur et à l'extérieur du site de protection des civils dans le cadre du dialogue et de la réconciliation. Dans le Bahr el-Ghazal septentrional, des réunions conjointes de médiation et de sensibilisation ont été organisées pour résoudre les différends liés aux ressources naturelles et un comité religieux pour la réconciliation a été formé à l'issue de réunions de sensibilisation entre les communautés de la ville de Malakal et du site de protection des civils de Malakal.

Le nombre de réunions a été plus élevé que prévu car la flambée des conflits intercommunautaires a rendu de plus en plus nécessaire l'autonomisation des chefs coutumiers locaux.

- 12 Forums ont été organisés pour aider les acteurs de la société civile et les agents de l'État à promouvoir l'intégration et faire mieux comprendre la notion d'identité nationale. Ces forums ont contribué à résoudre les différends frontaliers découlant de la création de nouveaux États dans le Jongleï et dans le Bahr el-Ghazal septentrional (Lol et Aweil), à mieux faire comprendre le concept d'identité nationale dans l'Unité et à améliorer l'entente entre les forces organisées et les autres groupes armés en Équatoria-Occidental pour contribuer à réduire leurs conflits et le déplacement de populations qui en résulte.
- 5 Activités sportives destinées à promouvoir l'harmonie sociale ont été organisées, à l'intention notamment de 7 tribus différentes dans le Maridi (Équatoria-Occidental), des jeunes dinka bor et des jeunes nuer du site de protection des civils du Jongleï, des Fertit de Raga et des jeunes dinka malual et misseriya de l'Aweil-Est (Bahr el-Ghazal septentrional).
- 6 Campagnes de paix et activités culturelles ont été organisées dans le Bahr el-Ghazal septentrional, avec la participation de pasteurs transhumants et de communautés d'accueil, et dans le Bahr el-Ghazal occidental, avec des caravanes de la paix auxquelles participaient des personnes déplacées et la communauté d'accueil. Dans l'Unité, les interactions sociales ont été encouragées à l'occasion d'une manifestation culturelle organisée sur le site de protection

des civils de Bentiu, et les jeunes du campement pastoral de Bentiu se sont engagés à soutenir une campagne de paix. Des conseils techniques ont été fournis aux clubs pour la paix qui ont été créés dans les écoles à l'intérieur et à l'extérieur du site de protection des civils de Bentiu, dans les écoles de la ville de Torit et du Kapoeta dans le cadre d'un programme destiné aux jeunes ambassadeurs de la paix et dans les écoles du Bahr el-Ghazal septentrional. Des ateliers de sensibilisation à la paix organisés en Équatoria-Occidental et à Apuk et à Agouk (Ouarrap) sur la coexistence pacifique ont contribué à apaiser les tensions entre les communautés.

En outre, 26 activités de campagne de paix et 3 manifestations sportives ont été organisées conjointement avec les parties prenantes et partenaires locaux. Notamment, l'activité sportive organisée entre les communautés de la ville de Malakal et celles du site de protection des civils a permis de créer des interactions sociales et de promouvoir une entente mutuelle. Dans la région des Lacs, des clubs pour la paix et les droits de l'homme ont bénéficié d'un soutien pour mener des activités de sensibilisation visant à renforcer l'harmonie entre les communautés.

Composante 2: surveillance, enquêtes et rapports concernant les atteintes aux droits de l'homme

Réalisation escomptée 2.1 : Instauration de conditions propices à la lutte contre l'impunité pour les exactions et les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises par toutes les parties au conflit

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

2.1.1 Pas d'augmentation du nombre de cas confirmés d'exactions et de violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire, notamment de celles qui sont susceptibles de constituer des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité (2015/16 : 84 ; 2016/17 : 45 ; 2017/18 : 45)

La MINUSS a réuni des informations préliminaires sur 743 allégations de violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises par toutes les parties au conflit, parmi lesquelles 325 ont été vérifiées et corroborées.

2.1.2 Activités de surveillance, d'enquête, de vérification et d'établissement de rapports sur l'utilisation de bombes à sous-munitions et d'autres armes classiques considérées comme frappant sans discrimination contraire au droit international et aux traités connexes (2015/16 : sans objet ; 2016/17 : 100 % ; 2017/18 : 100 %)

Aucune preuve d'utilisation d'armes à sous-munitions ou d'autres armes classiques considérées comme frappant sans discrimination n'a été recueillie. En décembre 2017, pour le compte du Gouvernement sud-soudanais, la MINUSS a accompagné l'autorité nationale de lutte antimines à Nasser (Haut-Nil), pour enquêter et faire rapport sur l'utilisation de mines terrestres, laquelle a été infirmée.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Conduite en continu de suivis, d'enquêtes et de vérifications d'allégations concernant les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire, l'accent étant mis en particulier sur les violations flagrantes, les violations commises contre des enfants, les violences sexuelles et sexistes et les violences sexuelles liées aux conflits, les cas de discours haineux et d'incitation à la violence ; établissement de 4 rapports publics sur la situation des droits de l'homme au Soudan du Sud	Oui	Des enquêtes et des vérifications portant sur des violations des droits de l'homme ont été régulièrement effectuées dans tout le pays et 160 cas de violences sexuelles liées aux conflits ayant fait 423 victimes ont été rapportés et vérifiés.
Recensement des violations des droits de l'homme et contribution aux mécanismes d'alerte rapide et d'intervention rapide de la Mission destinés à prévenir, à déceler et à combattre les violations des droits de l'homme, y compris les discours haineux, l'incitation à la violence et les violations touchant des groupes ethniques particuliers, dans le cadre d'activités de suivi hebdomadaires dans tous les États	1	Rapport public sur la liberté d'opinion et d'expression au Soudan du Sud a été publié en février 2018, en collaboration avec le HCDH. La Mission n'a pas été en mesure d'exécuter les produits prévus en raison de difficultés d'accès à de nombreuses zones touchées par le conflit, un préalable à l'établissement dans des délais courts de rapports ayant vocation à être publiés, et de retards dans le processus d'approbation.
Prestation aux acteurs de la société civile, particulièrement les groupes de femmes, les acteurs de la justice traditionnelle, les défenseurs des droits de l'homme et les journalistes, d'un appui à la promotion d'une culture des droits de l'homme, dans le cadre de 90 patrouilles intégrées, conduites dans des secteurs pouvant être exposés à la violence, en vue de prévenir et de réprimer les violations des droits de l'homme, y compris les violences sexuelles et sexistes et les violences sexuelles liées aux conflits	621	Visites sur le terrain et des patrouilles intégrées ont été effectuées aux côtés de spécialistes des droits de l'homme. Chaque mois, la MINUSS a effectué en moyenne 5 visites de terrain par bureau local et a participé à des patrouilles de courte et de longue durée dans des zones sensibles où les allégations de violations des droits de l'homme étaient nombreuses. Elle a également visité 10 sites de protection des civils par mois dans chacune des zones du terrain. Les conclusions et les recommandations formulées à l'issue des visites de terrain ont été prises en compte dans les structures d'alerte rapide de la Mission. La Mission a par ailleurs suivi 3 cas de discours haineux et d'incitation à la violence.
	197	Opérations de patrouille intégrée ont été conduites, soit en moyenne 2 patrouilles par mois et par bureau local, y compris des patrouilles de courte et de longue durée, afin de prévenir les atteintes aux droits de l'homme et les violations de ces droits. Le nombre d'opérations de patrouille intégrée a été plus élevé que prévu parce qu'il a fallu renforcer les patrouilles civiles et mener des missions intégrées conformément au mandat de la MINUSS.
	48	Ateliers à l'intention de groupes de femmes et de jeunes, de défenseurs des droits de l'homme, de journalistes et d'étudiants ont été consacrés aux droits de l'homme et au rôle de leurs

Contrôle et inspection hebdomadaires des centres de détention dans tous les États à l'occasion de visites effectuées dans les postes de police, les prisons, les centres de détention militaires et les centres de détention des sites de protection des civils de la MINUSS – notamment pour suivre la situation des personnes remises aux autorités nationales par la Mission – de façon à garantir le respect des normes internationales relatives aux droits de l'homme ; organisation d'une réunion consultative et de 10 ateliers sur les droits des personnes arrêtées et détenues, à l'intention des parties prenantes nationales concernées, y compris les représentantes des femmes

Surveillance des processus de justice transitionnelle et des mesures de responsabilisation prises par les acteurs gouvernementaux et par les forces armées dans le cadre d'une assistance technique, de conseils et d'un appui apportés en continu à l'appareil judiciaire et aux autres institutions garantes de l'état de droit ; établissement de rapports, présentation de recommandations et organisation d'activités de sensibilisation – dont 11 ateliers – sur les mécanismes judiciaires internationaux, régionaux et nationaux ainsi que sur l'administration de la justice, à l'intention des parties prenantes nationales et de la société civile, en vue de promouvoir le respect des normes internationales relatives aux garanties d'une procédure régulière, à la transparence et à l'indépendance ; organisation et tenue de 10 activités de sensibilisation visant à promouvoir un environnement favorable à la mise en œuvre des processus de justice transitionnelle.

organisations dans la promotion et la protection des droits de l'homme.

1 357 Visites ont été effectuées dans des prisons et des centres de détention, soit en moyenne 3 visites par semaine et par bureau local, et les autorités locales ont été sensibilisées au respect des normes internationales relatives aux droits de l'homme. Ces visites et activités de sensibilisation ont permis de libérer plus de 356 personnes détenues arbitrairement ou illégalement.

32 Ateliers et des réunions sur les droits des détenus ont été organisés à l'intention des forces de l'ordre, du Service national de sécurité et des autorités pénitentiaires à Djouba, Yambio, Torit, Wau, Rumbek, Aweil, Kuacjok, Bor et Malakal. Le nombre d'ateliers organisés a été plus élevé que prévu et s'explique par un accroissement de la demande des parties prenantes nationales, y compris les acteurs étatiques et non étatiques.

Oui La MINUSS a contrôlé l'application des dispositions concernant la justice transitionnelle énoncées au Chapitre V de l'Accord de paix, en particulier en ce qui concerne les processus de sensibilisation et de consultation visant à constituer la Commission vérité, réconciliation et apaisement.

27 Ateliers ont été organisés, dont 17 à l'intention des chefs des tribunaux coutumiers, des chefs traditionnels et des notables ; 8 ateliers sur les normes internationales relatives aux droits de l'homme et le rôle des parties prenantes dans la promotion du respect des normes internationales concernant les garanties d'une procédure régulière, la transparence et l'indépendance ont été organisés pour les organisations de la société civile à Djouba, Bor, Torit, Yambio, Malakal, Aweil, Wau, Rumbek, Bentiu, Kuacjok et Pibor ; 2 ateliers ont été organisés pour veiller à ce que les droits des civils soient respectés dans les zones contrôlées par l'APLS dans l'opposition et dans les nouveaux États créés par décret exécutif.

La tenue d'ateliers supplémentaires s'explique par la situation sur le terrain, qui a nécessité un renforcement des échanges, en plus de l'action menée pour instaurer un climat favorable au dialogue national et à la justice transitionnelle.

10 Activités de formation et de sensibilisation ont été organisées : 2 activités ont permis de former

- le comité technique en vue de constituer la Commission vérité, réconciliation et apaisement ; 2 discussions de groupe ont été organisées à l'intention de diverses parties prenantes, y compris les représentants du Gouvernement, les forces de l'ordre, le milieu universitaire, les organisations de la société civile, les organismes des Nations Unies et les donateurs ; 2 ateliers sur les questions de justice transitionnelle ont été organisés à Djouba ; 4 activités de formation sur la place des droits de l'homme dans l'administration de la justice ont été organisées à l'intention des juges et des procureurs.
- Organisation de 10 ateliers sur la protection et de la promotion des droits de l'homme réunissant des dirigeants communautaires, des groupes de jeunes et de femmes, dans des sites de protection des civils de la MINUSS et dans d'autres zones où des personnes déplacées sont concentrées, et de 10 ateliers de promotion d'une culture fondée sur les droits de l'homme et de la coexistence pacifique réunissant des dirigeants communautaires et des associations religieuses
- Apport à la Commission nationale de révision constitutionnelle, au Comité national chargé des amendements constitutionnels et à d'autres parties prenantes au processus d'élaboration de la Constitution d'une assistance technique destinée à assurer la conformité de la Charte des droits et autres dispositions pertinentes avec les normes internationales relatives aux droits de l'homme
- Organisation, à l'intention des organisations de la société civile et des parties prenantes, de 10 activités de sensibilisation devant permettre de créer un environnement propice à la tenue d'élections crédibles et démocratiques, et mise en œuvre d'une activité de formation visant à renforcer la capacité de la Commission des droits de l'homme du Soudan du Sud et d'organisations non gouvernementales nationales d'observer les élections nationales
- Organisation et mise en œuvre dans 10 secteurs, par l'intermédiaire des bureaux locaux de la MINUSS, d'une campagne de sensibilisation multimédia destinée à marquer la Journée internationale des droits de l'homme et les « 16 journées de mobilisation contre la violence sexiste »
- 10 Ateliers de sensibilisation sur l'éducation aux droits de l'homme, une charte des droits et la protection et la défense des droits de l'homme ont été organisés dans les sites de protection des civils à Djouba, Bentiu, Bor, Malakal et Wau.
- 17 Ateliers ont été organisés pour promouvoir les droits de l'homme et une culture fondée sur la coexistence pacifique à Yambio, Malakal, Rumbek, Wau, Kuacjok, Pibor, Torit et Bor : 14 à l'intention des dirigeants communautaires et 3 à l'intention des associations religieuses.
- Non Aucun progrès n'a été accompli, le processus de révision et de modification de la Constitution n'ayant pas avancé.
- Non Aucun progrès n'a été accompli, le processus électoral n'ayant pas avancé.
- 22 Manifestations sur le thème du 70^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme et autour du slogan « Défendez les droits de quelqu'un aujourd'hui ! » ont été organisées de novembre à décembre 2017, afin de célébrer la Campagne « 16 journées de mobilisation contre la violence sexiste » et la Journée des droits de l'homme, en partenariat avec les ministères d'État et les organismes

publics compétents. Les activités proposées dans tout le pays ont notamment pris la forme de réunions-débats, de jeux-concours, de spectacles de théâtre et de chansons dans les écoles, de discours publics, de débats à la radio et d'ateliers organisés dans les communautés locales et les sites de protection des civils ainsi qu'au niveau national, à l'intention de personnes déplacées, d'étudiants, de fonctionnaires, d'organisations de la société civile, de forces de sécurité, de diplomates et de l'équipe de pays des Nations Unies.

- 11 Manifestations sur le thème « Il est temps : exigeons des avancées dans la transformation des modes de vie des femmes et des filles rurales » ont été organisées pour célébrer la Journée internationale des femmes.

Des documents promotionnels ont également été distribués pour favoriser et promouvoir une culture fondée sur les droits de l'homme.

- 15 Activités de sensibilisation incitant à mettre fin aux violences faites aux femmes et aux filles et au mariage d'enfants, y compris un concours d'expression écrite, un marathon et des tables rondes, ont été organisées dans 10 régions dans le cadre des 16 journées de mobilisation contre la violence sexiste. Un grand concours de danse hip-hop ouvert aux jeunes locaux a été organisé à Djouba à des fins de sensibilisation à la Journée des droits de l'homme.

- 63 Reportages en ligne ont été réalisés, dont 20 sujets consacrés au problème des violences sexuelles et sexistes.

- 18 Supports audiovisuels ont été réalisés, dont 7 consacrés au problème des violences sexuelles et sexistes.

- 10 Albums de photographies à partager ont été réalisés, dont 6 consacrés au problème des violences sexuelles et sexistes.

- 1 Documentaire vidéo d'une durée de 20 minutes a été réalisé pour défendre les droits de l'homme et promouvoir l'action de la Mission dans ce domaine.

Radio Miraya a continué de diffuser le programme hebdomadaire intitulé « Your Rights », dans le cadre duquel la Mission a expliqué son rôle quant au suivi et à la présentation des questions relatives aux droits de l'homme. Des sujets similaires ont été abordés dans l'émission hebdomadaire « Crime Watch », consacrée à l'action de la police des

Promotion du mandat de la MINUSS et sensibilisation à son impartialité, à son action, à ses réalisations et à ses réussites en matière d'observation, de vérification et de communication concernant les droits de l'homme par la production de supports imprimés et multimédias, y compris des émissions radiophoniques mensuelles régulières et des vidéos

Organisation et tenue de 2 conférences de presse, de 6 émissions de radio et de comptes sur les réseaux sociaux destinés à faire connaître les rapports semestriels sur la situation des droits de l'homme au Soudan du Sud, outre la tenue d'autres ateliers de sensibilisation médiatique et de conférences de presse trimestrielles

Conduite d'activités de surveillance, d'enquête, de vérification et de notification relatives à l'utilisation présumée de bombes à sous-munitions ou d'autres armes classiques et contraire au droit international et aux traités connexes

Dans le cadre de réunions mensuelles de planification et de coordination et d'un dialogue

Nations Unies et d'autres institutions chargées du respect de l'état de droit.

- 3 Conférences de presse ont été organisées pendant l'exercice pour mettre l'accent sur les préoccupations en matière de droits de l'homme et faire connaître les rapports établis par la MINUSS concernant la situation des droits de l'homme, y compris le rapport de la Mission et du HCDH sur la liberté d'expression. Des conférences de presse ont également été organisées pour annoncer la visite de la Défenseuse des droits des victimes et du Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix de l'ONU, qui ont tous deux souligné l'importance de la question des droits de l'homme. La MINUSS s'est, d'autre part, fait l'écho de la visite de membres du Conseil des droits de l'homme de l'ONU au Soudan du Sud, dans le cadre d'une conférence de presse retransmise en direct par Radio Miraya. Cette station a par ailleurs diffusé 3 entretiens d'une heure avec des représentants de la Commission des droits de l'homme du Soudan du Sud.

- 4 Émissions radiophoniques ont permis de rendre compte des exposés présentés au Conseil de sécurité sur la situation des droits de l'homme au Soudan du Sud. De plus, Radio Miraya a largement couvert les procès en cours de soldats ayant participé au viol d'humanitaires à l'hôtel Terrain en juillet 2016.

Des communiqués de presse et des entretiens individuels accordés à la presse par le Représentant spécial du Secrétaire général ont également permis de rappeler au public les violations des droits de l'homme commises tout au long de l'année.

- Oui Le 5 septembre 2017, à la septième Réunion des États parties à la Convention sur les armes à sous-munitions qui s'est tenue à Genève, le Directeur de l'autorité nationale de lutte antimines a annoncé, au nom du Gouvernement sud-soudanais, son intention d'adhérer à la Convention.

En décembre 2017, pour le compte du Gouvernement sud-soudanais, la MINUSS a accompagné l'autorité nationale de lutte antimines à Nasser (Haut-Nil) pour enquêter et faire rapport sur l'utilisation de mines terrestres, laquelle a été infirmée.

- 1 108 Membres de la Police nationale sud-soudanaise et de la police mixte intégrée ont participé à 16

quotidien sur les détentions prolongées et arbitraires et sur la violence à l'égard des femmes, des enfants et des autres groupes vulnérables, tenue d'activités visant à sensibiliser la Police nationale sud-soudanaise et d'autres acteurs associés à l'administration de la justice dans tous les États à l'état de droit et aux normes internationales en matière de droits de l'homme, et à veiller au respect de ces principes, notamment par l'organisation de formations aux droits de l'homme, au droit international humanitaire et à la déontologie à l'intention d'agents de la police mixte intégrée et de l'administration pénitentiaire nationale, en stricte conformité avec la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme

Organisation de campagnes d'information sur la lutte contre l'impunité pour les violations des droits de l'homme et autres exactions, à destination des organisations de la société civile et du grand public par les moyens suivants : a) émissions et messages d'intérêt public diffusés par Radio Miraya et les stations locales du Réseau de radios pour le journalisme de paix de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et les chaînes de télévision locales, interventions dans les médias sociaux et les médias ainsi que conférences de presse (réalisation escomptée 2.1) ; b) distribution de supports promotionnels (réalisation escomptée 2.1) ; c) organisation de 2 campagnes de sensibilisation et de mobilisation ciblant les femmes et les associations de jeunes, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres acteurs (réalisation escomptée 2.1) ; d) mise en œuvre de 6 activités de sensibilisation et de mobilisation sociale en faveur des groupes vulnérables dans des secteurs ciblés afin de promouvoir une culture de la paix et de faire mieux connaître le mandat de protection des civils, notamment en ce qui concerne les violences sexuelles et sexistes, grâce à l'utilisation de la presse écrite, de plateformes multimédias, de rencontres en personne et de médias audiovisuels (réalisation escomptée 2.2) ; e) tenue de 2 activités de sensibilisation visant à faire connaître la Journée de l'enfant africain et la Journée mondiale de l'enfance et soulignant la nécessité de lutter contre l'impunité pour les exactions et les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire (réalisation escomptée 2.3)

séances de formation aux droits de l'homme, au droit international humanitaire et à la déontologie, en stricte conformité avec la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme.

Des réunions mensuelles de planification et de coordination ainsi qu'un dialogue quotidien ont été assurés avec la Police nationale sud-soudanaise et d'autres acteurs dans le domaine des droits de l'homme, ce qui a permis de renforcer les capacités de la Police.

Oui Des conférences de presse, 63 reportages en ligne, 15 supports audiovisuels et 10 albums de photographies à partager ont été réalisés qui ont permis d'aborder plusieurs questions relatives aux droits de l'homme, y compris celle de la responsabilité des auteurs de violences sexuelles et sexistes.

Les activités ci-dessous ont été organisées pour lutter contre l'impunité pour les exactions et les violations des droits de l'homme :

a) 2 activités de sensibilisation ont été diffusées à l'occasion de la Journée de l'enfant africain et de la Journée des droits de l'homme ;

b) Des supports promotionnels destinés à faire davantage connaître la Journée des droits de l'homme et s'adressant à des groupes de la société civile et à des forces organisées ont été distribués dans 5 régions ;

c) Avec le concours du Service de la lutte antimines, du Fonds des Nations Unies pour la population, de l'UNICEF et du PAM, une manifestation sur le thème de la Journée des Nations Unies a été organisée dans une école secondaire de Djouba à des fins de sensibilisation ;

d) Un forum ouvert a été organisé à Torit pour sensibiliser le public à la question des violences sexistes, aux règles du droit des droits de l'homme et à la prévention des atteintes aux droits de l'homme, au moyen de spectacles de théâtre et de danse traditionnelle ainsi que de récitals de poésie. Plus de 1 000 personnes y ont participé, y compris des chefs traditionnels, des jeunes et des femmes.

Une campagne de sensibilisation aux droits des enfants au Soudan du Sud et une campagne de

6 mois, intitulée « Stop Rape Now » et visant à mettre un terme aux viols et aux violences sexuelles dont les femmes sont victimes, ont été diffusées sous forme d'annonces de service public à des heures de grande écoute tout au long de l'exercice.

- 6 Activités de sensibilisation à destination des fonctionnaires, des femmes, des enfants et des personnes déplacées ont été menées à Bor, Djouba, Malakal, Torit et Wau : une émission d'entretiens sur le mariage précoce et le mariage forcé ainsi que leurs conséquences sur l'éducation des filles a notamment été diffusée par Radio Miraya ; un concert en faveur de la paix et des femmes ainsi qu'une campagne de sensibilisation aux violences sexistes, conduite en plein air, ont été également organisés. Une communication directe et efficace a été mise en place à l'aide de représentations de théâtre et de danse, de chants et de récitals de poésie.
- 6 Activités ont été organisées à Bentiu, Djouba, Malakal et Wau, en partenariat avec l'UNICEF, pour défendre les droits de l'enfant à l'occasion de la Journée mondiale de l'enfance et de la Journée de l'enfant africain, à savoir, notamment, un concours ouvert aux écoliers du primaire et axé sur la connaissance des droits des personnes ainsi que des cérémonies de remise des prix.
- 33 Supports médiatiques ayant pour thème la question des violences sexuelles et sexistes, à savoir 20 reportages en ligne, 7 produits audiovisuels et 6 albums de photographies à partager, ont été réalisés et diffusés sur tous les médias sociaux et distribués auprès des organes de presse.

Réalisation escomptée 2.2 : Renforcement des activités de surveillance, d'enquête, de vérification et de signalement concernant les exactions et violations commises contre des femmes, notamment les violences sexuelles liées aux conflits

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

2.2.1 Diminution du nombre de cas confirmés de violations et d'exactions commises contre des femmes, notamment d'actes de violence sexuelle et sexiste (2015/16 : 359 ; 2016/17 : 400 ; 2017/18 : 200)

160 cas (423 victimes) ont été signalés et vérifiés pendant l'exercice.

2.2.2 Augmentation du nombre de rapports sur les violences sexuelles et sexistes liées aux conflits au Soudan du Sud établis par des acteurs compétents, notamment les associations féminines nationales et

2 rapports sur la situation des droits de l'homme au Soudan du Sud portant sur les violences sexuelles et sexistes liées aux conflits ont été publiés. Outre le rapport annuel du Secrétaire général sur les violences sexuelles liées aux conflits (S/2018/250), Human Rights Watch a consacré un

les organisations de la société civile (2015/16 : 14 ; 2016/17 : 4 ; 2017/18 : 6)

chapitre de son rapport annuel aux violences sexuelles et sexistes liées aux conflits.

Aucun rapport n'a été publié par les acteurs nationaux. En raison de l'insécurité croissante, les associations féminines nationales et les organisations de la société civile ont dit craindre d'établir des rapports au motif que la plupart des auteurs de violations appartiendraient aux forces en tenue ou à d'autres milices armées.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
<p>Mise en œuvre, au niveau national et au niveau des États, des arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information en tant que mécanisme de coordination permettant de détecter, prévenir et combattre les violences sexuelles liées aux conflits, notamment par l'organisation et la tenue de 3 séances de formation à l'intention de membres de ce mécanisme afin de favoriser le partage d'informations précises sur les cas de violences sexuelles liées aux conflits ; tenue de 10 réunions du groupe de travail du mécanisme ; élaboration et diffusion de 4 rapports sur les caractéristiques, les tendances et les interventions en matière de violences sexuelles liées aux conflits</p>	2	<p>Réunions du Groupe de travail technique sur les arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information ont eu lieu en octobre 2017 et en avril 2018, mais aucune séance de formation n'a été organisée.</p> <p>La non-organisation des séances de formation prévues et le nombre de réunions inférieur aux prévisions s'expliquent par les difficultés rencontrées pour dialoguer avec les partenaires, qui ont craint de s'engager publiquement sur la question.</p> <p>Des rapports d'analyse des caractéristiques et tendances ont été présentés chaque trimestre au Siège de l'Organisation et utilisés aux fins de l'établissement du rapport annuel du Secrétaire général sur les violences sexuelles liées aux conflits.</p>
<p>Organisation et tenue avec des représentants des parties au conflit de 3 réunions destinées à assurer le suivi et à appuyer la mise en application du Communiqué conjoint sur la lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits</p>	9	<p>Réunions ont été tenues avec l'APLS en vue d'appuyer la mise en application du Communiqué conjoint du Gouvernement sud-soudanais et de l'Organisation des Nations Unies sur la lutte contre les violences sexuelles liées au conflit, ce qui a permis d'établir la version définitive du plan d'action. D'autres réunions ont été tenues avec la Police nationale sud-soudanaise, également concernée.</p>
<p>Élaboration, en collaboration avec les acteurs concernés de l'équipe de pays des Nations Unies, de directives visant à renforcer, à l'échelle du pays et des États, les moyens mis en œuvre pour enquêter efficacement sur les violences sexuelles liées aux conflits et défendre le droit des victimes d'obtenir justice, réparation et indemnisation pour de tels actes</p>	Oui	<p>L'élaboration des directives a débuté pendant l'exercice. Elles ne devraient toutefois être achevées qu'au cours de l'exercice 2018/19.</p>
<p>Conformément à la résolution 1960 (2010) du Conseil de sécurité sur la violence contre les femmes et les enfants en période de conflit armé, organisation et tenue de 3 réunions du cadre de consultation mixte destinées à améliorer la</p>	2	<p>Réunions du dispositif de coordination concernant les violences sexuelles liées aux conflits propres à la MINUSS ont été tenues pour améliorer le suivi, l'analyse ainsi que la communication et l'échange d'informations à</p>

coordination entre les acteurs participant à des activités de sensibilisation aux violences sexuelles liées aux conflits et de lutte contre celles-ci

cet égard et coordonner les activités de sensibilisation à ces violences et de lutte contre celles-ci. La MINUSS a par ailleurs continué de participer activement aux mécanismes dirigés par d'autres entités des Nations Unies, y compris le groupe chargé de la protection au Soudan du Sud et le sous-groupe de la violence sexiste.

Étant donné qu'il existe déjà un groupe de travail technique mixte, dans le cadre duquel les organismes des Nations Unies, la MINUSS et les ministères d'exécution compétents se réunissent tous les mois, il n'a pas été nécessaire de mettre en place un cadre de consultation mixte avec le Gouvernement.

Rédaction d'un rapport annuel et de 2 rapports semestriels sur les violences sexuelles liées aux conflits au Soudan du Sud

Oui La MINUSS a soumis des contributions en vue de l'établissement du rapport annuel du Secrétaire général sur les violences sexuelles liées aux conflits et a établi des rapports trimestriels sur les activités de la Mission en ce qui concerne la protection et le suivi des droits de l'homme, sur l'évolution de ces violences et sur les mesures prises par les parties prenantes.

Organisation et conduite, en coordination avec des organisations de la société civile, de 12 activités de sensibilisation à la prévention des violences sexuelles liées aux conflits

12 Activités de formation, de sensibilisation et d'information ont été organisées dans tous les bureaux locaux, y compris une séance de formation inédite sur les violences sexuelles liées aux conflits à l'intention des organisations locales de la société civile à Djouba, les 6 et 7 mars 2018.

En collaboration avec les institutions nationales et les organisations de la société civile concernées, élaboration et mise en œuvre d'un plan de travail qui sera présenté au Conseil des ministres, visant à prévenir les violences sexuelles liées aux conflits et à lutter contre celles-ci

Oui En accord avec les interlocuteurs gouvernementaux (les ministres de l'égalité des sexes, de la défense et des anciens combattants, de l'intérieur, de la justice et de la santé), la version définitive du plan d'application visant à lutter contre les violences sexuelles liées aux conflits a été établie. Au terme de l'exercice, son approbation par le ministre du cabinet présidentiel compétent était imminente.

Promotion, dans les sites de protection des civils de la MINUSS et tous les États du Soudan du Sud, de la prévention des violences sexuelles et sexistes et des violences commises à l'encontre des enfants, grâce à l'organisation de 14 ateliers locaux, à la publication d'articles dans la presse écrite et à la diffusion d'émissions sur Radio Miraya

16 Ateliers locaux ont été organisés dans des sites de protection des civils à Bentiu, Bor, Djouba, Malakal et Wau et dans des localités de Rumbek et Torit, afin de promouvoir la prévention des violences sexuelles et sexistes et des violences commises contre des enfants. Les activités ont été relayées par Radio Miraya et sur le site de la MINUSS.

Réalisation escomptée 2.3 : Amélioration des mesures de prévention et création, par les principaux acteurs, d'un environnement protecteur en faveur des enfants touchés par les conflits armés, la violence, la maltraitance et l'exploitation

*Indicateurs de succès prévus**Indicateurs de succès effectifs*

2.3.1 Pas d'augmentation du nombre de cas signalés de violations graves commises contre des enfants, telles que l'association d'enfants à des forces ou groupes armés, la violence et les sévices sexuels, les attaques visant des écoles et des hôpitaux, les enlèvements et le déni d'aide humanitaire (2015/16 : 449 ; 2016/17 : 500 ; 2017/18 : 500)

546 cas de violations graves concernant 4 749 enfants (2 828 garçons, 1 915 filles et 6 de sexe inconnu) ont été vérifiés.

2.3.2 Coopération accrue entre les principaux acteurs de la protection de l'enfance et les organes gouvernementaux concernés afin de renforcer la prévention et l'élimination des violations des droits de l'enfant grâce à l'élaboration de plans de mise en œuvre conjointement avec des partenaires dans le domaine de la protection de l'enfance, dans le cadre de réunions trimestrielles du groupe de travail technique sur la protection de l'enfance (2015/16 : 2 plans ; 2016/17 : 3 ; 2017/18 : 3)

3 réunions du groupe de travail technique auxquelles ont participé l'UNICEF et d'autres partenaires essentiels du mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur les violations graves commises contre des enfants en situation de conflit armé ont permis d'examiner les données recueillies et les stratégies de prévention et d'élimination de ces violations et de commencer à détecter les enfants associés à des groupes armés à Yambio et Pibor.

Le resserrement de la coopération entre, d'une part, la MINUSS et le Cabinet du Premier Vice-Président et, d'autre part, la MINUSS et l'unité de protection de l'enfance de l'APLS et le Ministère de la défense et des anciens combattants a permis de nommer 170 coordonnateurs et 50 commandants de division et commandants de division adjoints au sein de l'APLS et un coordonnateur au sein de l'APLS dans l'opposition, lesquels se sont engagés à appliquer sans réserve les plans d'actions signés avec les Nations Unies pour mettre un terme aux violations graves commises contre des enfants.

La mise en œuvre de stratégies et d'une planification communes ainsi qu'un dialogue ininterrompu avec le Gouvernement et les commandants de groupes armés ont permis de libérer 806 enfants (592 garçons et 214 filles), aux mains des forces de l'APLS associées à Taban Deng Gai, du MLNSS et du Front de salut national à Pibor et Yambio.

2.3.3 Prise de mesures concrètes en vue de la mise en œuvre intégrale ou partielle de l'accord de renouvellement des engagements relatifs au plan d'action révisé de l'Armée populaire de libération du Soudan visant à mettre fin au recrutement et à l'emploi d'enfants, et de l'engagement pris par le M/APLS dans l'opposition à faire cesser les graves violations commises contre des enfants

L'équipe spéciale de surveillance et d'information des Nations Unies, la Commission du Soudan du Sud pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration, la MINUSS et l'UNICEF ont effectué un exercice conjoint de vérification de l'âge des enfants à Pibor et Yamio pour détecter ceux qui étaient liés aux forces de l'APLS associées à Taban Deng Gai et au MLNSS.

En juin 2018, 806 enfants (592 garçons et 214 filles) avaient été libérés dans le cadre du plan d'action.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
<p>Activités de surveillance, d'enquête et de vérification relatives aux violations graves commises contre des enfants par les forces et groupes armés, et signalement de ces violations au Groupe de travail du Conseil de sécurité sur le sort des enfants en temps de conflit armé, conformément à la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité, ainsi qu'au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, y compris par des contributions présentées chaque année en vue du rapport du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit armé</p>	Oui	<p>En janvier 2018, la MINUSS et l'UNICEF ont présenté à la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé des contributions en vue de l'établissement du rapport annuel du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit armé.</p> <p>Pendant l'exercice, la MINUSS et l'UNICEF ont par ailleurs élaboré un projet de rapport sur le sort des enfants en temps de conflit armé au Soudan du Sud entre 2014 et 2018. Ce document est sur le point d'être présenté au Gouvernement sud-soudanais ainsi qu'au Bureau du Représentant spécial, qui fera des observations avant qu'il ne soit adressé au Groupe de travail du Conseil de sécurité sur le sort des enfants en temps de conflit armé.</p>
<p>Établissement de rapports trimestriels sur les tendances en matière de violations des droits de l'enfant (les « notes horizontales globales ») au Soudan du Sud (4 notes prévues chaque année)</p>	4	<p>Rapports trimestriels (notes « horizontales globales ») sur les tendances en matière de violations des droits de l'enfant au Soudan du Sud ont été établis.</p>
<p>Coordination d'activités de protection de l'enfance dans le cadre de 3 réunions de haut niveau de l'équipe spéciale de pays et de 5 réunions entre le groupe de travail technique et des parties prenantes dans le domaine de la protection de l'enfance</p>	5	<p>Activités de protection de l'enfance ont été menées pour mettre en place des cérémonies de libération concernant les 806 enfants aux mains des groupes armés, à savoir 2 réunions de l'équipe spéciale de pays sur le suivi et le signalement des violations graves, organisées par la MINUSS et l'UNICEF, et seulement 3 réunions du groupe de travail technique, en raison de la mobilisation fréquente des parties prenantes. Ces réunions ont permis d'intensifier la coordination et l'échange d'informations pour une meilleure exécution des produits.</p>
<p>Organisation de 4 ateliers et d'une séance de sensibilisation à l'intention d'acteurs, de partenaires et d'organisations de la société civile œuvrant à la protection de l'enfance aux niveaux national et local, en vue de renforcer les mécanismes de surveillance, de vérification, d'analyse et de communication de l'information relatifs aux violations et atteintes graves commises contre des enfants ; organisation de 19 séances de formation sur la protection de l'enfance et les violations graves commises contre des enfants, à l'intention de l'Armée populaire de libération du Soudan, du M/APLS dans l'opposition, du personnel du Ministère de la défense et des anciens</p>	4	<p>Ateliers sur la protection de l'enfance ont été organisés à Djouba, notamment 2 à l'intention des coordonnateurs de l'APLS, 1 à l'intention des commandants de division de l'APLS et 1 à l'intention des soldats de l'APLS à Yei.</p> <p>70 coordonnateurs de l'APLS ont été formés pour détecter et signaler le recrutement d'enfants et d'autres violations graves commises dans leurs divisions.</p> <p>50 commandants de division de l'APLS ont été formés au mécanisme de surveillance et de communication de l'information et à l'application du plan d'action, et se sont pleinement engagés à collaborer avec la</p>

combattants, des autorités de l'État et des autorités locales et des organisations de la société civile

Apport d'un appui aux activités de contrôle, d'identification, d'enregistrement et de libération des enfants associés à l'Armée populaire de libération du Soudan, au M/APLS dans l'opposition et à des groupes armés affiliés, y compris la recherche et la réunification des familles, et les activités de réintégration au niveau local

Appui à l'élaboration d'un plan d'action, destiné aux organismes publics et autres parties prenantes, pour la réintégration des enfants soldats

Prestation à l'Armée populaire de libération du Soudan d'un appui au mécanisme de commandement militaire et à la mise en œuvre d'ordres interdisant et érigeant en infraction le recrutement et l'emploi d'enfants, les viols et violences sexuelles, les attaques visant des écoles et des hôpitaux et l'occupation et l'utilisation de ces derniers par les forces et les groupes armés, et suivi de ces ordres, afin d'améliorer le respect du principe de responsabilité et de combattre l'impunité

MINUSS pour mettre fin aux violations graves des droits des enfants.

19 Séances de formation sur la protection de l'enfance ont été organisées dans 10 bureaux locaux et ont réuni 1 035 participants (991 hommes et 44 femmes) appartenant à l'APLS, à l'APLS dans l'opposition, au Ministère de la défense et des anciens combattants, à la police, aux autorités locales, au gouvernement et à la société civile.

Oui Un appui logistique et technique a été prêté à la Commission du Soudan du Sud pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration et à l'APLS dans l'opposition favorable à Taban Deng Gai et au MLNSS pour détecter les enfants associés à ces groupes et vérifier leur âge.

La MINUSS a également prodigué des conseils d'ordre technique à l'UNICEF et aux partenaires des Nations Unies en ce qui concerne la réintégration des enfants ayant été associés à des groupes armés.

Oui La MINUSS a continué de prêter un appui logistique au Ministère de la défense et des anciens combattants, à la Commission du Soudan du Sud pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration et à l'APLS en assurant les transports sur le terrain, de façon à former les membres de l'APLS à la protection de l'enfance, à encourager la libération d'enfants par les groupes armés et leur réintégration dans leur famille et dans la collectivité et à contrôler l'utilisation des écoles par les militaires. La Mission a également aidé à diffuser les plans d'action et les instructions concernant les six catégories de violations graves commises contre des enfants en temps de conflit armé.

Oui La MINUSS a prodigué des conseils d'ordre technique à la direction de l'APLS en ce qui concerne la prévention des 6 catégories de violations graves et la lutte contre ces dernières, en conséquence de quoi l'APLS a autorisé la Mission à accéder sans restriction à toutes ses casernes aux fins des activités de protection de l'enfance. En outre, la MINUSS a publié et distribué des documents de sensibilisation, notamment des affiches pour la campagne « Des enfants, pas des soldats », et édité 5 000 exemplaires du code de conduite de l'APLS, de la loi sur l'APLS et de la loi sur les enfants, qui érigent en infraction le recrutement et l'emploi

d'enfants par l'APLS ainsi que d'autres violations graves commises contre des enfants.

La MINUSS a également publié et distribué des exemplaires des instructions données aux soldats de l'APLS concernant le recrutement et l'emploi d'enfants et l'évacuation des écoles, lors de sessions de formation tenues à Djouba et sur le terrain.

Composante 3 : instauration des conditions nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire

Réalisation escomptée 3.1 : Instauration d'un climat de sûreté et de sécurité qui facilite l'accès humanitaire

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

3.1.1 Pas d'augmentation du nombre de cas dans lesquels des humanitaires ne peuvent se rendre, pour cause d'insécurité, dans les régions touchées par le conflit (2015/16 : 791 ; 2016/17 : 1 000, 2017/18 : 1 000)

Pendant l'exercice considéré, les humanitaires n'ont pas pu acheminer une aide aux populations touchées dans 148 cas, dont 97 cas dans lesquels ils ont fait face à des restrictions (réclamations de taxes non officielles, non-délivrance de documents et blocages), et 51 cas dans lesquels ils ont dû suspendre leurs activités en raison des hostilités. La nette diminution du nombre de cas s'explique par les efforts continus de sensibilisation que déploie la Mission et par le dynamisme dont elle fait preuve en vue d'instaurer un climat propice à l'acheminement de l'aide humanitaire.

3.1.2 Portion des itinéraires et des sites désignés comme prioritaires sur laquelle ont été menées des inspections, des opérations de déminage ou des missions de vérification d'itinéraire ou pour laquelle des escortes ont été prévues afin d'atténuer les risques liés aux mines terrestres ou aux munitions non éclatées, et de donner la liberté de circulation requise aux intervenants humanitaires et au personnel des Nations Unies (2015/16 : 1 949 km ; 2016/17 : 2 500 km ; 2017/18 : 2 000 km)

La MINUSS a procédé à des inspections, des opérations de déminage et des missions de vérification d'itinéraire, et escorté des convois sur 5 344 km de routes afin d'atténuer les risques liés aux mines terrestres et aux munitions non éclatées, et de donner la liberté de circulation requise aux intervenants humanitaires et au personnel des Nations Unies. Le nombre de kilomètres de routes couverts a été plus élevé que prévu, car les conditions ont été plus favorables aux inspections et aux opérations de déminage par rapport à l'exercice précédent, qui a été marqué par le conflit qui a éclaté après juillet 2016, par l'expansion du conflit dans les Équatoria et par l'insécurité et les difficultés d'accès générales.

Produits prévus

Produit(s)
exécuté(s) :
oui/non
ou nombre Observations

Mise en œuvre de plans d'action sur le terrain visant à améliorer l'accès des acteurs humanitaires grâce à la mise en place d'un environnement sûr et sécurisé, y compris à l'intérieur et autour des sites de protection des civils de la MINUSS

Oui Des plans d'action multidimensionnels visant à améliorer l'accès des acteurs humanitaires ont été mis en œuvre sur le terrain. Des patrouilles intégrées ont notamment été effectuées dans des zones difficiles d'accès dans l'Équatoria-Central. La MINUSS a également conduit au moins 5 patrouilles dans

des zones de conflit dans l'État des Lacs afin de marquer la présence des Nations Unies. Elle a en outre évalué les conditions de sécurité afin que les partenaires humanitaires puissent se rendre auprès des populations touchées. Des réunions avec diverses institutions au niveau des États ont été organisées afin d'encourager celles-ci à assurer la sécurité des agents humanitaires et à se garder d'imposer des taxes sur les biens humanitaires. Parmi les autres activités menées, on peut citer : l'organisation de réunions visant à élaborer des plans de patrouilles mensuels à Malakal et dans le Haut-Nil, la conduite de 6 évaluations conjointes des conditions de sécurité dans les zones désignées pour le retour et la réintégration des personnes déplacées dans le cadre de la Stratégie d'intervention au-delà de Bentiu et la coordination des interventions liées au retour et à la réintégration menées par les organismes des Nations Unies et plusieurs autres organismes et organisations non gouvernementales dans le cadre de divers forums tenus régulièrement.

Vérification et déminage des itinéraires et de 750 villages/villes dans les secteurs considérés comme prioritaires par la MINUSS et les acteurs humanitaires, ainsi que de toutes les aires de poser d'hélicoptères et pistes d'atterrissage, dans les 72 heures suivant l'attribution de ces tâches par la MINUSS ; escorte des convois et contrôle de la sécurité des routes censés favoriser la liberté de circulation et la sécurité du personnel de la MINUSS et des acteurs humanitaires

Oui La MINUSS a vérifié et déminé 5 344 km de routes prioritaires, et y a escorté des convois, afin qu'elle-même et les acteurs humanitaires puissent circuler plus librement.

Le nombre de kilomètres couverts a été supérieur aux prévisions en raison d'une augmentation des demandes d'escorte de convois et de services de contrôle de la sécurité des routes assurés par les patrouilles intégrant civils et membres de la force.

1 207 Villages/villes dans les secteurs considérés comme prioritaires par la MINUSS et les acteurs humanitaires ont été déminés : des munitions d'artillerie et des stocks d'armes abandonnés ont notamment été enlevés dans 76 infrastructures civiles, dont 29 dispensaires et 26 écoles, ainsi que des églises, des marchés et d'autres espaces publics.

100 % des demandes relatives à des aires de poser d'hélicoptères et des pistes d'atterrissages ont été traitées dans les 72 heures suivant l'attribution de ces tâches.

21 840 jours-hommes de patrouille assurés par l'unité fluviale le long du Nil blanc afin de faciliter l'accès des organismes des Nations Unies et des organisations humanitaires aux sites de protection des civils (2 sites x 35 hommes par jour x 6 patrouilles par semaine x 52 semaines)

95 154 Jours-homme de patrouille ont été assurés par l'unité fluviale.

Le nombre de jours-hommes de patrouille a été supérieur aux prévisions car le nombre de patrouilles effectuées a été plus élevé que

Contribution à la compréhension du contexte du conflit, dans une optique locale, grâce à la tenue de réunions d'information organisées ponctuellement à la demande des organisations humanitaires nationales et internationales

Organisation d'initiatives et de campagnes multimédias visant à : a) sensibiliser le public à l'importance d'un environnement sûr et sécurisé pour faciliter l'accès humanitaire, grâce à l'utilisation de comédiens, de musiciens et d'artistes issus de la population locale, à la tenue d'événements ponctuels dans des sites de protection des civils de la MINUSS, et à des communications conjointes diffusées par l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires humanitaires par le biais de la radio et de la presse multimédia (réalisation escomptée 3.1) ; b) promouvoir le mandat de la Mission (en mettant un accent particulier sur son impartialité, son action, ses réalisations et ses réussites concernant la facilitation de l'acheminement de l'aide humanitaire), grâce à la production d'imprimés trimestriels, d'émissions de radio et de matériel audiovisuel, des communications en personne et des conférences de presse (réalisation escomptée 3.1)

prévu, les conditions ayant été plus propices que pendant l'exercice précédent, qui avait commencé avec la crise de juillet 2016.

82 Réunions d'information à l'intention des organisations humanitaires nationales et internationales ont été organisées dans le pays afin de faire mieux comprendre le contexte du conflit, y compris les conflits communautaires et les mécanismes d'alerte rapide et de coordination entre les différents acteurs sur le terrain. Ces réunions d'information ont été menées à diverses occasions, notamment lors des réunions du groupe chargé de la protection au Soudan du Sud et de réunions avec des organisations non gouvernementales internationales et d'autres partenaires locaux.

Oui Des reportages ont été produits et diffusés afin de promouvoir tous les aspects du mandat, notamment la facilitation de l'acheminement de l'aide humanitaire. Un dessinateur local a été recruté pour réaliser les illustrations de panneaux, d'affiches et de cartes visant à faire comprendre qu'un environnement sûr et sain est essentiel à l'acheminement de l'aide humanitaire. Il a également été fait appel à des comédiens, troupes de théâtre, poètes et musiciens locaux en vue de mettre en scène des spectacles visant à promouvoir les principales activités de la Mission et à montrer combien un environnement sûr et sécurisé est important pour faciliter l'accès humanitaire. Des panneaux, affiches et cartes de promotion du rôle joué par la Mission dans la facilitation d'un acheminement en toute sécurité de l'aide ont également été produits. Le Représentant spécial du Secrétaire général a donné de nombreuses interviews et conduit des conférences de presse durant lesquels il a mis l'accent sur l'impartialité de la Mission et sur les réalisations que celle-ci avait faites en faveur de l'acheminement en toute sécurité de l'aide.

103 Contenus médiatiques, dont 73 articles numériques, 23 contenus audiovisuels et 7 albums de photographies partagées, ont été produits et diffusés sur toutes les plateformes des Nations Unies et dans les médias externes selon les besoins.

13 Événements, dont un forum de jeunes, une table ronde, un spectacle de danse, des manifestations sportives et des ateliers, ont été organisés dans des sites de protection des

civils, en collaboration avec les contingents de la MINUSS.

- 96 Émissions de radio ont été diffusées, notamment des bulletins d'information sur les activités menées par les organisations humanitaires en divers endroits du pays. Radio Miraya a accordé, dans son émission matinale « Miraya Breakfast Show », une plage hebdomadaire de 10 minutes au Programme alimentaire mondial afin qu'il puisse donner les dernières nouvelles concernant la sécurité alimentaire et l'accès aux denrées. La station de radio a également diffusé, pendant cette même émission, 26 reportages bimensuels sur les activités du HCR.
 - 20 Reportages sur les organismes humanitaires et l'équipe de pays des Nations Unies, ainsi que sur leurs réalisations, ont été diffusés dans le cadre de l'émission hebdomadaire d'une heure intitulée « Working Together ».
 - 6 Interviews visant à faire connaître les interventions menées par le Service de la lutte antimines pour résoudre le problème des mines terrestres ont été diffusées afin d'aider le Service à sensibiliser la population au danger que représentent les mines.
 - 10 Visites et déclarations faites par divers fonctionnaires de l'ONU dans des zones de conflits, notamment dans les sites de protection des civils de Djouba, Bor, Bentiu, Malakal et Wau ont été recensées. Radio Miraya a en outre largement rendu compte des 8 visites sur le terrain effectuées par le Représentant spécial du Secrétaire général et des visites au Soudan du Sud du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence et du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés. La station a également diffusé en direct 4 conférences de presse conduites par le Représentant spécial sur les visites qu'il avait effectuées dans des zones où sont installées de nombreuses personnes déplacées afin de renforcer la confiance, ainsi qu'une conférence de presse du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence.
-

Réalisation escomptée 3.2 : Amélioration de la sécurité et de la liberté de circulation du personnel, des biens et des installations des Nations Unies et des autres parties désignées

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

3.2.1 Aucune augmentation du nombre d'atteintes à la sécurité impliquant le personnel des Nations Unies ou le personnel désigné, les biens et les installations à l'intérieur et autour des sites de protection des civils de la MINUSS (2015/16 : 1 717 ; 2016/17 : 600, 2017/18 : 600)

Le nombre d'atteintes à la sécurité impliquant le personnel des Nations Unies ou le personnel désigné, les biens et les installations à l'intérieur et autour des sites de protection des civils n'a pas augmenté. Il était de 546 pendant l'exercice, contre 2 836 pendant l'exercice 2016/17.

3.2.2 Aucune augmentation du nombre de violations de l'Accord sur le statut des forces en ce qui concerne le personnel des Nations Unies, le personnel désigné, les biens et les installations dans l'ensemble du Soudan du Sud (2015/16 : 243 ; 2016/17 : 250, 2017/18 : 250)

229 violations de l'Accord sur le statut des forces ont été constatées pendant l'exercice, dont 138 restrictions de la circulation imposées au personnel et aux opérations de la MINUSS et interdictions d'accès imposées à des spécialistes des droits de l'homme de la MINUSS chargés de suivre la situation en matière de droits de l'homme et de mener des enquêtes à cet égard.

3.2.3 Augmentation du nombre de membres du personnel sensibilisés au danger que posent les mines et les restes explosifs de guerre dans le cadre de stages sur la sécurité et la sûreté en mission, de cours d'initiation à l'intention des officiers de liaison et de formations particulières demandées par des composantes de la Mission et les partenaires humanitaires (2015/16 : 2 500 ; 2016/17 : 1 800 ; 2017/18 : 2 000)

La MINUSS a organisé des séances de sensibilisation au danger que posent les mines et les restes explosifs de guerre à l'intention de 3 514 agents humanitaires et membres du personnel des Nations Unies. Ces séances ont été menées dans le cadre de cours sur la sécurité et la sûreté en mission et de cours d'initiation à l'intention des officiers de liaison. Diverses séances particulières ont également été organisées à la demande de composantes de la Mission et de partenaires humanitaires.

Produits prévus

Produit(s)

exécuté(s) :

oui/non

ou nombre

Observations

Échanges réguliers avec le Gouvernement sud-soudanais concernant les restrictions à la liberté de mouvement du personnel de la MINUSS ou toute autre violation de l'Accord sur le statut des forces ayant une incidence sur le mandat de la MINUSS, destinés à permettre une meilleure adhésion aux dispositions de l'Accord

Oui 40 notes verbales concernant des violations de l'Accord sur le statut des forces ont été adressées au Ministère des affaires étrangères pendant l'exercice.

15 Réunions régulières se sont tenues avec le Ministère des affaires étrangères et les fonctionnaires compétents au sujet des violations de l'Accord sur le statut des forces. Une liste de violations constatées pendant le mois écoulé a été communiquée mensuellement au Gouvernement et au Conseil de sécurité.

9 Ateliers sur l'Accord sur le statut des forces ont été organisés par la MINUSS, à Djouba et ailleurs, en coordination avec le Ministère des affaires étrangères, afin de sensibiliser les organismes publics, notamment l'appareil judiciaire, l'armée et la police.

Organisation de séances de sensibilisation au problème des mines et des restes explosifs de guerre destinées à informer 2 000 membres du

3 514 Membres du personnel des Nations Unies et d'organismes humanitaires ont été sensibilisés aux problèmes des mines et des restes

personnel de la Mission et d'organismes humanitaires des dangers courus et à leur indiquer comment agir dans une zone minée

Diffusion aux parties prenantes, sur une base mensuelle, d'informations et de directives relatives à la lutte antimines, et fourniture de cartes ou d'autres informations ciblées en réponse à des demandes ponctuelles

280 320 jours-homme de garde stationnaire visant à assurer la sécurité de toutes les bases de la Mission (24 militaires par jour x 32 bases (soit 16 états-majors de bataillon, 10 bureaux locaux, 2 bases opérationnelles de compagnie, 2 bureaux des équipes locales et 2 bases opérationnelles temporaires) pendant 365 jours)

Promotion de la liberté de circulation du personnel des Nations Unies auprès des autorités nationales, (notamment les agents des services de l'immigration et les responsables de la sécurité dans les aéroports), et échanges quotidiens avec ces acteurs concernant cette question ainsi que les violations de l'Accord sur le statut des forces

explosifs de guerre, ce qui leur a permis de mieux connaître les dangers et de savoir comment agir en zone minée.

Oui Les informations, les cartes et les directives sur la lutte antimines (notamment sur les accidents, les menaces, qu'elles soient connues de longue date ou nouvelles, et les opérations) ont été mises à jour et communiquées aux parties prenantes tous les mois. Des cartes et des renseignements sur mesure ont été régulièrement fournis aux parties prenantes pour les informer des dangers connus dans leurs zones d'intervention.

626 861 Jours de garde stationnaires ont été assurés. Ce nombre est supérieur aux prévisions car le nombre d'états-majors de bataillon est passé à 14, au lieu des 12 prévus à l'origine, en raison du déploiement d'un bataillon supplémentaire au cours de l'exercice, et de l'évolution constante des conditions de sécurité, qui exige des mesures de sécurité statique supplémentaires pour les installations les plus importantes.

Oui La MINUSS a eu des échanges quotidiens avec les agents des services de l'immigration et d'autres responsables de la sécurité dans les aéroports concernant la liberté de circulation du personnel des Nations Unies. Deux ateliers sur l'Accord sur le statut des forces ont été organisés à l'intention de 91 agents des services de l'immigration et responsables de la sécurité dans les aéroports afin de les sensibiliser aux normes internationales en matière d'immigration.

Composante 4 : appui à la mise en œuvre de l'Accord de paix

Réalisation escomptée 4.1 : Les institutions créées par l'Accord pour suivre et coordonner sa mise en œuvre reçoivent un appui et s'acquittent de leur mandat

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

4.1.1 La Commission mixte de suivi et d'évaluation se réunit régulièrement, avec toutes les parties concernées, pour superviser la mise en œuvre de l'Accord de paix (2015/16 : sans objet ; 2016/17 : 12 ; 2017/18 : 12).

La Commission mixte de suivi et d'évaluation a tenu 5 réunions plénières au cours de l'exercice considéré, contre 7 pendant l'exercice 2016/17. En raison du départ des représentants de l'opposition au lendemain de la crise de juillet 2016, toutes les parties à l'Accord de paix n'étaient pas représentées lors des réunions. En outre, à la suite de sa réunion de mai 2018, la Commission a suspendu ses séances en attendant les conclusions du forum de haut niveau pour la revitalisation organisé par l'IGAD.

4.1.2 Les 14 équipes de surveillance et de vérification du Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité sont en état d'intervenir, répondent rapidement aux plaintes relatives à des violations du cessez-le-feu et inspectent régulièrement les zones de cantonnement ou de casernement.

Douze équipes de surveillance et de vérification du Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité étaient prêtes à intervenir et ont répondu aux plaintes relatives à des violations du cessez-le-feu, conformément au nouvel accord de cessation des hostilités signé le 24 décembre 2017. Au cours de l'exercice considéré, le Mécanisme de surveillance a présenté 23 rapports, qui portaient sur des violations signalées par les équipes de surveillance et de vérification intervenant à Aweil, Bentiu, Bor, Bunj, Leer, Malakal, Torit, Wau et Yambio et par trois autres équipes mobiles couvrant Djouba, Pibor et Yei à partir de Djouba. Dans le cadre de la réorganisation en cours, le nombre d'équipes du Mécanisme de surveillance a été ramené à 12.

4.1.3 Le Centre d'opérations conjoint est entièrement opérationnel, conformément à l'Accord de paix.

Officiellement mis en service le 2 octobre 2017, le Centre d'opérations conjoint ne fonctionne que les jours de semaine, en journée. Les heures de service sont limitées car le personnel, qui est dépendant d'un réseau de transports en commun limité pour se rendre au travail, ne peut pas travailler en horaire de nuit.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Offre de bons offices pour aider la Commission mixte de suivi et d'évaluation à superviser la mise en œuvre de l'Accord de paix, notamment grâce à la participation à 14 réunions de la Commission	5	Réunions plénières ont été tenues en présence de la MINUSS. Cette dernière a également participé à des groupes de travail de la Commission mixte de suivi et d'évaluation à titre d'observatrice, en contribuant à l'établissement de rapports sur la mise en place du forum de haut niveau pour la revitalisation. Le nombre de réunions a été moins élevé que prévu en raison du lancement, en décembre 2017, du forum de haut niveau pour la revitalisation, dirigé par l'IGAD. Le forum est devenu la principale priorité du processus de paix pendant la deuxième moitié de l'exercice et les réunions de la Commission mixte de suivi et d'évaluation ont été suspendues en mai 2018.
Organisation de 14 réunions avec les organismes internationaux partenaires, les membres du corps diplomatique et les entités régionales pour encourager la communauté internationale à fournir un appui cohérent et concerté aux activités de la Commission mixte de suivi et d'évaluation et à la mise en œuvre de l'Accord de paix	4 14	Réunions de consultation avec les partenaires internationaux ont été organisées par la MINUSS en prévision des séances plénières de la Commission mixte de suivi et d'évaluation. Réunions d'information ont été organisées par les hauts responsables de la MINUSS à l'intention du corps diplomatique basé à Djouba, au niveau des ambassadeurs, afin d'examiner les faits nouveaux sur le plan politique et de coordonner efficacement

l'appui apporté à l'échelon international au processus de paix et à l'exécution du mandat de la Mission, le but étant d'assurer la cohésion du soutien aux activités de la Commission mixte de suivi et d'évaluation et à la mise en œuvre de l'Accord de paix.

- 55 Réunions bilatérales ont été tenues avec des représentants des États Membres et d'organisations régionales telles que l'Union européenne et l'IGAD, pour assurer la cohérence régionale et internationale de l'appui apporté à la mise en œuvre de l'Accord de paix, du dialogue national et des processus de paix en cours.
- 8 Réunions ont été organisées avec les représentants des chefs des missions diplomatiques européennes à Djouba, afin d'échanger des informations sur l'évolution de la dynamique politique et sur les événements s'y rapportant.

Fourniture de conseils, s'il y a lieu, dans le cadre de consultations avec le Gouvernement provisoire d'union nationale : offre de bons offices aux parties pour le règlement des litiges et fourniture d'un appui à l'élaboration de politiques nationales fondées sur des modalités de gouvernance transparentes, participatives et responsables, ouvertes aux femmes, à tous les niveaux

Oui La MINUSS a eu des contacts réguliers avec le Président, le Premier Vice-Président, les principaux ministères d'exécution, les hauts responsables militaires et les autorités locales afin d'inciter les pouvoirs publics à participer de manière continue et constructive aux efforts de paix et à la mise en œuvre de l'accord de cessation des hostilités signé le 24 décembre 2017. En coordination avec la communauté internationale et les partenaires locaux, notamment le bloc des femmes du Soudan du Sud, la Mission a demandé aux parties prenantes de faire preuve d'ouverture, de transparence et de crédibilité dans le cadre du dialogue national et du forum de haut niveau pour la revitalisation, et invité les groupes de la société civile et les femmes à participer plus largement au processus de paix. Ces efforts ont débouché sur l'intégration, dans les accords conclus lors du dernier forum de haut niveau pour la revitalisation, de dispositions visant à accroître la participation des femmes à tous les niveaux de gouvernance, par la mise en place de quotas allant jusqu'à 35 %.

Offre de bons offices pour favoriser la coopération et la coordination continues et efficaces entre les entités régionales et les autres partenaires dans le cadre d'un dialogue régulier avec ces derniers destiné à favoriser des processus de paix et des structures de gouvernance durables et non exclusifs

- 11 Réunions ont été tenues avec les représentants politiques des missions diplomatiques africaines, au cours desquelles les sujets suivants ont été abordés : la dynamique politique régionale et ses implications pour le processus de paix, la réunification du MPLS et le sommet de l'IGAD, ainsi que les prochaines étapes des consultations du forum de haut

Organisation de 6 réunions avec les partis politiques et les acteurs nationaux de la société civile, y compris les associations de femmes, afin de promouvoir l'ouverture de l'espace politique et la participation à la vie publique de toute une série de représentants de ces partis et de la société civile ; organisation de réunions mensuelles avec les parties prenantes du Soudan du Sud, notamment les organisations de la société civile, les groupes confessionnels, les représentants des associations de promotion de la jeunesse, des droits des femmes et des handicapés, et des milieux universitaires, afin de débattre de questions essentielles et de favoriser le dialogue avec l'ensemble de ces parties prenantes et leur pleine participation à la vie politique

niveau pour la revitalisation. En outre, des réunions ont été organisées avec la délégation du Parlement panafricain afin d'évoquer les contributions potentielles aux processus de paix au Soudan du Sud et une réunion a été tenue avec le chef de la Mission de l'Union africaine au Soudan du Sud en vue de la planification d'une mission Nations Unies-Union africaine de haut niveau au Soudan du Sud.

- 20 Réunions, forums et tables rondes ont été tenus, au cours desquels la MINUSS a dialogué activement avec les parties prenantes pour promouvoir l'ouverture de l'espace politique à un large éventail d'acteurs :
- a) Une réunion a été organisée avec des femmes politiques pour planifier la Journée portes ouvertes sur les femmes et la paix et la sécurité, et trois réunions ont eu lieu avec des représentantes des partis politiques afin d'élaborer un communiqué sur le forum de haut niveau pour la revitalisation, la revitalisation de l'Accord de paix et le dialogue national ;
 - b) 5 réunions ont été tenues, dont un séminaire sur la complémentarité du dialogue national et du forum de haut niveau pour la revitalisation, organisé par le Sudd Institute ; 1 forum sur l'élaboration des politiques de développement organisé par l'institut Ebony Center for Strategic Studies ; 1 réunion sur l'établissement d'un plan d'action pour le dialogue national et la revitalisation de l'Accord de paix tenue avec le Directeur de l'Ebony Center for Strategic Studies ; 1 dialogue visant à renforcer la confiance entre les organisations de la société civile et les institutions du secteur de la sécurité ; 1 réunion sur la réforme du secteur de la sécurité, les droits des réfugiés et la protection des civils tenue avec les acteurs locaux et une organisation non gouvernementale internationale ;
 - c) 11 manifestations ont été organisées : 1 séance d'information sur la revitalisation de l'Accord de paix ; 1 atelier sur la revitalisation de l'Accord de paix et le dialogue national à l'intention des partis politiques ; 4 ateliers auxquels ont participé des femmes politiques, visant à renforcer la participation des femmes aux processus de paix et la prise en compte de la problématique femmes-hommes dans

- l'élaboration des politiques, ainsi qu'à surmonter les obstacles qui empêchent les femmes de contribuer aux processus de paix et à la consolidation de la paix ; 1 atelier sur le fédéralisme ; 1 atelier sur la deuxième phase du forum de haut niveau pour la revitalisation ; 1 atelier sur la cohésion sociale et la promotion de la coexistence pacifique, de la tolérance et de la réconciliation ; 1 dialogue stratégique organisé par le réseau South Sudanese Network for Democracy and Elections ; 1 réunion consultative visant à formuler des recommandations sur la modification de la loi sur les partis politiques.
- Le nombre de réunions a été plus élevé que prévu en raison de la dynamique évolutive du processus de paix, qui a amené les acteurs locaux à consulter régulièrement la MINUSS au sujet d'événements liés à l'actualité politique.
- Fourniture d'un appui au Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité, notamment en facilitant le déploiement des équipes de surveillance et de vérification grâce à des échanges quotidiens avec le Comité technique conjoint de l'IGAD afin de coordonner les opérations, et organisation de 2 réunions mensuelles pour examiner les questions concernant l'appui au Mécanisme
- Oui La MINUSS a entretenu une coordination hebdomadaire avec le Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité. Depuis le 10 janvier 2018, à la suite de la signature de l'accord de cessation des hostilités en décembre 2017, 30 séances de travail et réunions techniques ont été organisées avec le Mécanisme de surveillance, afin de renforcer la coordination des activités de planification. Avant janvier, les réunions étaient organisées au cas par cas. Des réunions quotidiennes avec les équipes de contrôle et de vérification ont également été tenues pour planifier les patrouilles. Un soutien pour la protection de la force et les opérations aériennes a également été fourni en fonction des besoins.
- Fourniture d'un appui aux activités des 14 équipes de surveillance et de vérification du Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité grâce à 163 520 jours de patrouille assurés par des équipes intégrées (14 équipes de 32 soldats pendant 365 jours)
- 13 176 Jours de patrouille ont été assurés par des équipes intégrées afin de fournir un appui aux équipes de surveillance et de vérification du Mécanisme.
- Le nombre de jours de patrouille a été moins élevé que prévu en raison de la baisse de la demande de contingents ; les services de protection de la force n'ont été fournis qu'à la demande du Mécanisme.
- Fourniture d'un appui, notamment sur les plans logistique et administratif et en matière d'hébergement, aux équipes de surveillance et de vérification
- Oui La MINUSS a fourni au Mécanisme des services de sécurité dans 11 sites (Aweil, Bentiu, Bor, Bunj, Leer, Malakal, Torit, Wau, Yambio, Yei et Djouba) en fournissant des logements dans les bases de la MINUSS, et

Organisation de campagnes mensuelles de sensibilisation pour : a) encourager un dialogue favorable au processus de paix entre les autorités locales, les dirigeants communautaires et les représentants de la société civile, y compris les associations de femmes, grâce à la diffusion de programmes mensuels de radio et de télévision, de messages d'intérêt public réguliers et de supports imprimés, notamment sur les panneaux d'affichage, une plateforme Web et les réseaux sociaux, ainsi qu'à la production de documents de promotion et d'information (réalisation escomptée 4.1) ; b) permettre à la Commission mixte de suivi et d'évaluation et aux partenaires pour la paix d'organiser 10 tables rondes et rencontres diffusées sur Radio Miraya afin d'instaurer un dialogue sur la mise en œuvre de l'Accord de paix, et permettre la diffusion sur les chaînes de télévision locales et les médias numériques de 6 vidéos humoristiques encourageant la paix et la réconciliation (réalisation escomptée 4.1) ; c) donner un plus grand retentissement au mandat et aux activités de la MINUSS, au principe d'impartialité et aux exemples de réussite du processus de paix et les promouvoir, grâce à la diffusion mensuelle d'informations et la production de supports multimédias et de contenus audiovisuels sur le thème de la paix et des institutions chargées de la promouvoir, dans le but de lutter contre les idées et les informations erronées, les rumeurs et la désinformation concernant la paix (réalisation escomptée 4.1)

des services de sécurité mobile pendant les missions sur le terrain.

- 15 Activités de sensibilisation ont été organisées avec la Commission mixte de suivi et d'évaluation et le Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité, et à ce titre, un reportage a été réalisé pour expliquer la contribution que la Mission apportait à la mise en œuvre de l'Accord de paix.
- 10 Tables rondes et rencontres ont été organisées avec des partenaires pour la paix, notamment la Commission pour la paix et la réconciliation, le MPLS et des groupes de femmes. Des étudiants ont reçu le mandat de promouvoir l'Accord de paix dans le cadre d'un programme de jeunes ambassadeurs. Ils ont participé à un débat sur le processus de paix.
- 106 Articles, contenus audiovisuels et pages de partage de photographies visant à promouvoir le dialogue pour la paix et le règlement des conflits ont été produits et diffusés sur les plateformes numériques de la MINUSS et dans les médias.
- 118 Programmes ont été diffusés sur Radio Miraya :
 - a) 28 dialogues pour la paix, dans le cadre du programme hebdomadaire « Peace Makers » ;
 - b) 8 programmes intitulés « Kalam Neswan » (« La parole aux femmes ») ;
 - c) 6 messages d'intérêt public ;
 - d) 18 activités de la Commission mixte de suivi et d'évaluation (4 conférences de presse en direct et 14 débats) ainsi que plusieurs reportages d'actualités ;
 - e) 14 messages d'information du Bureau du porte-parole du Représentant spécial du Secrétaire général ont été annoncés dans l'émission matinale la plus écoutée, au cours de laquelle un point a été fait sur les activités de la semaine ;
 - f) 8 conférences de presse, déclarations et communiqués de presse du Porte-parole du Représentant spécial du Secrétaire général ;

Organisation de 5 grandes manifestations publiques en faveur de la paix et la réconciliation nationales, y compris un concert, une représentation théâtrale et une rencontre sportive pour la paix, visant à toucher un large public et à sensibiliser l'opinion nationale à l'Accord de paix

Mise en œuvre de 3 projets axés sur la sensibilisation et la médiation au niveau local pour aider la société civile à participer activement à la mise en œuvre du processus de paix et aux travaux des dirigeants communautaires, des représentants des associations de promotion de la jeunesse et des droits des femmes et des autorités locales dans les 3 régions et dans les zones sensibles de Djouba

- g) 36 activités de consolidation de la paix mises en œuvre par la Mission ont été abordées dans le programme « Peace Makers ».
- 12 Conférences et ateliers sur les migrations et la paix ont été organisés dans les différents États du Soudan du Sud. Dans le cadre de ces ateliers, la Mission a été en mesure d'expliquer son mandat et de rectifier les idées reçues, les informations erronées et fallacieuses et les rumeurs.
- 20 Manifestations publiques ont été organisées dans 10 régions, chaque activité ayant attiré plus de 1 000 participants. La MINUSS a aidé le Ministère de la culture, de la jeunesse et des sports à organiser la Journée de l'unité nationale, qui avait pour thème « Le sport au service de la paix et de la cohésion sociale », et au cours de laquelle 400 jeunes femmes et hommes de tout le Soudan du Sud se sont affrontés dans des épreuves sportives, cultivant leur identité nationale. La cérémonie d'ouverture a été diffusée en direct sur Radio Miraya et des articles, des messages et des vidéos ont été publiés sur Internet et sur les réseaux sociaux. L'organisation de plusieurs manifestations en l'honneur de la Journée des Nations Unies et de la Journée internationale des Casques bleus des Nations Unies, ainsi que la mise en œuvre d'activités sportives au service de la paix, ont permis de souligner l'importance d'une paix et d'une stabilité durables dans le pays.

La MINUSS a organisé plus de manifestations publiques que prévu en raison de la priorité accordée à la promotion de l'accord de cessation des hostilités.

- 11 Concours de rédaction destinés à des élèves du secondaire ont été organisés dans 10 bureaux locaux sur le thème suivant : « Comment les femmes pourraient-elles contribuer à l'instauration d'une paix durable au Soudan du Sud ? ». L'objectif était de mettre en avant différents points de vue sur le rôle des femmes dans les efforts de paix et d'accroître la participation des communautés locales de tout le pays au processus de paix. Dix finalistes régionaux ont été invités à Djouba pour une cérémonie nationale de remise des prix visant à désigner le lauréat final.

Fourniture d'un appui en vue de l'élaboration et l'application des dispositions transitoires convenues en matière de sécurité, notamment la création et la mise en service du Centre d'opérations conjoint

Oui La MINUSS a renforcé la capacité du Centre d'opérations conjoint d'apprécier la situation à raison de 5 officiers de liaison (2 de la composante militaire et 2 de la composante police et 1 de la Section de la sécurité).

Réalisation escomptée 4.2 : Institutionnalisation de l'Accord de paix dans la constitution provisoire et dans la constitution permanente et modification de la législation ou élaboration d'un projet de loi à l'appui du programme de réforme d'ensemble conformément à l'Accord de paix

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

4.2.1 Un accord est trouvé, au terme d'une consultation publique représentative menée par la Commission nationale de révision constitutionnelle, sur les amendements constitutionnels qu'il est proposé d'adopter et les éléments essentiels qui devront figurer dans le projet de constitution permanente, et trois projets de loi sont élaborés dans des domaines qu'il importe de réformer pour mettre en œuvre l'Accord de paix.

La mise en œuvre des principales dispositions de l'Accord de paix concernant le processus constitutionnel, notamment la ratification par l'Assemblée législative nationale provisoire des modifications à apporter à la Constitution de la transition de la République du Sud-Soudan, 2011, pour la mettre en conformité avec l'Accord de paix, et la reconstitution de la Commission nationale de révision constitutionnelle, n'a pas progressé au cours de l'exercice considéré.

4.2.2 La population prend davantage part à la révision constitutionnelle grâce à la participation d'acteurs indispensables à des tables rondes.

Aucun progrès n'a été accompli car la Commission nationale de révision constitutionnelle, qui doit superviser le processus, n'a pas été mise en place.

Produits prévus

*Produit(s)
exécuté(s) :
oui/non
ou nombre*

Observations

Fourniture, s'il y a lieu, de conseils et d'un appui, notamment technique, au Gouvernement provisoire d'union nationale, dans le cadre de la sélection, de l'examen et de l'élaboration de textes de loi essentiels conformément à la réforme constitutionnelle et législative qu'il est proposé de mener dans l'Accord de paix

Oui La MINUSS a :

- a) Fourni une assistance technique à l'Assemblée législative nationale provisoire, notamment en l'aidant à établir des dispositions législatives types et des documents pour la ratification de divers traités et conventions régionaux et internationaux relatifs aux droits de l'homme ;
- b) Aidé le Procureur général à rédiger des lois sur l'entraide judiciaire et l'extradition ;
- c) Proposé des modifications de fond à la législation constitutive de la Chambre des griefs publics et de la Commission de lutte contre la corruption ;
- d) Proposé des amendements de fond au projet de loi sur l'aide juridictionnelle présenté par la Commission de la réforme législative du Soudan du Sud ;
- e) Aidé les autorités pénitentiaires nationales à examiner et à réviser la loi sur les prisons proposée dans le cadre de la réforme du secteur de la sécurité ;

	<p>f) fourni une assistance technique et une aide à la coordination aux parties prenantes nationales et internationales, afin de souligner l'importance d'intégrer les droits au logement, à la terre et à la propriété dans le projet de politique foncière, et de relancer le processus législatif nécessaire pour le faire adopter.</p> <p>En outre, plusieurs réunions ont été tenues avec la présidence du Comité national chargé des amendements constitutionnels et le Conseil des partis politiques, afin de clarifier l'état d'avancement et le calendrier des modifications législatives proposées dans le cadre de l'Accord de paix.</p>
<p>Offre de bons offices, de conseils et d'un appui concernant la création et le bon fonctionnement de la Commission nationale de révision constitutionnelle au moyen de réunions hebdomadaires avec les représentants du Gouvernement provisoire d'union nationale</p>	<p>Non La Commission nationale de révision constitutionnelle n'a pas été créée au cours de l'exercice considéré en raison de retards persistants dans l'application des dispositions de l'Accord de paix relatives aux modifications de la législation. La MINUSS a pris contact avec l'entité responsable, à savoir le Comité national chargé des amendements constitutionnels, pour obtenir des éclaircissements sur l'état d'avancement des projets de modifications.</p>
<p>Fourniture à la Commission nationale de révision constitutionnelle, une fois qu'elle sera créée, de conseils et d'un appui, notamment technique, concernant l'élaboration d'une constitution permanente prévoyant notamment l'institutionnalisation de la problématique femmes-hommes</p>	<p>Non Bien que la Commission nationale de révision constitutionnelle n'ait pas été mise en place, le Comité national chargé des amendements constitutionnels a annoncé qu'il examinait les propositions des partis politiques et d'autres acteurs concernant la loi sur les partis politiques et la loi sur les élections nationales. La Mission a participé, sur invitation, à une réunion du Comité national chargé des amendements constitutionnels, qui était consacrée aux propositions de modification de la loi sur les élections nationales et de la loi sur les partis politiques.</p>
<p>Coordination d'un appui international cohérent et constant au processus de révision constitutionnelle grâce à la création d'un forum consultatif des hauts responsables et d'un groupe consultatif technique</p>	<p>Non Principale institution chargée de faire avancer la modification de la constitution, la Commission nationale de révision constitutionnelle n'a pas été créée au cours de l'exercice considéré.</p>
<p>Organisation de trois ateliers avec des membres de la Commission nationale de révision constitutionnelle pour promouvoir l'adoption de normes internationalement acceptées et de pratiques exemplaires dans le cadre de l'élaboration d'une constitution permanente</p>	<p>Non Principale institution chargée de faire avancer la modification de la constitution, la Commission nationale de révision constitutionnelle n'a pas été créée au cours de l'exercice considéré.</p>
<p>Organisation de trois tables rondes avec des groupes cibles d'acteurs du Soudan du Sud, y compris des</p>	<p>Non Les activités prévues n'ont pas été mises en œuvre, la Commission nationale de révision</p>

partis politiques, des organisations de la société civile, des associations de promotion de la jeunesse et des droits des femmes, pour les sensibiliser aux questions essentielles qui sont à la base de la démarche de consultation publique visant à élaborer une constitution permanente, et pour les encourager à être nombreux à participer de façon autonome à cette démarche

constitutionnelle n'ayant pas été créée pendant l'exercice considéré.

Réalisation escomptée 4.3 : Tenue d'élections conformes aux normes internationales après la période de transition

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

4.3.1 La Commission électorale nationale fonctionne pleinement, y compris au niveau fédéral et au niveau des comtés, et les préparatifs pour les élections ne prennent pas de retard par rapport au calendrier fixé dans l'Accord de paix.

La Commission électorale nationale n'a pas été reconstituée comme le prévoyait l'Accord de paix car les parties ont continué de prendre du retard dans l'application des dispositions relatives aux modifications à apporter à la loi.

4.3.2 Des progrès sont accomplis concernant l'avènement d'un climat favorable à la tenue d'élections libres, régulières, transparentes, crédibles et ouvertes à tous.

Aucun progrès n'a été accompli à cet égard au cours de l'exercice considéré. La Commission électorale nationale, qui était chargée de superviser les activités menées dans ce domaine, n'a pas été reconstituée comme le prévoyait l'Accord de paix.

Produits prévus

Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre Observations

Fourniture, en coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies et les autres partenaires internationaux, d'une assistance technique à la Commission électorale nationale, y compris des conseils en matière d'élaboration d'une loi électorale appropriée, une aide concernant l'examen et la modification de la législation électorale en vigueur et une assistance à la mise en place des structures essentielles d'appui aux élections – en particulier le secrétariat de la Commission électorale nationale et les hauts comités électoraux des États – s'appuyant, au besoin, sur un recrutement de personnel

Non La mise en œuvre des dispositions électorales de l'Accord de paix est tributaire de la reconstitution de la Commission électorale nationale ainsi que de l'achèvement du processus de révision de la Constitution, en particulier de l'examen et de la modification de certains aspects fondamentaux du cadre juridique des élections (loi sur les élections nationales et loi sur les partis politiques). Toutefois, la Mission a continué de débattre avec l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires internationaux de la nécessité d'adopter une stratégie coordonnée et cohérente afin d'encourager la mise en œuvre par les parties concernées des dispositions de l'Accord de paix en général et des éléments requis pour amorcer les préparatifs électoraux.

Organisation de réunions mensuelles avec les partis politiques pour les encourager à participer de manière efficace et continue à la vie politique, y compris aux élections, les conseiller pour qu'ils s'engagent durablement dans le cadre de la transition, et promouvoir la tolérance et la transparence

Non La MINUSS a entretenu des contacts réguliers avec les partis politiques, mais ces échanges n'ont pas porté sur des questions électorales, en l'absence de l'interlocuteur principal, à savoir la Commission électorale nationale, et de conditions favorables.

Réalisation escomptée 4.4 : Le Gouvernement provisoire d'union nationale instaure un climat de sécurité en menant une action globale de réforme des secteurs de la sécurité et de la justice et de prise en compte des questions de désarmement, de démobilisation et de réintégration

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

4.4.1 Remise en service des institutions transitoires du secteur de la sécurité prévues par l'Accord de paix et élaboration d'une feuille de route concernant les réformes prioritaires qu'il convient de mener en matière de sécurité et d'état de droit pendant la période de transition

Aucun progrès n'a été accompli car l'ensemble des parties prenantes étaient d'avis que la situation sur le terrain ne permettait pas de réformer en profondeur le secteur de la sécurité et les opérations de désarmement, de démobilisation et de réintégration au Soudan du Sud. Dans ces conditions, la MINUSS a axé ses efforts sur des questions intersectorielles et fourni une assistance technique aux commissions et aux mécanismes nationaux, tels que la Commission de lutte contre la corruption et la Chambre des griefs publics, organes chargés de promouvoir la responsabilité, la bonne gouvernance et la transparence aux termes de l'Accord de paix. Des représentants de la MINUSS ont assisté aux réunions ordinaires du groupe de travail sur la sécurité de la Commission mixte de suivi et d'évaluation jusqu'à ce que cette dernière publie son rapport, en septembre 2017. Depuis lors, l'accent a été mis sur le forum de haut niveau pour la revitalisation afin de relancer le processus de réforme du secteur de la sécurité.

Produits prévus

*Produit(s)
exécuté(s) :
oui/non
ou nombre Observations*

Offre de bons offices pour promouvoir et appuyer l'obtention d'un accord politique sur la réforme des secteurs de la sécurité et de la justice, notamment en matière de désarmement, de démobilisation et de réintégration, grâce à la participation active et régulière du Gouvernement provisoire d'union nationale, de la Commission mixte de suivi et d'évaluation et des institutions transitoires chargées de la sécurité pertinentes

Oui Dans le cadre de ses bons offices, la MINUSS s'est attachée à mobiliser un soutien politique en faveur des initiatives suivantes : réforme judiciaire concernant la poursuite des auteurs de violences sexuelles liées aux conflits (Ministère de la justice, Parlement et pouvoir judiciaire) ; réforme politique et juridique visant à réduire le nombre de détenus en détention prolongée (Parlement et Ministère de l'intérieur) ; reconstitution d'un forum de lutte contre la corruption (Commission de lutte contre la corruption, Chambre des griefs publics et Chambre nationale de l'audit, entre autres) ; réforme de la politique foncière afin d'encourager le recours accru à des moyens pacifiques pour régler les différends liés à la terre (Parlement et Ministère des terres).

Analyse détaillée de la situation et cartographie du respect de l'état de droit au Soudan du Sud, y compris une cartographie des parties prenantes, devant servir de base à la fourniture de conseils techniques et stratégiques au Gouvernement provisoire d'union nationale, à la Commission mixte de suivi et d'évaluation ainsi qu'aux

Oui En coordination avec le PNUD, la Mission a mené des initiatives visant à renforcer la capacité du Ministère de la justice de traiter les affaires de violences sexuelles liées aux conflits, notamment celles qui concernent les femmes et les enfants, et d'établir les responsabilités à cet égard. Dans cette optique, elle a notamment : réalisé une étude de

institutions transitoires chargées de la sécurité pertinentes

viabilité afin d'évaluer les moyens dont disposait le système judiciaire national pour promouvoir l'application du principe de responsabilité dans les affaires de violences sexuelles liées aux conflits ; œuvré en faveur de la création d'une unité chargée de poursuivre, au niveau national, les auteurs de violences sexuelles liées aux conflits et d'autres crimes perpétrés contre des femmes et des enfants en temps de conflits ; suivi le déroulement du procès de l'hôtel Terrain ; collaboré avec le Ministère afin de déterminer la marche à suivre pour lutter contre les violences sexuelles liées aux conflits qui se déroulent dans les sites de protection des civils.

Fourniture de conseils et d'un appui techniques concernant la mise en œuvre des dispositions transitoires révisées en matière de sécurité, en application du paragraphe 3 de la résolution 2304 (2016) du Conseil de sécurité et du paragraphe 7 de sa résolution 2327 (2016)

Non Aucun progrès n'a été accompli car l'ensemble des parties prenantes étaient d'avis que la situation sur le terrain ne permettait pas de réformer en profondeur le secteur de la sécurité et les opérations de désarmement, de démobilisation et de réintégration.

Réalisation escomptée 4.5 : La police mixte intégrée fonctionne pleinement et assure la sécurité à Djouba, à Bentiu, à Bor et à Malakal, conformément à l'Accord de paix

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

4.5.1 Tous les documents stratégiques et opérationnels importants à l'intention de la police mixte intégrée sont approuvés et mis en œuvre.

Depuis la mise au point et l'approbation de tous les documents stratégiques et opérationnels importants (concept des opérations, mandat, stratégie globale de la police mixte intégrée, directives générales pour l'enregistrement, la vérification et la délivrance des cartes d'identité des agents de la police mixte intégrée, manuel de la police mixte intégrée, plan d'action de la police mixte intégrée et plan de déploiement de la police mixte intégrée) au cours de l'exercice précédent, aucun progrès n'a été enregistré.

La mise en place de la police mixte intégrée a été reportée en raison de l'inertie des parties à l'Accord de paix et du retard pris dans le recrutement et la vérification des antécédents, qui s'explique par les lacunes dans la formation de base des policiers et l'absence de pièces justificatives, telles que des cartes d'identité nationale et des attestations de formation.

4.5.2 Des agents de la police mixte intégrée ayant reçu une formation sont déployés et prêts à intervenir dans le cadre d'une structure de commandement fonctionnelle qui coopère avec l'ensemble du système de justice pénale (2015/16 : sans objet ; 2016/17 : 5 400 ; 2017/18 : 5 400)

Alors que 917 agents avaient reçu une formation au cours de l'exercice 2016/17, aucune formation n'a été dispensée pendant l'exercice considéré, à cause du manque de volonté des parties concernées. D'un point de vue technique, les opérations de sélection et de contrôle des antécédents des 5 400 agents de la police mixte intégrée se sont poursuivies, mais elles ont été entravées par des difficultés, notamment l'absence des documents d'identité et de certification nécessaires.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Fourniture d'un appui technique concernant l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme complet de formation et d'un cadre pratique et stratégique à l'intention de 5 400 agents de la police mixte intégrée, grâce à des réunions de coordination mensuelles, ainsi que des formations sur la protection des civils, les droits fondamentaux de la personne humaine, la police de proximité, la déontologie policière et la gestion et la maîtrise des armes de petit calibre et des munitions	Oui	Des réunions hebdomadaires de coordination et de planification sur la fourniture d'un appui administratif, logistique et opérationnel au projet de police mixte intégrée ont été organisées avec l'équipe de pays des Nations Unies, le PNUD et d'autres partenaires de développement, dont deux réunions de l'équipe de surveillance conjointe. Aucun progrès n'a été enregistré durant la deuxième moitié de l'exercice, en raison de l'inertie des parties à l'Accord de paix.
Exercice au quotidien de fonctions de conseil et de contrôle, au moyen d'une capacité intégrée, concernant les opérations de la police mixte intégrée à Djouba, à Bentiu, à Bor et à Malakal, afin qu'elles soient conformes à la législation nationale et aux normes internationales	Oui	Au cours de la première moitié de l'exercice, des activités de conseil, de contrôle et d'évaluation ont été menées au quotidien concernant les opérations de la police mixte intégrée et, à cet égard, des services de surveillance ont été fournis aux membres des six unités déployées à Djouba, ainsi qu'un accompagnement postformation. Cependant, ces activités n'ont pas été poursuivies pendant la deuxième partie de l'exercice en raison de l'inertie des parties concernées.

Composante 5 : appui

Réalisation escomptée 5.1 : Fourniture à la Mission de services d'appui rapides, efficaces et responsables

<i>Indicateurs de succès prévus</i>	<i>Indicateurs de succès effectifs</i>
5.1.1 Pourcentage d'utilisation des heures de vol approuvées (à l'exception des opérations de recherche et de sauvetage et d'évacuation sanitaire primaire et secondaire) (2015/16 : 100 % ; 2016/17 : ≥ 90 % ; 2017/18 : ≥ 90 %)	La Mission a utilisé 79 % des heures de vol approuvées (à l'exception des opérations de recherche et de sauvetage et d'évacuation sanitaire primaire et secondaire).
5.1.2 Part des engagements budgétaires d'années antérieures annulés en pourcentage des engagements d'exercices antérieurs reportés (2015/16 : 8,5 % ; 2016/17 : ≤ 5 % ; 2017/18 : ≤ 5 %)	La part des engagements budgétaires d'années antérieures annulés, en pourcentage des engagements d'exercices antérieurs reportés, a été de 5,8 %.
5.1.3 Pourcentage annuel moyen de postes autorisés faisant l'objet d'un recrutement international restés vacants (2015/16 : 12,7 % ; 2016/17 : 15 % \pm 3 % ; 2017/18 : 15 % \pm 3 %)	Le pourcentage annuel moyen de postes autorisés faisant l'objet d'un recrutement international restés vacants a été de 8,4 % et de 9,4 % dans la catégorie des emplois de temporaires recrutés sur le plan international.
5.1.4 Pourcentage annuel moyen de femmes parmi le personnel civil recruté sur le plan international (2015/16 : 26 % ; 2016/17 : ≥ 28 % ; 2017/18 : ≥ 31 %)	Le pourcentage annuel moyen de femmes parmi le personnel civil recruté sur le plan international a été de 26 %.

5.1.5 Nombre moyen de jours ouvrables nécessaires pour les recrutements sur liste de réserve, de la clôture de l'avis de vacance de poste à la sélection des candidats, pour tous les postes ouverts à un recrutement sur le plan international (2015/16 : 44 ; 2016/17 : ≤ 50 ; 2017/18 : ≤ 48)	Le nombre moyen de jours ouvrables nécessaires pour les recrutements sur liste de réserve a été de 42.
5.1.6 Nombre moyen de jours ouvrables nécessaires pour les recrutements à des postes spécifiques, de la clôture de l'avis de vacance de poste à la sélection des candidats, pour tous les postes ouverts à un recrutement sur le plan international (2015/16 : 181 ; 2016/17 : sans objet ; 2017/18 : ≤ 130)	Le nombre moyen de jours ouvrables nécessaires pour les recrutements à des postes spécifiques a été de 295.
5.1.7 Note globale au tableau de bord des résultats du Département de l'appui aux missions en matière de gestion de l'environnement (2015/16 : sans objet ; 2016/17 : sans objet ; 2017/18 : 100)	Sans objet. La Mission s'est employée à trouver une solution face à des risques importants en matière de gestion des eaux usées en quelques endroits.
5.1.8 Pourcentage de tous les problèmes en matière d'informatique et de communications résolus dans les délais impartis en fonction de leur degré de gravité (élevé, moyen ou faible) (2015/16 : sans objet ; 2016/17 : ≥ 85 % ; 2017/18 : ≥ 85 %)	La Mission a résolu 94 % des problèmes en matière d'informatique et de communications dans les délais impartis en fonction du degré de gravité (haute, moyenne, faible).
5.1.9 Taux d'application de la politique du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions en matière de gestion des risques concernant la sécurité du travail sur le terrain (2015/16 : 75 % ; 2016/17 : 100 % ; 2017/18 : 100 %)	La politique de gestion des risques concernant la sécurité du travail sur le terrain a été respectée à 55 %.
5.1.10 Note globale sur l'indice de performance en matière de gestion du matériel du Département de l'appui aux missions (2015/16 : 1 984 ; 2016/17 : ≥ 1 800 ; 2017/18 : ≥ 1 800)	La note sur l'indice de performance en matière de gestion du matériel du Département de l'appui aux missions obtenue par la MINUSS a été de 1 840, sur la base de 20 indicateurs de résultats.
5.1.11 Pourcentage de membres des contingents logés dans des locaux des Nations Unies répondant aux normes au 30 juin, conformément aux mémorandums d'accord (2015/16 : 99 % ; 2016/17 : 100 % ; 2017/18 : 100 %)	100 % des membres des contingents étaient logés dans des locaux des Nations Unies répondant aux normes, au 30 juin 2018.
5.1.12 Taux de respect des normes de l'ONU relatives à la livraison et à la qualité des rations, ainsi qu'à la gestion des stocks (2015/16 : 97 % ; 2016/17 : ≥ 95 % ; 2017/18 : ≥ 95 %)	Le taux moyen a été de 95,4 %, compte tenu du niveau des services fournis dans le respect des normes de l'ONU relatives à la livraison et à la qualité des rations, ainsi qu'à la gestion des stocks.

Produits prévus

Produit(s)
exécuté(s) :
oui/non
ou nombre Observations

Amélioration des services

Mise en œuvre du Plan d'action pour l'environnement à l'échelle de la mission, conformément à la Stratégie environnementale du Département de l'appui aux missions

Oui La MINUSS a mis en œuvre le Plan d'action pour l'environnement à l'échelle de la mission, conformément à la Stratégie environnementale du Département de l'appui aux missions.

Appui à la mise en œuvre de la stratégie et du plan de gestion de la chaîne d'approvisionnement du Département de l'appui aux missions

Oui Une série complète d'outils de suivi et de mesure des résultats a été élaborée pour contrôler et évaluer les activités de gestion de la chaîne d'approvisionnement, notamment le suivi des envois qui transitent par Mombasa (Kenya) et Entebbe (Ouganda) et celui des cargaisons acheminées de Djouba aux utilisateurs finaux dans les régions, ainsi que pour en rendre compte. Les responsables de la gestion de la chaîne d'approvisionnement et les clients de la Mission reçoivent également des informations sur les niveaux des stocks, l'état d'avancement des commandes, l'évolution des passations de marché, les exonérations fiscales, les habilitations de sécurité et les mouvements stratégiques du personnel en tenue. En outre, tous les bureaux de gestion de la chaîne d'approvisionnement et les services essentiels connexes font l'objet de rapports mensuels donnant à la direction des renseignements sur les résultats et tendances des opérations de gestion de la chaîne d'approvisionnement. La MINUSS est également une mission pilote pour la mise en œuvre de l'initiative relative à la planification intégrée des activités, qui suppose la coordination mensuelle entre la Division du soutien logistique, le Centre de services mondial et la Mission, l'objectif étant de faire avancer la planification annuelle en examinant régulièrement l'état des plans d'achat et de livraison.

Mise en service du système électronique de gestion des rations

Oui Mise en service le 7 septembre 2017

Mise en service du système électronique de gestion des carburants

Oui Le système électronique de gestion des carburants, en service depuis le 9 juin 2014, a été pleinement opérationnel dans la Mission.

Amélioration continue de l'utilisation des moyens aériens dans le cadre d'une analyse des tendances destinée à faciliter les décisions relatives au redimensionnement de la flotte aérienne, dans le but d'optimiser l'utilisation des moyens

Oui Les vols réguliers à destination de Yambio, de Torit, de Wau et de Bor ont été réduits en nombre et ceux à destination de Nairobi ont été supprimés pour favoriser l'initiative du Secrétaire général relative à l'utilisation optimale des moyens aériens.

Services de transport aérien

Exploitation et entretien de 8 avions et 21 hélicoptères, dont 11 appareils de type militaire, sur 10 sites

La MINUSS a entretenu une flotte de 28 appareils, comprenant :

8 Avions

20 Hélicoptères

		Parmi les 20 hélicoptères, 9 appareils étaient de type militaire. Deux hélicoptères Mi-35 n'ont pas été déployés en raison de restrictions.
		Les moyens aériens existants ont été exploités et entretenus sur 10 sites.
Réalisation d'un total de 23 098 heures de vol prévues (16 438 par des prestataires commerciaux et 6 660 par des prestataires militaires) pour tous les services, y compris le transport de passagers, le fret, les patrouilles, les missions d'observation et de recherche et de sauvetage et les évacuations sanitaires primaires et secondaires	18 359 heures de vol ont été effectuées, dont :	
	13 393	Heures par des prestataires commerciaux
	4 966	Heures par des prestataires militaires
		Les heures de vol se sont réparties comme suit :
		Passagers : 10 809
		Marchandises : 7105
		Patrouilles et observation : 293
		Évacuations sanitaires primaires et secondaires : 152
		Le nombre d'heures de vol a été moins élevé que prévu du fait que deux hélicoptères tactiques Mi-35 n'ont pas été déployés et que trois hélicoptères Mi-26 sont restés indisponibles durant 231 jours en raison de problèmes techniques
Contrôle des normes de sécurité aérienne pour 29 appareils, ainsi que 21 aérodromes et sites d'atterrissage		La MINUSS a mené à bien le contrôle des normes de sécurité aérienne pour :
	28	Appareils
	21	Aérodromes et sites d'atterrissage
Services budgétaires, financiers et d'établissement des rapports		
Fourniture de services budgétaires, financiers et comptables pour un budget de 1 178,3 millions de dollars, dans la limite des pouvoirs délégués	Oui	Un crédit de 1 071,0 millions de dollars a été ouvert pour financer le fonctionnement de la Mission, conformément à la résolution 71/308 de l'Assemblée générale, et un engagement de dépenses de 65,2 millions de dollars autorisé par la résolution 72/300 de l'Assemblée générale, ce qui porte le montant total alloué à 1 136,2 millions de dollars.
Services au personnel civil		
Fourniture d'une politique et de services de gestion des ressources humaines à un effectif maximal autorisé de 2 883 membres du personnel civil (926 membres recrutés sur le plan international, 1 470 recrutés sur le plan national, 45 emplois de temporaire et 442 Volontaires des Nations Unies), notamment un appui concernant le traitement des demandes d'indemnités, de prestations et d'avantages, le recrutement, la gestion des postes,	Oui	La Mission a fourni une politique et des services de gestion des ressources humaines à un effectif moyen de 2 656 membres du personnel civil (844 membres recrutés sur le plan international, 1 378 recrutés sur le plan national, 38 emplois de temporaire et 396 Volontaires des Nations Unies), notamment un appui concernant le traitement des demandes d'indemnités, de prestations et

l'établissement des budgets et le suivi du comportement professionnel, dans la limite des pouvoirs délégués

d'avantages, le recrutement, la gestion des postes, l'établissement des budgets et le suivi du comportement professionnel, dans la limite des pouvoirs délégués.

Services relatifs aux installations, aux infrastructures et au génie

Prestation de services d'entretien et de réparation pour un total de 28 sites de la Mission situés dans 10 lieux différents

Oui Les services d'entretien et de réparation des installations et des infrastructures ont été fournis et effectués dans 10 bureaux et sur 28 sites de la Mission.

Mise en œuvre de 4 projets de construction, de rénovation et d'aménagement, notamment : la modernisation des voies d'accès à l'intérieur des camps de Bentiu, Malakal et Bor ; l'entretien des pistes d'atterrissage à Malakal, Rumbek et Kuacjok ; le remplacement de 45 installations sanitaires préfabriquées par des installations en dur ; la construction d'héliports à l'intérieur des camps de Wau, Bor et Kuacjok

Non La Mission a mis en œuvre les projets de construction, de rénovation et d'aménagement suivants :

a) Les voies d'accès à l'intérieur des camps de Bentiu, Malakal et Bor ont été modernisées et des travaux d'entretien ont été effectués sur les pistes d'atterrissage à Malakal, Rumbek et Kuacjok ;

b) L'entretien courant des pistes d'atterrissage à Malakal, Rumbek et Kuacjok a été assuré ;

c) La Mission a acheté 170 blocs sanitaires préfabriqués en remplacement de 45 installations sanitaires préfabriquées qui étaient endommagées et avaient dépassé leur durée de vie utile, à l'usage de nouveaux membres du personnel en tenue entrés en fonction ;

d) La construction d'héliports à l'intérieur des camps de Wau, Bor et Kuacjok a été reportée à l'exercice 2018/19 car l'état des zones compactées faisant office de sites d'atterrissage dans ces camps a été jugé approprié aux atterrissages en urgence.

Exploitation et entretien de 474 groupes électrogènes de l'ONU, d'une centrale solaire d'un mégawatt sur le site de la Maison des Nations Unies et d'autres installations solaires dans 2 bases opérationnelles de compagnie et 2 bases opérationnelles temporaires, en plus des services d'approvisionnement en électricité fournis par des prestataires locaux

Non La Mission a exploité et entretenu 429 groupes électrogènes de l'ONU pour assurer une alimentation électrique fiable dans tous ses camps. Le projet de construction d'une centrale solaire d'un mégawatt sur le site de la Maison des Nations Unies en était au stade final de la procédure d'appel d'offres. Prévu au départ pour deux bases opérationnelles de compagnie et deux bases opérationnelles temporaires, les infrastructures seront finalement regroupées sur un seul site, le camp de Wau, où elles seront installées durant l'exercice 2018/19.

L'exécution du projet relatif à la centrale solaire a été retardée en raison de procédures plus longues que prévues concernant le volet logistique et l'appel d'offres.

Exploitation et entretien des installations d'approvisionnement en eau et de traitement de l'eau appartenant à l'ONU (dont 38 puits ou forages et 68 stations d'épuration ou usines de traitement) et fourniture de services d'appui à 62 stations d'épuration sur 17 sites

Oui La Mission a exploité et entretenu des installations d'approvisionnement en eau et de traitement de l'eau appartenant à l'ONU, comprenant :

a) 42 puits ou forages (à Torit et à Yambio, 2 puits (forages) supplémentaires ont été percés et entretenus dans chacun de deux camps) ;

b) 30 stations d'épuration ou usines de traitement, qui ont été entretenues et maintenues en fonctionnement (38 usines avaient dépassé leur durée de vie utile et étaient en cours de réforme) ;

c) 63 stations d'épuration, dont 1 station supplémentaire installée à Bentiu.

L'exploitation et l'entretien des installations d'approvisionnement en eau et de traitement de l'eau appartenant à l'ONU ont été mis en œuvre sur les 18 sites suivants : Maison des Nations Unies, Tomping, Yei, Pibor, Bor, Bentiu, Malakal, Melut, Renk, Bunj, Nasir, Wau, Torit, Aweil, Yambio, Rumbek, Kwacjok et Durupi-Sud, un site nouvellement construit.

Prestation de services de gestion des déchets, notamment la collecte et l'élimination des déchets liquides et solides, sur 17 sites

Oui Des services de gestion des déchets liquides et solides ont été fournis dans tous les camps de la MINUSS.

Services de gestion du carburant

Gestion de l'approvisionnement en carburant et de son stockage [61,3 millions de litres de carburant (24 millions de litres pour les opérations aériennes, 6,2 millions de litres pour les transports terrestres, 0,1 million de litres pour les transports maritimes ou fluviaux et 31 millions de litres pour les groupes électrogènes et autres installations)] et de l'approvisionnement en lubrifiants et de leur stockage dans les points de distribution et installations de stockage de 15 sites

51,0 millions Litres consommés, dont :

a) 18,5 millions de litres pour les transports aériens ;

b) 3,9 millions de litres pour les transports terrestres ;

c) 0,08 million de litres pour les transports maritimes ou fluviaux ;

d) 28,5 millions de litres pour les groupes électrogènes et autres installations, dont des lubrifiants, dans les points de distribution et installations de stockage de 16 sites.

Le nombre de sites a augmenté en raison de l'ouverture d'un nouveau camp de la MINUSS à Yei, ce qui a entraîné la construction et la mise en service d'un nouveau point de distribution sur place, en juin 2018.

Technologies géospatiales, informatique et télécommunications

Fourniture et assistance au fonctionnement de 4 813 radios portatives, 2 746 radios mobiles pour véhicules et 472 radios fixes

- 4 946 Bandes ultra-haute fréquence (UHF) et très haute fréquence (VHF) pour radios portatives d'aviation ont été entretenues
- 2 788 Radios mobiles pour véhicules ont été entretenues.
- 292 Radios fixes haute fréquence, VHF et UHF ont été entretenues. La sous-utilisation résulte d'un retard du déploiement de certaines composantes militaires et composantes Police prévu conformément à la résolution [2252 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité, et de l'appui fourni au Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité, dont les besoins opérationnels se sont avérés moins importants qu'attendu.

Exploitation et entretien de 23 stations de radio FM et de 4 studios de production

- 23 Stations de radio FM ont été exploitées.
- 6 Studios de production ont été entretenus, dont ceux installés au siège de la Mission à Djouba (Maison des Nations Unies).
Il a été nécessaire d'installer un studio de production supplémentaire à la base logistique de la Mission, à Tomping, pour répondre à l'augmentation du nombre de programmes diffusés par le Bureau de la communication et de l'information. Un autre studio a été installé à la Maison des Nations Unies pour servir de studio opérationnel de réserve à la Mission.

Exploitation et entretien d'un réseau permettant d'assurer des services de téléphonie, de télécopie, de visioconférence et de transmission de données, comprenant notamment 46 microterminaux VSAT, 42 centraux téléphoniques, 76 liaisons hertziennes et 46 terminaux pour réseau satellitaire mondial à large bande, et fourniture de 120 abonnements à des services de téléphonie par satellite et de 1 192 abonnements à des services de téléphonie mobile

- 44 Microterminaux VSAT ont été entretenus. La sous-utilisation résulte de la réduction de l'appui fourni du fait de la fermeture des bureaux de Nasser et de Melout
- 36 Centraux téléphoniques et éléments associés ont été entretenus. Le nombre de centraux téléphoniques installés a été moindre en raison de la rationalisation des configurations du matériel de divers bureaux locaux
- 79 Liaisons hertziennes ont été entretenues. Il a été nécessaire d'augmenter les liaisons hertziennes afin de satisfaire les divers besoins de la Mission en matière de connectivité du réseau, par exemple dans le cadre du déploiement des contingents à Djouba (Durupi-Sud) ou en lien avec l'amélioration des infrastructures concernant le projet de radio-identification (RFid) qui doit aider au

	déploiement du système intégré de sécurité dans les bureaux locaux de la Mission.
	46 Terminaux pour réseau satellitaire mondial à large bande ont été entretenus.
	1 363 Abonnements ont été gérés, dont 120 abonnements à des services de téléphonie par satellite et 1 243 abonnements à des services de téléphonie mobile.
Fourniture et assistance au fonctionnement de 10 324 pièces de matériel pour utilisateur final (dont 841 ordinateurs de bureau, 4 414 ordinateurs bloc-notes, 26 tablettes informatiques, 299 dispositifs de communication personnels, 1 009 imprimantes et 46 serveurs)	La Mission a entretenu les pièces de matériel suivantes et a aidé à leur fonctionnement :
	732 Ordinateurs de bureau. La sous-utilisation est due à un retard dans le déploiement de certaines composantes militaires et composantes Police en soutien au Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité.
	4 417 Ordinateurs bloc-notes
	26 Tablettes informatiques ont été utilisées par le Groupe du matériel appartenant aux contingents aux fins de l'inspection du matériel dans divers bureaux locaux de la Mission
	299 Dispositifs de communication personnels
	1 014 Imprimantes
	41 Serveurs. Le nombre est moins élevé que prévu en raison du transfert des services informatiques centralisés au siège de la Mission à Djouba.
	41 Réseaux locaux et réseaux longue distance et éléments associés ont été entretenus sur 41 sites.
Fourniture de services d'appui et de maintenance pour 70 réseaux locaux et réseaux longue distance sur 41 site	6 114 Comptes utilisateurs du personnel ont été gérés et dépannés durant l'année. Leur nombre a été plus élevé que prévu en raison de l'intégration dans Umoja des contrôleurs de police et des observateurs militaires. Des comptes individuels ont été attribués à des officiers d'état-major, des membres de la police des Nations Unies, des observateurs militaires et des fournisseurs internationaux afin de réduire le nombre de comptes utilisateurs génériques, d'accroître la responsabilité et de faciliter l'assistance informatique.
Analyse de données géoréférencées portant sur 644 329 km ² , mise à jour des couches topographiques et thématiques et établissement de 7 000 cartes	9 616 Cartes ont été établies, ce nombre supérieur au produit prévu s'expliquant par des besoins supplémentaires qui résultent du déploiement de la force de protection régionale, de la crise

persistante à Bentiu et de la fourniture de cartes portables à diverses sections organiques de la Mission, à son siège et à des clients. Le site intranet du système d'information géographique a également été tenu à jour régulièrement.

Services médicaux

Exploitation et entretien des infrastructures médicales de l'ONU (10 dispensaires de niveau I, 1 dispensaire de niveau I+ doté d'une capacité d'intervention sur le théâtre des opérations, 1 établissement chirurgical à Bentiu et 1 centre de production d'oxygène à Djouba) et fourniture de services d'appui aux infrastructures médicales appartenant aux contingents (23 dispensaires de niveau I et 7 équipes médicales de l'avant) ; exploitation et entretien de 4 infrastructures de niveau II (y compris un établissement de niveau II+ à Djouba) sur 4 sites ; reconduction du régime des engagements avec 6 hôpitaux (3 hôpitaux de niveau III à Kampala et 3 hôpitaux d'infrastructure à Nairobi)

Reconduction des modalités relatives aux opérations d'évacuation sanitaire secondaire vers les infrastructures de niveau III à Kampala et les hôpitaux d'infrastructure à Nairobi, y compris le recours à l'évacuation sanitaire aérienne primaire depuis Nairobi

La MINUSS a exploité et entretenu les infrastructures médicales suivantes ou leur a fourni un appui, le cas échéant :

- 10 Dispensaires de niveau I de l'ONU à Aweil, Bentiu, Bor, Kuacjok, Malakal, Rumbek, Djouba-Tomping, Torit, Wau et Yambio
 - 1 Dispensaire de niveau I+ doté d'une capacité d'intervention sur le théâtre des opérations
- 23 Dispensaires de niveau I appartenant aux contingents
- 12 Équipes médicales de l'avant
 - 7 Dispensaires utilisés par les unités de police constituées
 - 4 Hôpitaux de niveau II appartenant aux contingents à Bentiu, Bor, Malakal et Wau (appui)
 - 1 Hôpital de niveau II+ à Djouba (appui)

La MINUSS a reconduit le régime des engagements avec les infrastructures suivantes :

- 3 Hôpitaux de niveau III à Kampala
- 4 Hôpitaux d'infrastructure à Nairobi (dont un contrat régional)

L'installation d'un centre de production d'oxygène à Djouba a échoué en raison d'une procédure d'appel à la concurrence qui n'a pas abouti

L'établissement chirurgical des Nations Unies n'a pas été installé à Bentiu en raison du déploiement par un pays fournisseur de contingents d'un hôpital de niveau II doté des installations requises

- Oui La MINUSS a reconduit et appliqué dans toute sa zone de mission les modalités régissant les opérations d'évacuation par voie terrestre ou aérienne sur tous les sites des Nations Unies, notamment vers les hôpitaux de niveau III et les hôpitaux d'infrastructure en Ouganda et au Kenya. Elle a procédé au sein de la Mission à 13 évacuations vers des hôpitaux de niveau II

et à 30 évacuations vers les établissements de niveau III à Kampala et les hôpitaux d'infrastructure à Nairobi.

Services de gestion de la chaîne d'approvisionnement

Fourniture d'un appui à la planification et à la recherche de fournisseurs pour l'achat de biens et de marchandises d'un montant estimatif de 115,8 millions de dollars, dans la limite des pouvoirs délégués ; réception, gestion et distribution ultérieure d'un volume maximal de 19 204 tonnes de marchandises dans la zone de mission ; gestion, tenue et présentation des comptes sur les immobilisations corporelles, les stocks avec ou sans valeur marchande et les équipements situés en dessous du seuil, pour un coût historique total de 481,7 millions de dollars, dans la limite des pouvoirs délégués

200,0 millions de dollars Achat de biens et services ayant bénéficié d'un appui à la planification et à la recherche de fournisseurs

26 204 tonnes Marchandises reçues. La Mission en a assuré la redistribution dans sa zone de mission

L'écart résulte des facteurs suivants :

a) L'affrètement d'un appareil Il-76 aux fins d'un transfert de marchandises de Djouba à Malakal et à Wau ;

b) Le partage d'un appareil C-130 avec la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo qui a aidé la MINUSS à transporter du carburant entre Djouba et Wau.

Au 30 juin 2018, la valeur des stocks de la MINUSS s'établissait à 391,7 millions de dollars, soit une réduction de 90 millions de dollars. La Mission s'est acquittée avec efficacité de la gestion, de la tenue et de la présentation des comptes sur les immobilisations corporelles, les stocks et les équipements et elle avait satisfait aux principaux indicateurs de résultats des Normes comptables internationales pour le secteur public à la fin de l'exercice considéré.

Services au personnel en tenue

Déploiement, relève et rapatriement d'un effectif maximal autorisé de 19 023 membres du personnel militaire et policier (242 observateurs militaires, 431 officiers d'état-major, 16 327 membres des contingents, 703 membres de la police des Nations Unies, et 1 320 membres d'unités de police constituées) et 78 membres du personnel fourni par des gouvernements

Il a été procédé au déploiement, à la relève et au rapatriement d'un effectif moyen de 14 905 membres du personnel militaire et policier, dont :

182 Observateurs militaires

379 Officiers d'état-major

Inspection, vérification et communication des informations relatives à la conformité du matériel majeur appartenant aux contingents et du soutien logistique autonome pour 17 647 membres des contingents et des unités de police constituées sur 19 sites	<p>12 669 Membres des contingents</p> <p>606 Membres de la police des Nations Unies</p> <p>997 Membres d'unités de police constituées</p> <p>72 Membres du personnel fourni par des gouvernements</p> <p>Oui Des inspections du matériel appartenant aux contingents ont été effectuées de manière pleinement conforme au Manuel relatif au matériel appartenant aux contingents. Des activités d'inspection, de vérification et de communication d'informations ont été menées tous les trimestres pour 37 unités comprenant des membres des contingents et d'unités de police constituées sur 19 sites.</p>
Fourniture et stockage de rations, de rations de combat et d'eau en bouteille pour un effectif moyen de 19 295 membres du personnel militaire, policier et civil sur tous les sites de la MINUSS	<p>13 666 Membres du personnel, dont 12 669 membres des contingents et 997 membres d'unités de police constituées ont reçu des rations</p> <p>Des rations de combat et de l'eau ont été stockées et distribuées à un effectif moyen de 17 561 membres du personnel, dont 606 membres de la police des Nations Unies, 182 observateurs militaires, 2 656 membres du personnel civil, 72 membres du personnel fourni par des gouvernements, 997 membres d'unités de police constituées, 379 officiers d'état-major et 12 669 membres des contingents.</p>
Appui au traitement des demandes d'indemnités et de prestations pour un effectif moyen de 16 684 militaires et policiers et 73 membres du personnel fourni par les gouvernements	<p>Oui Les rapports d'inspection concernant l'ensemble des unités de la Mission ont été élaborés aux fins du calcul des remboursements aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police.</p>
Services de gestion des véhicules et des transports terrestres	
Exploitation et entretien de 1 950 véhicules appartenant à l'ONU (950 véhicules légers, 405 véhicules à usage spécial, 21 ambulances, 43 véhicules blindés et 531 autres véhicules, remorques et accessoires spécialisés) et de 4 624 véhicules appartenant aux contingents et d'ateliers de réparation, et fourniture de services de transport et de navette	<p>1 989 Véhicules appartenant à l'ONU ont été utilisés et entretenus, dont 964 véhicules légers, 405 véhicules à usage spécial, 20 ambulances, 44 véhicules blindés et 556 autres véhicules spécialisés, remorques et attelages.</p> <p>Le nombre de véhicules est plus élevé que prévu en raison de transferts entre missions, de dons reçus d'un pays fournisseur de contingents, d'annulations et de retours aux fournisseurs pour échange.</p> <p>3 883 Véhicules appartenant aux contingents, les ateliers et locaux de réparation ont été exploités et entretenus, et des services de navette ont été fournis.</p>

Le nombre réduit de véhicules et de matériel appartenant aux contingents résulte de retards dans la mise en service de certains véhicules et du rapatriement de quelques contingents.

Exploitation, 7 jours par semaine, d'un service de navette permettant de transporter en moyenne 1 118 membres du personnel des Nations Unies par jour

Oui Un service quotidien de navette a fonctionné 7 jours par semaine et a transporté un effectif moyen de 1 134 membres du personnel des Nations Unies par jour.

Le nombre de personnes transportées est légèrement plus élevé en raison d'une baisse du nombre des véhicules de la Mission, ce qui a incité les membres du personnel à utiliser les services de navette et de taxi.

Sécurité

Fourniture de services de sécurité 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, à l'ensemble du personnel se trouvant dans la zone de la Mission

Oui Des services de sécurité ont été fournis par du personnel non armé au quartier général de la MINUSS à la Maison des Nations Unies, sur le site de Tomping à Djouba et dans 9 bureaux locaux.

Fourniture d'une protection rapprochée, 24 heures sur 24, aux responsables de la Mission et aux hautes personnalités en visite

Oui Des services de protection rapprochée ont été fournis 24 heures sur 24 aux hauts fonctionnaires de la Mission et à de hautes personnalités.

Évaluation des conditions de sécurité dans toute la zone de la Mission, y compris pour 1 500 logements

1 655 Évaluations des conditions de sécurité, y compris pour les logements, ont été réalisées durant la période considérée. L'augmentation du nombre de ces évaluations, y compris les visites de sécurité, résulte d'une série d'attaques asymétriques qui ont causé le déplacement d'un grand nombre d'habitants dans des localités comme Akobo, Duk Padiet, Kodok, Duk Payuel, Waat, Padjut, Yei, Bunj et d'autres endroits du pays. Ces déplacements ayant nécessité la mise en place de campagnes d'information humanitaire dans les zones concernées, il a fallu évaluer les risques existant en matière de sécurité aux fins de l'atténuation des risques associés. En outre, afin d'étendre les activités menées par la Mission à des zones reculées et auparavant inaccessibles du pays, des bases d'opérations rudimentaires ont été ouvertes à Akobo et à Kodok et une base opérationnelle de compagnie à Yei, ce qui a accru le besoin d'évaluation des risques.

Organisation de 1 700 séances d'information sur la sécurité et les plans d'urgence à l'intention de l'ensemble du personnel de la mission ainsi que de formations d'initiation aux questions de sécurité, de formations de base à la prévention des incendies et

Oui 2 167 séances d'information sur la sécurité ont été tenues, 48 plans d'urgence ont été élaborés et 71 formations d'initiation ont été dispensées, dont la session sur la sécurité et la sûreté en mission, des formations à la

d'exercices d'évacuation en cas d'incendie pour tous les nouveaux membres du personnel

Déontologie et discipline

Mise en œuvre d'un programme de déontologie et discipline portant notamment sur la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles à l'intention de l'ensemble du personnel civil, militaire et de police (formation, prévention, réception des plaintes, suivi des enquêtes et demandes de sanctions disciplinaires et facilitation des mesures de réparation, y compris le soutien aux victimes)

prévention des incendies et des exercices d'évacuation en cas d'incendie.

Oui La Mission a continué de mettre en œuvre son programme de déontologie et discipline comme suit :

1 731 membres du personnel ont suivi des cours d'introduction et 2 921 personnel des sessions de perfectionnement, ces formations ayant mis l'accent sur la nouvelle stratégie du Secrétaire général visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles (voir [A/71/818](#), [A/71/818/Corr.1](#) et [A/71/818/Add.1](#)) et les comportements interdits qui sont définis dans la Circulaire du Secrétaire général sur l'interdiction de la discrimination, du harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, et de l'abus de pouvoir ([ST/SGB/2008/5](#)).

Des stages de formation des formateurs ont été organisés à l'intention de 130 officiers. Une formation spécifique a été dispensée à 770 fournisseurs des Nations Unies et au personnel de la MINUSS fournissant des services. La Mission a effectué 26 visites dans ses 10 bureaux existants pour organiser des activités d'évaluation des risques et de sensibilisation dans le domaine de la déontologie et de la discipline.

11 Mécanismes locaux de dépôt de plainte ont été créés, 9 d'entre eux dans des lieux où la MINUSS est présente, en collaboration avec l'équipe spéciale chargée de la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles au Soudan du Sud.

La fiche de sensibilisation aux actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles du Secrétaire général a été distribuée à toutes les catégories de personnel et traduite dans les 10 langues des pays fournisseurs de contingents.

La Mission a facilité la visite de la Défenseuse des droits des victimes au Soudan du Sud lors des 16 journées de mobilisation contre la violence sexiste en 2017, afin de susciter des échanges de vues entre les parties prenantes concernées et d'œuvrer à l'amélioration des mesures de protection par le recensement des difficultés, des bonnes pratiques et des leçons tirées de l'expérience.

La Mission a contribué à faciliter le traitement du premier cas dans lequel le gouvernement d'un pays et l'Organisation des Nations Unies

ont pleinement apporté leur soutien à une demande de reconnaissance de paternité et de versement de pension alimentaire pour l'entretien de l'enfant, tel que prévu par la résolution 62/214 de l'Assemblée générale.

La Mission a concouru à l'aide apportée sur le plan médical et psychosocial à 5 victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles, auxquelles une formation professionnelle a été offerte.

La MINUSS a mené une activité intensive et suivie de relevé et de vérification des services psychosociaux, médicaux et sociaux dans tout le Soudan du Sud.

La Mission a reçu 72 plaintes pour lesquelles, à la suite d'un examen préalable, l'ouverture d'une enquête a été demandée. 6 allégations corroborées par des faits ont été déférées au Siège de l'ONU afin que les sanctions disciplinaires voulues soient prises. Sur les 72 plaintes, la Mission a reçu 4 allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles dont le traitement a été confié au Bureau des services de contrôle interne. À la suite de l'enquête relative aux accusations d'exploitation et d'atteintes sexuelles portées contre une unité de police constituée à Wau, 46 membres d'unités de police constituées ont été rapatriés, 6 d'entre eux pour des motifs disciplinaires.

VIH/sida

Exploitation et entretien de 6 centres de conseil et de dépistage volontaire et confidentiel du VIH et d'autres infections liées au VIH, et organisation d'un programme de sensibilisation, y compris par l'échange d'informations entre collègues, à l'intention de l'ensemble du personnel de la mission

Oui 6 centres de conseil sur le VIH/sida, dotés de 4 services itinérants, ont fonctionné dans 4 États.

54 conseillers supplémentaires sur le VIH/sida ont terminé leur formation avec succès, 28 d'entre eux ayant suivi des cours de perfectionnement, ainsi que 151 pairs-éducateurs ; 32 pairs-éducateurs et 177 autres responsables chargés des trousseaux prophylactiques post-exposition ont été formés 2 829 clients, dont des déplacés, ont été conseillés et dépistés et 30 clients ont reçu une prophylaxie post-exposition.

15 764 membres du personnel des Nations Unies ont suivi un stage de sensibilisation, 14 458 déplacés sur des sites de protection des civils ayant par ailleurs été sensibilisés à la maladie.

27 559 membres du personnel ont été informés sur le VIH/sida lors de la célébration de la Journée mondiale de la lutte contre le sida en 2017.

III. Exécution du budget

A. Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018.)

Catégorie	Montant alloué ^a	Dépenses	Écart	
			Montant	Pourcentage
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4) = (3)/(1)
Militaires et personnel de police				
Observateurs militaires	8 083,6	8 636,8	(553,2)	(6,8)
Contingents	454 565,4	425 000,4	29 565,0	6,5
Police des Nations Unies	27 392,6	28 835,3	(1 442,7)	(5,3)
Unités de police constituées	32 056,5	31 859,1	197,4	0,6
Total partiel	522 098,1	494 331,6	27 766,5	5,3
Personnel civil				
Personnel recruté sur le plan international	184 800,7	184 348,6	452,1	0,2
Personnel recruté sur le plan national	70 237,7	69 531,1	706,6	1,0
Volontaires des Nations Unies	21 887,7	21 158,7	729,0	3,3
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	8 151,6	7 617,5	534,1	6,6
Personnel fourni par des gouvernements	2 845,9	2 795,7	50,2	1,8
Total partiel	287 923,6	285 451,6	2 472,0	0,9
Dépenses opérationnelles				
Observateurs électoraux civils	—	—	—	—
Consultants	586,6	211,7	374,9	63,9
Voyages	4 326,6	4 165,8	160,8	3,7
Installations et infrastructures	86 428,8	95 536,4	(9 107,6)	(10,5)
Transports terrestres	12 162,8	11 327,3	835,5	6,9
Opérations aériennes	127 498,5	116 311,0	11 187,5	8,8
Opérations maritimes ou fluviales	592,8	2 892,9	(2 300,1)	(388,0)
Communications	15 882,1	14 707,6	1 174,5	7,4
Informatique	13 665,7	18 628,2	(4 962,5)	(36,3)
Santé	1 648,8	1 300,0	348,8	21,2
Matériel spécial	—	—	—	—
Fournitures, services et matériel divers	62 342,7	64 457,8	(2 115,1)	(3,4)
Projets à effet rapide	1 000,0	999,8	0,2	0,0
Total partiel	326 135,4	330 538,5	(4 403,1)	(1,4)
Total brut	1 136 157,1	1 110 321,7	25 835,4	2,3
Recettes provenant des contributions du personnel	26 713,1	26 801,1	(88,0)	(0,3)
Total net	1 109 444,0	1 083 520,6	25 923,4	2,3
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—
Total	1 136 157,1	1 110 321,7	25 835,4	2,3

^a Tient compte des ressources approuvées d'un montant brut de 1 071 000 000 (montant net : 1 052 689 700) et des engagements autorisés d'un montant brut de 65 157 100 dollars correspondant aux crédits supplémentaires nécessaires au titre du déploiement prévu de membres des contingents à la force de protection régionale et des dépenses plus élevées que prévues pour le personnel civil.

B. Récapitulatif des réaffectations de ressources

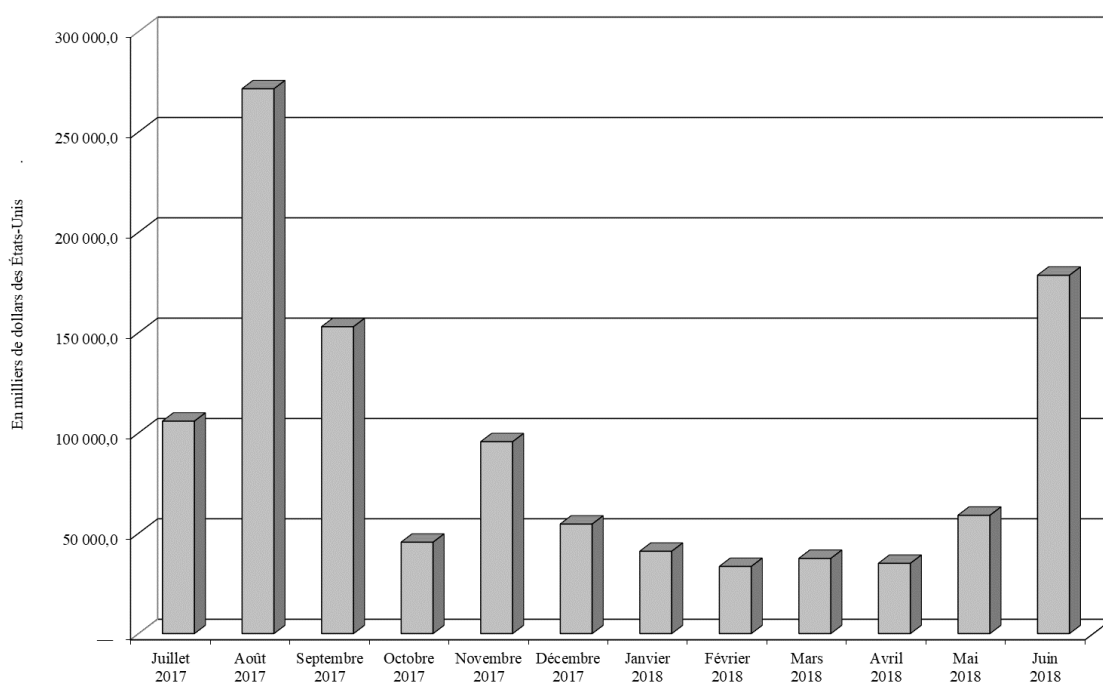
(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégories	Répartition initiale du montant approuvé	Crédits supplémentaires (crédits inutilisés) ^a	Montants réaffectés	Répartition révisée
I. Militaires et personnel de police	501 175,6	20 922,5	(4 404,6)	517 693,5
II. Personnel civil	220 745,6	67 178,0	–	287 923,6
III. Dépenses opérationnelles	349 078,8	(22 943,4)	4 404,6	330 540,0
Total	1 071 000,0	65 157,1	–	1 136 157,1
Pourcentage de réaffectations				0,4

^a Tient compte des engagements supplémentaires autorisés.

53. Au cours de l'exercice considéré, des fonds ont été réaffectés de la catégorie I (Militaires et personnel de police) à la catégorie III (Dépenses opérationnelles). Ces fonds, destinés principalement à financer les installations et les infrastructures, ont servi en premier lieu à acquérir des blocs sanitaires et des climatiseurs dont on avait un besoin urgent, à préparer le déploiement de personnel en tenue supplémentaire à la force de protection régionale et à acheter d'autres articles et équipements nécessaires au renforcement de la sécurité des locaux, en attendant l'approbation des ressources supplémentaires demandées dans la note du Secrétaire général sur les modalités de financement de la MINUSS pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 (A/72/792).

C. Évolution des dépenses mensuelles



54. Le pic constaté en août 2017 s'explique principalement par des engagements de dépenses concernant : a) le carburant pour les groupes électrogènes et les opérations aériennes ; b) les services de détection des mines et de déminage ; c) la location et l'exploitation d'hélicoptères ; d) le remboursement aux taux standard du coût des contingents et des frais imputables aux unités de police constituées ; e) les dépenses afférentes au matériel appartenant aux contingents. Le pic observé en juin 2018 tient essentiellement aux engagements de dépenses et aux paiements effectués au titre du remboursement du coût des contingents et des unités de police constituées ainsi que du matériel appartenant à ces contingents.

D. Autres produits et ajustements

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>
Produit des placements	2 203,4
Recettes diverses ou accessoires	150,7
Contributions volontaires en espèces	–
Ajustements sur exercices antérieurs	–
Engagements d'exercices antérieurs : annulations	12 013,6
Total	14 367,7

E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Dépenses</i>
Matériel majeur	
Contingents	78 552,1
Unités de police constituées	5 603,1
Total partiel	84 155,2
Soutien logistique autonome	
Contingents	52 253,6
Unités de police constituées	4 295,5
Total partiel	56 549,1
Total	140 704,3

<i>Facteurs applicables à la Mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
A. Facteurs applicables à la zone de la Mission			
Contraintes du milieu	2,5	1 ^{er} juillet 2014	1 ^{er} juillet 2014
Usage opérationnel intensif	2,9	1 ^{er} juillet 2014	1 ^{er} juillet 2014
Actes d'hostilité ou abandon forcé	4,3	1 ^{er} juillet 2014	1 ^{er} juillet 2014

<i>Facteurs applicables à la Mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
B. Facteurs applicables aux pays d'origine			
Différentiel de transport	0,0 à 4,0		

55. S'agissant des contingents et des unités de police constituées, on trouvera dans le tableau ci-après le détail des versements effectués au titre du remboursement du matériel appartenant aux contingents pour l'exercice 2017/18.

Versements effectués au titre du matériel appartenant aux contingents pour l'exercice 2017/18

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>
Matériel majeur	
Contingents	63 031,8
Unités de police constituées	4 869,7
Total partiel	67 901,5
Soutien logistique autonome	
Contingents	41 618,3
Unités de police constituées	4 156,0
Total partiel	47 774,3
Total	113 675,8

F. Contributions non budgétisées

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Valeur</i>
Contributions prévues par l'accord sur le statut des forces ^a	1 130,3
Contributions volontaires en nature ^b	81 084,2
Total	82 214,5

^a Correspondent aux redevances d'utilisation des fréquences radio.

^b Incluent le coût de la location du terrain estimé à 65 673 550 dollars.

IV. Analyse des écarts²

	<i>Écart</i>	
Observateurs militaires	(553,2)	(6,8 %)

² Les écarts, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysés lorsqu'ils atteignent ± 5 % ou 100 000 dollars.

56. Le dépassement de crédits s'explique principalement par le fait que les dépenses au titre de l'indemnité de subsistance (missions) ont été plus élevées que prévu, les observateurs militaires ayant dû partager des logements au lieu de disposer chacun d'un logement propre conformément à l'hypothèse initialement retenue dans les prévisions budgétaires.

	<i>Écart</i>	
Contingents	29 565,0	6,5 %

57. La sous-utilisation des crédits s'explique principalement par des dépenses moins élevées que prévu au titre : a) du matériel appartenant aux contingents, du matériel majeur et du soutien logistique autonome et des dépenses de fret et de déploiement correspondantes, en raison du déploiement tardif d'une unité d'infanterie et du non-déploiement de certaines unités militaires, dont certains éléments de la force de protection régionale, une unité rattachée à un hôpital de niveau II, une unité de génie combat et une unité de génie mécanique devant remplacer une unité rapatriée ; b) des voyages (déploiement, relève et rapatriement), conséquence du report de la relève et du déploiement de membres du personnel militaire de cinq pays fournisseurs de contingents en attendant les résultats des débats et des examens et les conclusions des rapports liés à l'évaluation indépendante de la MINUSS, menée de novembre 2017 à janvier 2018 et les résultats de l'étude des capacités militaires et policières en découlant, et du recours élargi à des appareils affrétés à long terme ; c) des rations, en raison d'une diminution du coûts des envois résultant de l'amélioration des livraisons par barge et par route et d'une consommation de rations moins élevée que prévue pendant l'exercice considéré.

	<i>Écart</i>	
Police des Nations Unies	(1 442,7)	(5,3 %)

58. Le dépassement de crédits s'explique principalement par le fait que les dépenses au titre de l'indemnité de subsistance (missions) ont été plus élevées que prévu, les membres de la police des Nations Unies ayant dû partager des logements au lieu de disposer chacun d'un logement propre conformément à l'hypothèse initialement retenue dans les prévisions budgétaires. Il est partiellement compensé par la sous-utilisation des crédits prévus pour les voyages liés au déploiement, à la relève et au rapatriement, le montant moyen des frais de voyage des membres de la police des Nations Unies s'étant élevé à 2 305 dollars au lieu des 2 650 dollars prévus au budget, et par l'absence de demandes d'indemnisation pour décès ou invalidité durant la période considérée.

	<i>Écart</i>	
Unités de police constituées	197,4	0,6 %

59. La sous-utilisation des crédits tient essentiellement au fait que les dépenses liées au fret et au déploiement du matériel appartenant aux contingents ont été moins élevées que prévu, en raison du déploiement partiel ou du non-déploiement de matériel destiné aux unités de police. Elle s'explique également par le déploiement effectif moyen de 997 membres d'unités de police constituées, contre 1 033 prévus dans le budget approuvé pour l'exercice 2017/18. Elle est en partie contrebalancée par des dépenses supérieures aux prévisions au titre du matériel appartenant aux contingents, du soutien logistique autonome et du matériel majeur, des sommes supplémentaires ayant dû être versées dans le cadre de la finalisation des

mémorandums d'accord avec deux pays fournisseurs de personnel de police, et par des facteurs de disponibilité opérationnelle plus élevés que prévus pendant l'exercice.

	<i>Écart</i>	
Personnel recruté sur le plan international	452,1	0,2 %

60. La sous-utilisation des crédits s'explique principalement par le fait que les dépenses au titre des indemnités pour frais d'études et prestations connexes ont été moins élevées que prévu. Elle est en partie contrebalancée par le fait que le montant des dépenses liées aux traitements du personnel recruté sur le plan international a été supérieur aux prévisions, essentiellement en raison de l'augmentation du coefficient d'ajustement, passé de 33,1 % en juillet 2017 à 52,0 % en juin 2018, et par un taux moyen effectif de vacance de postes (8,4 %) inférieur aux prévisions. Le budget de l'exercice 2017/18 prévoyait l'application aux traitements du personnel d'un coefficient d'ajustement moyen de 44,3 %, et un taux de vacance de postes de 8,5 %.

	<i>Écart</i>	
Personnel recruté sur le plan national	706,6	1,0 %

61. La sous-utilisation des crédits s'explique principalement par le fait que le montant des paiements rétroactifs consécutifs aux deux révisions du barème des traitements intervenues pendant l'exercice a été inférieur aux prévisions. Le premier barème révisé, libellé en dollars des États-Unis, a été appliqué le 2 juin 2017 avec effet rétroactif au 1^{er} novembre 2016. Le deuxième barème révisé, également libellé en dollars des États-Unis, a été appliqué le 9 avril 2018 avec effet rétroactif au 1^{er} novembre 2017.

	<i>Écart</i>	
Volontaires des Nations Unies	729,0	3,3 %

62. La sous-utilisation des crédits s'explique principalement par le fait que les dépenses liées aux indemnités de subsistance des Volontaires des Nations Unies ont été moins élevées que prévues. Elle est en partie contrebalancée par le fait que le taux de vacance de postes des Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international (10,5 %) a été inférieur aux prévisions et que celui des Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan national s'est établi à 0,0 % pendant la majeure partie de l'exercice. Le budget de l'exercice 2017/18 prévoyait un taux de vacance de 11,0 % pour les Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international et de 16,0 % pour les Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan national.

	<i>Écart</i>	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	534,1	6,6 %

63. La sous-utilisation des crédits s'explique principalement par le fait que les dépenses au titre de la rémunération du personnel temporaire recruté sur le plan international ont été moins élevées que prévu, de même que les dépenses imputées à la Mission pour le recrutement du personnel temporaire dans le cadre des activités d'appui à Umoja-Extension 2, à la mise hors service de Galileo, au projet de gestion de la chaîne d'approvisionnement et à d'autres projets transversaux.

	<i>Écart</i>	
Consultants	374,9	63,9 %

64. La sous-utilisation des crédits s'explique principalement par le fait : a) que les dépenses liées aux honoraires des formateurs engagés dans les domaines de la gestion de projet, la gestion des travaux de construction et l'établissement de rapports stratégiques, initialement inscrites au budget à la rubrique Honoraires, fournitures et services, ont été comptabilisées à la rubrique Fournitures, services et matériel divers ; b) que certaines activités de formation n'ont pas été organisées, en raison d'une réaffectation des ressources du Centre d'analyse conjointe de la Mission, et qu'aucun consultant qualifié n'était disponible pour conduire des programmes de formation portant sur différents aspects des services organiques et des services d'appui.

	<i>Écart</i>	
Voyages	160,8	3,7 %

65. La sous-utilisation des crédits tient essentiellement : a) à la décision prise au niveau opérationnel de donner la priorité, dans l'utilisation des ressources allouées aux voyages, aux activités autres que la formation ; b) à l'annulation d'activités de formation externe, au motif qu'elles pouvaient être organisées en interne ; c) à l'annulation de plusieurs programmes de formation prévus, compte tenu du trop faible nombre de participants.

	<i>Écart</i>	
Installations et infrastructures	(9 107,6)	(10,5 %)

66. Le dépassement de crédits s'explique principalement par des dépenses supérieures aux prévisions résultant : a) de l'achat de climatiseurs et de blocs sanitaires supplémentaires, effectué en perspective du déploiement de la force de protection régionale et afin de remplacer les blocs dont la durée d'utilité était dépassée, ainsi que de l'achat de conteneurs rapidement extensibles, de piquets et de lampadaires solaires devant permettre d'améliorer la sécurité des locaux ; b) pour ce qui est des carburants et lubrifiants, du prix plus élevé que prévu des carburants, de frais de mobilisation du carburant supérieur aux prévisions résultant de la modification du contrat régissant les installations de stockage des réserves de carburant des bureaux de Malakal et Bentiu et de la création d'une nouvelle installation au bureau de Yei ; c) de l'achat de fournitures pour la défense des périmètres, notamment de latérite et de granulats nécessaires à la maintenance des bandes d'atterrissages et à la rénovation des routes intérieures, de ponceaux et de pièces de rechange supplémentaires pour les installations préfabriquées et d'autres équipements de construction ; d) de l'achat de groupes électrogènes en remplacement de ceux qui avaient atteint la fin de leur durée d'utilité, de l'installation de groupes électrogènes à Djouba et Wau et de l'achat de panneaux de distribution devant permettre de synchroniser les groupes électrogènes, l'objectif étant d'améliorer l'alimentation électrique ; e) de l'achat de câbles électriques pour les bureaux de Torit, Bentiu, Malakal, Wau et Bor et des frais de logement du personnel en tenue précédemment déployé à la force de protection régionale dans le sud de Durupi ; f) de l'achat de stations d'épuration des eaux usées, de pompes de puisard et de pompes à eau, de kits de test de l'eau et des eaux usées, de bacs à graisses, de tuyaux et de raccords de tuyauterie ; g) de la demande plus élevée que prévu de pièces de rechange et de matériel pour la réparation des groupes électrogènes et l'installation de nouvelles stations d'épuration.

67. Ce dépassement de crédits est en partie compensé par : a) des dépenses inférieures aux prévisions au titre des services de maintenance, résultant de la renégociation à la baisse du tarif des services de tonte de l'herbe, et au titre des services de gestion des camps, les dépenses contractuelles ayant été plus faibles que prévu ; b) le report de la construction de blocs sanitaires en dur, en remplacement des blocs préfabriqués, et de la construction d'héliports internes à Wau, Bor et Kuacjok ; c) la décision de ne pas acheter de matériel et fournitures de lutte contre les incendies et de défense, ni de matériel de surveillance et de détection, compte tenu des stocks disponibles.

	<i>Écart</i>	
Transports terrestres	835,5	6,9 %

68. La sous-utilisation des crédits s'explique principalement par des dépenses moins élevées que prévu au titre : a) des carburants et du lubrifiant, en raison d'une consommation de carburant inférieure aux prévisions découlant du déploiement tardif et du non-déploiement de véhicules appartenant aux contingents ; b) des services de réparation et d'entretien, la procédure d'externalisation et de passation des marchés prévue pour les services spécialisés de réparation et d'entretien des véhicules utilitaires lourds n'ayant pas permis de dégager d'option commercialement viable ; c) des pièces de rechanges, les dépenses liées à l'achat de ces pièces ayant été comptabilisées aux rubriques Installations et infrastructures, Informatique et Fournitures, services et matériel divers ; d) de la location de véhicules, l'utilisation plus efficace du matériel de manutention et le renforcement des capacités dans ce domaine ayant abouti à une réduction des besoins de location ; e) des primes d'assurance responsabilité civile, dont le montant a été revu à la baisse dans le contrat le plus récent. Cette sous-utilisation de crédits est en partie contrebalancée par l'achat de cinq véhicules légers de transport de passagers et d'autopompes pour champ d'aviation.

	<i>Écart</i>	
Opérations aériennes	11 187,5	8,8 %

69. La sous-utilisation des crédits tient essentiellement au fait que deux hélicoptères Mi-35 n'ont pas été déployés, que trois hélicoptères Mi-26 n'ont pas été déployés pendant 231 jours en raison de difficultés techniques et que la fréquence des vols programmés (y compris le dimanche) vers Yambio, Torit, Wau et Bor a été réduite dans le cadre des mesures adoptées en vue d'appliquer l'initiative du Secrétaire général relative à l'optimisation des ressources aériennes. Elle s'explique également par l'entrée en vigueur de nouveaux contrats applicables aux appareils ERJ-145 et DHC-8, par l'immobilisation au sol pour une durée de quatre mois d'un appareil An-26 non conforme aux normes définies par l'Organisation des Nations Unies et par les dépenses moins élevées que prévues liées à l'utilisation d'un appareil HS-125.

	<i>Écart</i>	
Opérations maritimes ou fluviales	(2 300,1)	(388,0 %)

70. Le dépassement de crédits est principalement dû à l'achat de conteneurs maritimes destinés à permettre l'acheminement de logements et blocs sanitaires préfabriqués, de groupes électrogènes, de pièces de rechange et de climatiseurs.

	<i>Écart</i>	
Communications	1 174,5	7,4 %

71. La sous-utilisation des crédits tient essentiellement à l'absence d'enchérisseurs pour les panneaux d'affichage publicitaire dans les neuf bureaux locaux, le report de l'enquête d'opinion prévue, l'annulation des activités théâtrales et des services de veille média due à l'absence d'options commercialement viables et à des dépenses inférieures aux prévisions pour les services d'impression. Elle s'explique également par la décision de ne pas acquérir de téléviseurs avec récepteurs satellites et accessoires connexes et par le fait que les dépenses relatives au matériel et aux fournitures de production ont été comptabilisées dans la catégorie des achats de pièces de matériel de transmissions, matériel informatique et logiciels. Elle est en partie contrebalancée par les dépenses liées à l'achat de matériel requis par le fournisseur d'accès à Internet (O3b Networks) pour la station terrestre de transmission par satellite et de blocs d'alimentation sans coupure.

	<i>Écart</i>	
Informatique	(4 962,5)	(36,3 %)

72. Le dépassement de crédits s'explique principalement par : a) l'achat de matériel réseau supplémentaire pour la mise en correspondance du système de gestion des communications avec les fonctionnalités d'appui centralisé de la Base de soutien logistique des Nations Unies et l'achat de lecteurs RFid et accessoires connexes devant faciliter le suivi de l'inventaire du matériel aux fins de la gestion de la chaîne d'approvisionnement ; b) l'achat de licences d'entreprise nécessaires au passage à des services d'appui informatique centralisés et le renouvellement de licences logiciel existantes, d'antivirus, de programmes de contrôle de contenu, d'outils de recherche en ligne et d'autres logiciels, pour lesquels aucun montant n'avait été prévu dans le budget de l'exercice 2017/18 ; c) la part qu'a pris la Mission aux projets centralisés exécutés à l'appui de la mise en service d'Umoja (y compris la mise hors service de Galileo et la gestion de la chaîne d'approvisionnement) et aux activités liées au dispositif de mobilité, soit les dépenses engagées par la Mission pour la mise en service des fonctionnalités d'Umoja-Extension 2, tel que le projet de gestion de la chaîne d'approvisionnement, et le recours aux services d'experts fonctionnels chargés de fournir un appui dans les domaines de la formation et de la production, de la gestion de divers projets et du traitement des données de base aux fins de la mise en service de futures applications de gestion de la chaîne d'approvisionnement.

	<i>Écart</i>	
Santé	348,8	21,2 %

73. La sous-utilisation des crédits tient essentiellement à la décision de ne pas acheter de vaccins contre le choléra et d'autres fournitures encore en stock ainsi qu'au nombre moins élevé que prévu d'évacuations sanitaires vers des hôpitaux de niveau III et IV situés en dehors de la zone de la Mission. Elle est en partie contrebalancée par des dépenses supérieures aux prévisions liées à l'achat d'analyseurs de paramètres biochimiques à chimie sèche.

	<i>Écart</i>	
Fournitures, services et matériel divers	(2 115,1)	(3,4 %)

74. Le dépassement de crédits s'explique principalement par : a) les dépenses liées aux services divers, résultant du recours aux services de vacataires supplémentaires pour les installations d'appui du camp du sud de Durupi, du retard pris dans l'établissement du contrat relatif aux travaux de maintenance, de l'impossibilité de recruter un sous-traitant local pour la réparation et l'entretien des véhicules et du coût des services de manutention du fret et du service aux passagers aux terminaux de la Mission et dans les entrepôts ; b) la comptabilisation en pertes d'anciennes créances irrécouvrables dues par le gouvernement du pays hôte et des membres du personnel civil ou du personnel en tenue ayant quitté l'Organisation ; c) des pertes de change liées aux transactions de la Mission.

75. Il est en partie compensé par des dépenses moins élevées que prévu en ce qui concerne : a) les uniformes, badges et paquetages, pour lesquels les dépenses ont été comptabilisées à la rubrique Installations et infrastructures ; b) les frais bancaires, en raison de l'entrée en vigueur de nouveaux contrats prévoyant des taux mensuels moins élevés ; c) les frais de formation, les fournitures et les services, certaines activités dispensées par l'Organisation des Nations Unies n'ayant pas donné lieu au paiement de frais, quand d'autres activités ont été reportées car les procédures d'achat correspondantes n'avaient pas été menées à terme.

V. Exécution du budget : ressources financières relevant de l'autorisation d'engagement de dépenses

76. Après l'approbation par l'Assemblée générale, dans sa résolution [71/308](#), du budget de la MINUSS pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 ([A/71/841](#)), plusieurs des hypothèses relatives aux paramètres budgétaires qui avaient présidé à l'établissement de ce budget ont changé.

77. Le budget approuvé de la MINUSS pour l'exercice 2017/18 tenait compte du déploiement de 12 334 membres des contingents, alors que la Mission prévoyait le déploiement moyen de 13 145 militaires, comprenant une hausse sensible des effectifs pendant les quatre derniers mois de l'exercice, en particulier du fait du déploiement attendu de contingents supplémentaires à la force de protection régionale. S'agissant du personnel civil, les dépenses communes de personnel et le coefficient d'ajustement plus élevés que prévu concernant le personnel international, les taux de vacance de poste inférieurs aux prévisions pour le personnel recruté sur le plan international et sur le plan national et l'application des barèmes des traitements révisés applicables au personnel recruté sur le plan national ont entraîné une augmentation des crédits nécessaires pour l'exercice 2017/18. Quoique la Mission ait réaffecté, dans toute la mesure du possible, des ressources vers ses besoins en matière de personnel militaire et civil, le montant net des crédits supplémentaires nécessaires s'élevait à 65 157 100 dollars.

78. L'Assemblée générale, dans sa résolution [72/300](#), a par la suite autorisé le Secrétaire général à ouvrir, pour le fonctionnement de la Mission, des crédits d'un montant maximum de 65 157 100 dollars pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018, venant s'ajouter à ceux déjà ouverts pour le même exercice.

Militaires et personnel de police

79. Pendant l'exercice, l'effectif des membres des contingents s'établissait en moyenne à 13 048 personnes. Le nombre moyen de membres des contingents déployés a été plus élevé entre mars et juin 2018 (13 316) qu'entre juillet 2017 et février 2018 (12 346). Cependant, bien que les effectifs des contingents aient enregistré une hausse entre mars et juin 2018, leur augmentation n'a pas été aussi sensible que prévu. Il en a résulté une sous-utilisation des crédits de 27 766 500

dollars pour le personnel militaire et le personnel de police, découlant principalement du fait que les dépenses liées au matériel appartenant aux contingents et aux voyages (déploiement) ont été inférieures aux prévisions.

Personnel civil

80. La totalité des ressources approuvées au budget de l'exercice 2017/18 pour le personnel civil (220 745 600 dollars) a été utilisée et le taux d'utilisation des crédits supplémentaires autorisés s'est établi à 96,3 % (64 706 000 dollars). La sous-utilisation des crédits, d'un montant de 2 472 000 dollars, s'explique principalement par des dépenses inférieures aux prévisions au titre : a) des Volontaires des Nations Unies, les dépenses liées à leurs indemnités de subsistance ayant été moins élevées que prévu ; b) du personnel recruté sur le plan national, le montant des paiements rétroactifs consécutifs aux deux révisions du barème des traitements intervenues pendant l'exercice ayant été inférieur aux prévisions ; c) du personnel temporaire recruté sur le plan international, dont la rémunération a représenté des dépenses moins élevées que prévu, de même que les dépenses imputées à la Mission pour le recrutement du personnel temporaire dans le cadre des activités d'appui à Umoja-Extension 2, à la mise hors service de Galileo, au projet de gestion de la chaîne d'approvisionnement et à d'autres projets transversaux.

Dépenses opérationnelles

81. La Mission prévoyait une réduction de ses dépenses opérationnelles de 22 943 400 dollars découlant de la réaffectation de ressources vers ses besoins supplémentaires concernant le personnel militaire et civil. Cependant, le déploiement attendu de la force de protection régionale a fait naître de nouvelles dépenses, liées notamment à l'achat de matériel de casernement, couchage et ameublement, de blocs sanitaires, de matériel de traitement des eaux et de câbles. De plus, les dépenses au titre des carburants et lubrifiants, des fournitures pour la défense des périmètres et des groupes électrogènes ont été plus élevées que prévu. En conséquence, les dépenses opérationnelles ont été réduites de 18 540 300 dollars, soit 4 403 100 dollars de moins que la réduction initialement prévue par la Mission.

82. Pendant l'exercice considérée, sur le montant total des crédits supplémentaires autorisés, sans mise en recouvrement, 39 321 700 dollars ont été utilisés. Compte tenu du fait que les ressources d'un montant de 1 071 000 000 dollars destinées à financer le fonctionnement de la Mission approuvées par l'Assemblée générale dans sa résolution 71/308 ont été entièrement utilisées, une ouverture de crédit d'un montant de 39 321 700 doit être approuvée par les États Membres.

Ressources financières relevant de l'autorisation d'engagement de dépenses pour l'exercice 2017/18

Catégorie	Engagements autorisés (1)	Dépenses (2)	Écart	
			Montant (3) = (1) - (2)	Pourcentage (4) = (3)/(2)
Militaires et personnel de police				
Observateurs militaires	(1 296,6)	(743,4)	(553,2)	42,7
Contingents	24 977,4	(4 587,6)	29 565,0	118,4
Police des Nations Unies	(1 201,2)	241,5	(1 442,7)	120,1
Unités de police constituées	(1 557,1)	(1 754,5)	197,4	(12,7)
Total partiel	20 922,5	(6 844,0)	27 766,5	132,7

Catégorie	Engagements autorisés (1)	Dépenses (2)	Écart	
			Montant (3) = (1) - (2)	Pourcentage (4) = (3)/(2)
Personnel civil				
Personnel recruté sur le plan international	33 233,7	32 781,6	452,1	1,4
Personnel recruté sur le plan national	31 219,5	30 512,9	706,6	2,3
Volontaires des Nations Unies	(0,1)	(729,1)	729,0	(729 000,0)
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	3 032,7	2 498,6	534,1	17,6
Personnel fourni par des gouvernements	(307,8)	(358,0)	50,2	(16,3)
Total partiel	67 178,0	64 706,0	2 472,0	3,7
Dépenses opérationnelles				
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–
Consultants	–	(374,9)	374,9	–
Voyages	–	(160,8)	160,8	–
Installations et infrastructures	(7 182,8)	1 924,8	(9 107,6)	126,8
Transports terrestres	(1 698,8)	(2 534,3)	835,5	(49,2)
Opérations aériennes	(12 661,3)	(23 848,8)	11 187,5	(88,4)
Opérations maritimes ou fluviales	–	2 300,1	(2 300,1)	–
Communications	–	(1 174,5)	1 174,5	–
Informatique	(1 000,0)	3 962,5	(4 962,5)	496,3
Santé	(200,0)	(548,8)	348,8	(174,4)
Matériel spécial	–	–	–	–
Fournitures, services et matériel divers	(200,5)	1 914,6	(2 115,1)	1 054,9
Projets à effet rapide	–	(0,2)	0,2	–
Total partiel	(22 943,4)	(18 540,3)	(4 403,1)	19,2
Total brut	65 157,1	39 321,7	25 835,4	39,7
Recettes provenant des contributions du personnel	8 402,8	8 490,8	(88,0)	(1,0)
Total net	56 754,3	30 830,9	25 923,4	45,7
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–
Total	65 157,1	39 321,7	25 835,4	39,7

VI. Décisions que l'Assemblée est appelée à prendre

83. En ce qui concerne le financement de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, il conviendrait que l'Assemblée générale :

a) Autorise, en vertu de sa résolution [72/300](#), l'ouverture au compte spécial de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018, d'un crédit additionnel d'un montant de 39 321 700 dollars, utilisé et non mis en recouvrement au titre de l'exercice clos le 30 juin 2018 ;

b) Inscribe, compte tenu du montant de 1 071 000 000 dollars déjà mis en recouvrement auprès des États Membres en application de sa résolution [71/308](#), le montant total (14 367 700 dollars) des recettes diverses de l'exercice clos le 30 juin 2018, provenant du produit des placements effectués (2 203 400 dollars), des produits divers ou accessoires (150 700 dollars) et de l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs (12 013 600 dollars), en déduction du déficit de contributions mises en recouvrement pour le même exercice ;

c) Mette en recouvrement le montant supplémentaire de 24 954 000 dollars représentant la différence entre l'augmentation des crédits ouverts (39 321 700 dollars) et les recettes diverses (14 367 700 dollars) pour l'exercice clos le 30 juin 2018.

VII. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale dans ses résolutions [72/300](#) et [71/308](#)

Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud

([A/72/789/Add.15](#), [A/72/854](#) et résolution [72/300](#) de l'Assemblée générale)

Demande ou recommandation

Mesures prises

Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de donner des informations détaillées sur les dépenses effectivement engagées par la MINUSS dans son rapport sur l'exécution du budget de la Mission pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 ([A/72/789/Add.15](#), par. 6 et [A/72/854](#), par. 8).

Le montant des dépenses effectives de la MINUSS pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 s'élève à 1 110 321 700 dollars. On trouvera dans le présent rapport des informations détaillées sur ces dépenses et des explications concernant les écarts constatés.

Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud

([A/71/836/Add.15](#) et résolution [71/308](#) de l'Assemblée générale)

Demande ou recommandation

Mesures prises

Il apparaît que pour l'exercice 2017/18, les paiements prévus de la MINUSS au titre du matériel détenu par les contingents sont sensiblement supérieurs à ceux de toutes les autres missions. Le Comité consultatif compte

On trouvera au paragraphe 55 du présent rapport des informations concernant les paiements effectués au titre du matériel appartenant aux contingents, ainsi

que des renseignements à jour sur la question seront communiqués à l'Assemblée générale lorsque celle-ci examinera le présent rapport. Il compte également que des précisions et des explications détaillées sur les paiements effectués au titre du matériel appartenant aux contingents pendant l'exercice 2017/18 seront fournies dans le rapport sur l'exécution du budget (A/71/836/Add.15, par. 26).

Tout en prenant note des améliorations précitées apportées à la gestion du contrat pour les services d'entretien, le Comité consultatif est d'avis que les nouvelles dispositions devraient aussi permettre d'obtenir des gains d'efficacité. Il espère voir dans le rapport sur l'exécution du budget de la Mission pour 2017/18 des renseignements complets sur les améliorations et les gains d'efficacité réalisés grâce à la mise en œuvre du nouveau contrat (A/71/836/Add.15, par. 61).

qu'un tableau indiquant le détail des dépenses au titre du matériel majeur et du soutien logistique autonome.

L'objectif premier de l'externalisation des services de gestion des camps était d'améliorer la qualité des services reçus plutôt que d'obtenir des gains d'efficacité. Grâce au recrutement du prestataire, les conditions de vie et de travail dans les camps se sont visiblement améliorées, tant du point de vue de la propreté que de la maintenance et des conditions d'hygiène, et le bien-être du personnel s'en est trouvé très sensiblement renforcé. Toutes ces améliorations ont eu des incidences positives sur le moral des membres du personnel et entraîné une hausse de leur motivation et de leur productivité.

Les membres du personnel vivant dans ces camps ont salué ces améliorations dans l'enquête conduite sur le sujet. L'externalisation a également permis d'économiser le temps qui aurait autrement dû être consacré au recrutement de chacun des vacataires et à la gestion et à l'administration de leurs états de paie dans les bureaux locaux situés hors de Djouba.

Il est encore trop tôt pour évaluer financièrement les gains d'efficacité obtenus. Cela étant, pendant la deuxième année, les dépenses globales liées au contrat de maintenance ont été inférieures de plus de 1 million de dollars aux dépenses effectuées pendant la première année pour des services équivalents de maintenance des camps.